



RAPPORT FINANCIER ANNUEL

EXERCICE 2011

1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011

Approuvé par le Conseil d'Administration
du 25 avril 2012

Assemblée Générale le 22 juin 2012



1. Conseil d'Administration

Président : Mr René Bertin
Administrateurs : Mme Claudine Bertin
SFPP SA représentée par Mr Jean-Charles Galli

2. Commissaires aux comptes

SAS OPUS 3.14 représentée par Mr Alexis LEVASSEUR
SAS KPMG AUDIT IS représentée par Mr Simon LUBAIS

3. Conseil

Cabinet d'Avocats PLUSQUELLEC

Exercice du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011

- P 1 Attestation du responsable des comptes
- P 3 Rapport de gestion
- P 35 Rapport sur le contrôle interne
- P 44 Etat de la situation financière consolidée
- P 45 Etat du résultat global
- P 46 Etat des flux de trésorerie
- P 47 Etat des variations des capitaux propres consolidés
- P 49 Annexe des Comptes consolidés de l'exercice
- P 79 Rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés
- P 82 Comptes sociaux de l'exercice
- P 84 Etat des variations des capitaux propres sociaux
- P 85 Annexe des Comptes sociaux de l'exercice
- P 103 Rapports des contrôleurs légaux sur les comptes sociaux
- P 111 Avis préalable à l'Assemblée Générale & Texte des résolutions
- P 119 Avis de convocation à l'Assemblée Générale

HUIS CLOS

Société Anonyme au capital de 1.601.500 euros
Siège social : La Vatine – 35 Square Raymond Aron
76130 MONT SAINT AIGNAN
RCS Rouen n° 378 460 281

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport financier annuel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour l'exercice écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion et les annexes aux comptes, joints ci-après, présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes auxquels elles sont ou pourraient être confrontées.

Nous avons obtenus des contrôleurs légaux des rapports, sans réserve particulière, dans lesquels ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations contenues dans le présent rapport financier annuel.

René BERTIN
Président Directeur Général



HUIS CLOS

Société Anonyme au capital de 1.601.500 euros
Siège social : La Vatine – 35 Square Raymond Aron
76130 MONT SAINT AIGNAN
RCS Rouen n° 378 460 281

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS & SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale pour vous rendre compte de l'activité du groupe Huis Clos durant l'exercice clos le 31 décembre 2011 et pour soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis. Vos Commissaires aux comptes vous donneront dans leur rapport toutes informations quant à la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes consolidés et sociaux qui vous sont présentés.

Aux présentes est annexé le texte des principales résolutions qui seront soumises à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice, notamment proposition d'affectation du résultat, ce document fait partie intégrante du présent rapport.

Tous les montants exprimés dans le présent rapport sont en milliers d'euros (Ke), sauf indications spécifiques.
Toutes les transactions sont faites en euro. Les états financiers sont conformes au référentiel IFRS publié par l'IASB.

1) EVOLUTION DE L'ACTIVITE CONSOLIDEE DU GROUPE

Résultats en K€	2011				2010				Ecart Annuel 2011/2010	
	1er Sem.	2e Sem.	Annuel		1er Sem.	2e Sem.	Annuel			
Production Nette	77 980	73 476	151 456	100%	85 190	80 046	165 237	100%	(13 781)	-8,3%
Achats Consommés	17 713	16 861	34 574		18 823	18 026	36 849			
Marge brute	60 267	56 615	116 882	77,2%	66 368	62 020	128 388	77,7%	(11 506)	-9,0%
<i>Ecart sur ratios</i>	<i>77,3%</i>	<i>77,1%</i>	<i>77,2%</i>		<i>77,9%</i>	<i>77,5%</i>	<i>77,7%</i>		<i>-0,5%</i>	
<i>Salaires et Traitements</i>	24 840	23 511	48 351	31,9%	26 678	23 847	50 525	30,6%	(2 174)	-4,3%
<i>Charges Sociales</i>	9 394	8 712	18 107	12,0%	10 038	9 457	19 495	11,8%	(1 388)	-7,1%
<i>Provisions Ind.Départ Retraite</i>	43	65	108	0,1%	50	36	86	0,1%	22	26,2%
<i>Charges & Prov.s/Litiges Salariaux</i>	492	642	1 134	0,7%	389	934	1 323	0,8%	(189)	-14,3%
<i>Attributions Actions Gratuites</i>	-	-	-	0,0%	64	-	64	0,0%	(64)	-100,0%
<i>Participation</i>	97	135	232	0,2%	240	586	826	0,5%	(594)	-71,9%
<i>Sous-Traitance Installation</i>	6 101	5 674	11 775	7,8%	7 358	6 475	13 833	8,4%	(2 059)	-14,9%
<i>Autres Achats et Charges Externes</i>	17 444	16 346	33 790	22,3%	17 493	16 067	33 560	20,3%	230	0,7%
<i>Impôts et Taxes</i>	1 616	1 786	3 402	2,2%	1 741	1 921	3 661	2,2%	(259)	-7,1%
<i>Dotations Amortissements</i>	1 114	1 106	2 220	1,5%	1 295	1 280	2 575	1,6%	(355)	-13,8%
<i>Autres Charges Courantes</i>	201	509	711	0,5%	181	370	551	0,3%	160	29,0%
<i>Dotations Provisions</i>	534	638	1 171	0,8%	475	405	880	0,5%	292	33,2%
<i>Reprise Provisions</i>	745	514	1 259	0,8%	421	725	1 146	0,7%	113	9,8%
<i>Autres Produits Courants</i>	1 824	2 273	4 097	2,7%	2 413	1 425	3 838	2,3%	260	6,8%
Résultat Opérationnel Courant	960	277	1 237	0,8%	3 199	2 793	5 993	3,6%	(4 756)	-79,4%
Résultat financier	(104)	(312)	(417)	-0,3%	(252)	(137)	(388)	-0,2%	(28)	-7,3%
Résultat Courant	856	(36)	820	0,5%	2 948	2 656	5 604	3,4%	(4 784)	-85,4%
<i>Ecart sur ratios</i>	<i>1,1%</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,5%</i>		<i>3,5%</i>	<i>3,3%</i>	<i>3,4%</i>		<i>-2,9%</i>	
Autres Produits non Courants	-	-	-	0,0%	-	-	-	0,0%	-	
Sorties de Périmètre	-	-	-	0,0%	-	-	-	0,0%	-	
IS	(334)	(37)	(371)	-0,2%	(1 062)	(985)	(2 047)	-1,2%	1 676	81,9%
Résultat net	522	(73)	449	0,3%	1 886	1 671	3 558	2,2%	(3 108)	-87,4%
<i>Ecart sur ratios</i>	<i>0,7%</i>	<i>-0,1%</i>	<i>0,3%</i>		<i>2,2%</i>	<i>2,1%</i>	<i>2,2%</i>		<i>-1,9%</i>	

Après avoir réalisé des progressions annuelles de 33% en 2007, de 37% en 2008, de 4% en 2009, puis un repli de 12% en 2010, le groupe Huis Clos enregistre un nouveau recul d'activité de 8% sur l'exercice 2011. Ainsi, le chiffre d'affaires de l'exercice 2011 s'élève à 151 Me contre 165 Me en 2010.

Le 4^{ème} trimestre a cependant marqué le retour d'un volume de facturation plus conséquent, 42,5 Me contre des trimestres précédents bien inférieurs à 40 Me. Dans un contexte économique incertain, le volume d'activité a été pénalisé par des dispositions fiscales défavorables entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2010 et renforcées par celles du 1^{er} janvier 2011 (baisse du crédit d'impôt de 25% à 13% sur les menuiseries, de 40% à 22% sur la plupart des autres produits).

Toujours impacté par la suppression du crédit d'impôt de 50% sur les pompes à chaleur « air-air », le chiffre d'affaires des produits « énergies renouvelables » est en recul de 11%, soit 3 M€ en valeur. La proportion de ces produits dans le chiffre d'affaires global semble se stabiliser, ceux-ci représentent 16% de l'activité du Groupe contre 18% un an plus tôt. Les produits « menuiseries » enregistrent quant à eux un repli de 7,8% (10%, à gamme équivalente, hors prestations d'isolation des combles & bardage extérieur isolant).

Le réseau de distribution compte 160 magasins succursalistes sur l'ensemble du territoire français et n'a pas connu de nouvelles implantations sur 2011.

VARIATION DE PERIMETRE

Les exercices 2010 et 2011 n'ont connu aucune opération de sortie ou de croissance externe, aucune variation de périmètre n'a donc d'incidence dans les comptes.

MARGE BRUTE

Le ratio de marge brute s'établit à 77,2%, en régression de 0,5 point par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse s'explique par un recul (-10%) du chiffre d'affaires « réseau de distribution », à plus forte marge, contre une progression (+9%) du chiffre d'affaires industriel à moindre marge.

L'écart en marge s'analyse de la façon suivante :

- sur volume d'activité	(13 781 x 77,70%)	< 10 708 >
- sur ratio de marge	(151 456 x 0,53%)	< 798 >
	Soit une perte de marge brute de	< 11 506 >

FRAIS DE PERSONNEL

Le poste « Salaires & Traitements » enregistre une baisse de 4,3%.

La masse salariale commerciale enregistre une baisse de 5% directement liée à la baisse du volume d'activité compte tenu d'un mode de rémunération majoritairement à caractère variable basé sur le chiffre d'affaires amoindrie par une diminution de la performance individuelle vendeur provoquant une hausse des minimas garantis dus.

Les services techniques enregistrent une baisse plus modérée de 2%, ce personnel est resté relativement stable en effectif et a, en revanche, augmenté sa proportion d'installation du chiffre d'affaires en contrepartie d'un moindre appel à la sous-traitance.

Les frais de personnel « industries », après une baisse de 14% sur l'exercice précédent, enregistrent à nouveau une baisse de 5%. Cette dernière est liée aux investissements réalisés en 2008/2009 et à une optimisation des effectifs de production.

Le poste « Personnel administratif » est resté stable en effectif et en valeur.

Au 31 décembre 2011, la masse salariale globale s'élève à 66,5 Me et représente 43,9% du chiffre d'affaires contre 70 Me et 42,4% en 2010, soit une baisse de 3,5 Me en valeur mais une hausse de ratio sur CA de 1,5 points.

L'activité de vente directe en porte à porte génère un fort taux de turn-over auprès du personnel commercial. Celui-ci a irrémédiablement des conséquences en termes de charges prud'homales ou d'indemnités transactionnelles. Le poste « charges & provisions sur litiges salariaux » enregistre une baisse de 14% principalement liée à une gestion accrue, au cours de l'exercice précédent, de la performance individuelle de l'encadrement commercial.

L'assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2009 a renouvelé, pour une durée de 38 mois, l'autorisation faite au Conseil d'Administration par AGE du 20 décembre 2005 d'octroyer des attributions d'actions gratuites en faveur des salariés et mandataires sociaux du groupe dans la limite de 10% du capital social.

La synthèse de son utilisation au 31 décembre 2011 est la suivante :

Date du Plan d'Attribution	Attribution Initiale	Nombre d'actions actualisé		Date prévue d'Attribution	Nbre d'actions après Attribution	% du Capital Social	Juste Valeur Actualisée en €	Incidence en Résultat (€)	
		Par Plan	En Cumul					31/12/2011	31/12/2010
20/12/2005					1 500 000				
20/12/2005	54 000	43 500	43 500	15/02/2008	1 543 500	2,82%	538 904		
14/06/2006	12 000	9 500	53 000	15/06/2008	1 553 000	3,41%	163 459		
27/12/2006	19 500	15 000	68 000	15/02/2009	1 568 000	4,34%	230 044		
14/02/2008	39 000	33 500	101 500	15/02/2010	1 601 500	6,34%	887 274		63 750
TOTAUX	124 500	101 500					1 819 681	-	63 750

Les mandataires sociaux du groupe n'ont bénéficié d'aucune attribution d'actions gratuites.

La Direction désire conserver la possibilité d'utiliser cette faculté d'intéressement de son personnel aux résultats et à l'expansion de l'entreprise. A cette fin, le renouvellement d'une telle autorisation est soumis à l'assemblée générale extraordinaire, l'actuelle autorisation prenant fin le 1^{er} août 2012.

La participation aux bénéfices des salariés (232 Ke) est fortement affectée (-72%) par la baisse du résultat.

SOUS-TRAITANCE

Le poste « Sous-Traitance Installation » enregistre une baisse de 2 Me directement liée à la baisse du volume d'activité et à la hausse de la proportion du chiffre d'affaires posée par nos propres équipes salariées. Ce poste représente 7,8% du chiffre d'affaires consolidé contre 8,4% sur l'exercice précédent, soit un gain de 0,6 point.

AUTRES CHARGES EXTERNES

Les autres achats et Charges Externes se décomposent de la façon suivante :

Nature de Charges	2011				2010				Ecartes Annuels	
	1er Sem.	2e Sem.	Annuel		1er Sem.	2e Sem.	Annuel		2011/2010	
Eau Edf	446	292	738	0,5%	411	349	760	0,5%	(23)	-3,0%
Carburant	1 167	1 111	2 279	1,5%	1 034	1 002	2 036	1,2%	243	11,9%
Pt Outillage	129	126	255	0,2%	157	177	334	0,2%	(79)	-23,7%
F.Bureau	97	90	187	0,1%	107	109	215	0,1%	(28)	-13,1%
Loc.Immobilières	2 565	2 616	5 180	3,4%	2 534	2 624	5 158	3,1%	22	0,4%
Loc.Véhicules	1 321	1 313	2 635	1,7%	1 386	1 400	2 786	1,7%	(152)	-5,4%
Loc.Diverses	412	486	897	0,6%	349	407	757	0,5%	141	18,6%
Entretien Maintenance	1 201	1 137	2 338	1,5%	1 266	1 223	2 489	1,5%	(151)	-6,1%
Assurances	681	677	1 358	0,9%	820	579	1 399	0,8%	(41)	-3,0%
Personnel Extérieur	3 511	3 661	7 172	4,7%	3 553	3 287	6 840	4,1%	332	4,9%
Honoraires	468	458	926	0,6%	510	410	920	0,6%	7	0,7%
Publicité	2 319	1 476	3 795	2,5%	2 189	1 566	3 755	2,3%	39	1,0%
Ports Divers	719	660	1 379	0,9%	759	670	1 430	0,9%	(50)	-3,5%
Déplacements	808	756	1 564	1,0%	845	749	1 594	1,0%	(30)	-1,9%
Missions Réceptions	645	482	1 126	0,7%	482	475	957	0,6%	169	17,7%
Frais de PTT	867	896	1 763	1,2%	948	919	1 867	1,1%	(104)	-5,6%
Frais Financements	8	7	15	0,0%	7	8	15	0,0%	0	0,9%
Frais Bancaires	57	67	124	0,1%	101	72	174	0,1%	(50)	-28,5%
Divers	24	35	59	0,0%	33	40	73	0,0%	(14)	-19,5%
TOTAUX	17 444	16 346	33 790	22,3%	17 493	16 067	33 560	20,3%	230	0,7%

D'une manière générale, les efforts entrepris sur le niveau des frais généraux pendant l'exercice précédent ont été poursuivis. Ces derniers ne peuvent cependant contrer les effets de la baisse du volume d'activité. Le poste « carburant » subit les effets de l'inflation et les postes « Personnel Extérieur » et « Missions Réceptions » enregistrent des frais d'animation complémentaires de la force commerciale en faveur du soutien d'activité.

Globalement, les frais généraux restent stables pour une baisse d'activité de 8%. Le ratio « frais généraux / Chiffre d'affaires » s'établit à 22,3% sur l'exercice 2011 contre 20,3% en 2010, soit un recul de 2 points.

IMPOTS ET TAXES

Les Impôts et Taxes se décomposent de la façon suivante :

Nature de Charges	2011				2010				Ecart Annuel	
	1er Sem.	2e Sem.	Annuel		1er Sem.	2e Sem.	Annuel		2011/2010	
Ch.Fiscales s/Salaires	548	331	880	0,6%	397	545	942	0,6%	(62)	-6,6%
Formation Profess.	7	-2	5	0,0%	-9	2	-8	0,0%	13	167,4%
CET (Ex.Taxe Professionnelle)	590	956	1 547	1,0%	821	867	1 689	1,0%	(142)	-8,4%
T.Foncières	244	268	512	0,3%	255	262	517	0,3%	(5)	-1,0%
TVTS	27	25	52	0,0%	34	32	66	0,0%	(14)	-20,6%
IS Forfaitaire	27	27	53	0,0%	37	37	74	0,0%	(21)	-27,8%
T.Diverses	13	32	45	0,0%	31	17	48	0,0%	(3)	-5,7%
Organic	159	150	308	0,2%	175	159	334	0,2%	(26)	-7,8%
TOTAUX	1 616	1 786	3 402	2,2%	1 741	1 921	3 661	2,2%	(259)	-7,1%

Ce poste est principalement marqué par une baisse des charges fiscales sur salaires et de la contribution économique territoriale (CET ex Taxe Professionnelle). La baisse des charges fiscales sur salaires est liée à la réduction de la masse salariale et la baisse de la CET s'apparente à la diminution de la valeur ajoutée produite, base de cette imposition.

AMORTISSEMENTS

Les dotations aux amortissements à hauteur de 2,2 Me sont en retrait de 355 Ke marquant ainsi la fin de plans d'amortissements d'investissements anciens.

PROVISIONS & AUTRES CHARGES

Les postes « Dotations aux provisions » et « Reprises de provisions » sont à rapprocher du poste « autres charges ». Ils se décomposent de la façon suivante :

Nature de Charges	2011				2010				Ecart Annuel	
	Charges	Reprises	Dotation	Net	Charges	Reprises	Dotation	Net	2011/2010	
Indemnités Transactionnelles Clients	232	256	585	561	220	183	222	259	302	116,7%
Pertes sur Créances Clients	131	366	497	262	461	653	462	270	(8)	-3,1%
Indemnités s/Litiges Administratifs	-1	0	0	-1	-74	0	0	-74	74	99,1%
Divers	349	288	26	87	-56	0	92	37	50	136,5%
Stocks		15	13	-2	0	137	70	-67	65	96,7%
Provision SAV		333	50	-283	0	173	33	-140	(143)	-102,2%
TOTAUX	711	1 259	1 171	623	551	1 146	880	284	339	119,2%

La provision SAV prend en compte les SAV futurs sur la base d'éléments statistiques relatifs aux dépenses engagées sur les exercices précédents et rapportés à l'exercice en cours. Elle est représentative des garanties accordées dans les contrats de vente.

AUTRES PRODUITS COURANTS

Le détail des autres produits courants est le suivant :

Nature	2011				2010				Ecart Annuels	
	1er Sem.	2e Sem.	Annuel		1er Sem.	2e Sem.	Annuel		2011/2010	
Production Immobilisée	223	164	387	0,3%	130	120	250	0,2%	137	54,7%
Subventions	78	11	89	0,1%	74	6	80	0,0%	9	11,4%
Autres Produits	1 603	1 732	3 334	2,2%	2 392	1 447	3 839	2,3%	(504)	-13,1%
Plus Values de Cession	-79	367	288	0,2%	-182	-149	-331	-0,2%	619	187,0%
TOTAUX	1 824	2 273	4 097	2,7%	2 413	1 425	3 838	2,3%	260	6,8%

La production immobilisée concerne principalement la fabrication par les unités industrielles et la mise à disposition par CFN de produits d'exposition destinés aux agences commerciales du réseau de distribution. Elle enregistre également les développements et les améliorations de logiciels informatiques assurés en interne.

Le poste « Subventions » est constitué majoritairement des sommes obtenues de l'état dans le cadre d'embauches faites sous forme de contrats aidés.

Les autres produits sont constitués principalement des commissions liées au financement de nos ventes, celles-ci enregistrent une baisse liée à la diminution du volume d'activité.

Les sorties d'immobilisations opérées en 2011 génèrent une plus-value de 288 Ke contre une moins-value de 331 Ke sur l'exercice précédent, soit un écart positif de 619 Ke en faveur du résultat.

RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier se décompose ainsi :

Nature	2011				2010				Ecart Annuels	
	1er Sem.	2e Sem.	Annuel		1er Sem.	2e Sem.	Annuel		2011/2010	
Intérêts Emprunts	-90	-114	-204	-0,1%	-85	-100	-185	-0,1%	(19)	-10,3%
Intérêts Leasing	-15	-123	-138	-0,1%	-43	-31	-74	0,0%	(64)	-86,3%
Intérêts C/Courant	2	-5	-3	0,0%	0	0	0	0,0%	(3)	
Agios Bancaires	-5	-27	-32	0,0%	-3	-18	-21	0,0%	(11)	-49,8%
Coût des Instruments Dérivés	36	-72	-36	0,0%	-193	8	-186	-0,1%	150	80,8%
Escomptes Accordés	0	0	-1	0,0%	-8	-5	-13	0,0%	12	95,0%
Actualisation Prov. Retraite	-11	-11	-21	0,0%	-9	-9	-18	0,0%	(3)	-15%
Actualisation Immob. Financières	-35	25	-10	0,0%	31	10	41	0,0%	(51)	-124,2%
Escomptes Obtenus	4	3	6	0,0%	5	0	5	0,0%	1	20,9%
Produits Financiers	10	12	21	0,0%	53	9	62	0,0%	(41)	-65,6%
TOTAUX	-104	-312	-417	-0,3%	-252	-137	-388	-0,2%	(28)	-7,3%

Le résultat financier reste stable. Le groupe dispose d'un contrat de couverture destiné à pallier au risque de fluctuation des taux d'intérêts sur sa dette à taux variable existante ou prévisionnelle. Ce dernier a pour effet de remplacer l'Euribor 3 mois par un taux fixe de 2,75% (Swap de taux) sur un endettement maximal de 7,8 Me et pour une période courant jusqu'au 28 juin 2013.

IMPOT SOCIETE

L'Actif du bilan fait apparaître les sommes suivantes :

- Impôt Différé sur différences temporelles d'imposition	86 Ke
- Impôt Différé sur Report Déficitaires	462 Ke
<u>Soit un total de</u>	<u>548 Ke</u>

La récupération de l'actif d'impôt différé, à hauteur de 462 Ke provenant majoritairement des déficits reportables d'Isosud, filiale restée en dehors du périmètre d'intégration fiscale du groupe, ne devrait poser aucune difficulté compte tenu du plan de développement que cette société a engagé dans le secteur des professionnels.

RESULTAT

L'exercice 2011 enregistre un bénéfice courant de 0,8 Me contre 5,6 Me en 2010, accusant ainsi un recul de 85%.

Sa ventilation est la suivante :

Nature	2011			2010			Ecart Annuel	
	1er Sem	2e Sem	Annuel	1er Sem	2e Sem	Annuel	Montants	%
Distribution	-436	-1 042	-1 478	1 537	1 027	2 564	-4 042	-158%
Fabrication	1 292	1 006	2 298	1 411	1 629	3 040	-742	-24%
TOTAUX	856	-36	820	2 948	2 656	5 604	-4 784	-85%

Le résultat du réseau de distribution a été fortement dégradé par une nouvelle baisse du chiffre d'affaires. Le réseau a perdu 15 Me de CA représentant plus de 10 Me de marge brute. Cette perte de CA est directement liée à la suppression du crédit d'impôt sur les pompes à chaleur « air-air » et à la réduction de ce même crédit d'impôt de 25% à 13% sur les menuiseries et de 40% à 22% sur la plupart des autres produits. La gestion rigoureuse des charges de personnel et des frais généraux ne permet pas de compenser la perte de résultat engendrée par cette baisse de volume.

Les sites industriels, malgré la baisse importante des commandes du réseau de distribution, ont su adapter leur fonctionnement et conservent une rentabilité satisfaisante.

2) PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOCIAL

Nous vous proposons de bien vouloir approuver l'affectation suivante du résultat social de la SA HUIS CLOS, bénéfice s'élevant à la somme de 566.745,68 Euros :

- Bénéfice de l'exercice		566 745,68 €
- Prélèvement sur " Autres réserves " (1)		572 131,57 €
- Dividende de 0,75 euros par action (1)	1 138 877,25 €	
(1 601 500 actions - 82 997 actions propres x 0,75 €)		
	<u>1 138 877,25 €</u>	<u>1 138 877,25 €</u>

(1) le montant du prélèvement sur " Autres réserves " sera ajusté en fonction du nombre d'actions propres détenues par la société à la date du détachement du coupon (82 997 à la clôture de l'exercice).

3) FILIALES ET PARTICIPATIONS

La consolidation porte sur les sociétés du Groupe, dont le détail est rappelé dans le tableau ci-dessous, par intégration « Ligne à Ligne ».

Toutes les sociétés clôturent leurs comptes au 31 décembre.

ENTREPRISES	Contrôle	METHODE	SIRET	SIEGE SOCIAL	% Détention
HUIS CLOS SA	Mère	LIGNE A LIGNE	37846028100017	76130 Mont Saint Aignan	
ISOPLAS SAS	100%	LIGNE A LIGNE	35308001380012	76700 Harfleur	100%
LOGI FERMETURES SARL	100%	LIGNE A LIGNE	42860800400027	76700 Rogerville	100%
LOGI PARTICULIER SARL	100%	LIGNE A LIGNE	40405213600029	76130 Mont Saint Aignan	100%
SCI RB1	100%	LIGNE A LIGNE	38977360700012	76130 Mont Saint Aignan	100%
HC MANAGEMENT SAS	100%	LIGNE A LIGNE	48535219900015	76130 Mont Saint Aignan	100%
SEC SARL	100%	LIGNE A LIGNE	40214172500075	76700 Rogerville	100%
ALTHERM SAS	100%	LIGNE A LIGNE	49365721700011	76130 Mont Saint Aignan	100%
ISOSUD	100%	LIGNE A LIGNE	38765531900011	76700 Harfleur	100%
HUIS CLOS ESPAGNE	100%	LIGNE A LIGNE		Barcelone	100%

ISOPLAS est une SAS qui gère deux usines au Havre spécialisées dans la production de menuiseries en PVC et Aluminium, dont le principal client est le réseau de distribution Huis Clos. Ces unités fabriquent également pour des clients professionnels extérieurs au groupe via une force de vente spécifique intégrée au sein de la filiale Isosud.

LOGI FERMETURES est une SARL détenue à 100% par ISOPLAS qui gère une usine au Havre spécialisée dans la production de volets roulants, dont le principal client est le réseau de distribution Huis Clos.

LOGI PARTICULIER est une SARL qui gère un réseau de concessionnaires à l'enseigne « Plein Jour ».

RB1 est une SCI qui gère des biens immobiliers qui servent de lieu d'implantation à quelques agences du réseau Huis Clos.

HC MANAGEMENT est une SAS qui regroupait le personnel d'encadrement des services opérant en transversal sur l'ensemble des entités sociales du groupe. Son activité a pris fin le 31 octobre 2009 avec le transfert de l'ensemble des salariés sur la holding animatrice et actionnaire majoritaire BG2P. Elle est depuis sans activité.

SEC « Société Européenne de Chauffage » est une SARL qui gère une unité de production au Havre, au sein des locaux Logi Fermetures, spécialisée dans l'assemblage de radiateurs à fluide caloporteur dont le principal client est le réseau de distribution Huis Clos.

ALTHERM est une SAS spécialisée dans l'installation des produits « énergies renouvelables », sous traitance du réseau de distribution Huis Clos, elle regroupe des équipes techniques spécialisées dans le génie climatique.

CHAUD FROID NATIONAL « CFN » société importatrice et distributrice de produits « énergies renouvelables », dont le principal client est le réseau de distribution Huis Clos, a été fusionnée avec cette dernière avec effet au 1^{er} janvier 2011. Cette désormais succursale s'adresse également à des clients professionnels extérieurs au groupe.

ISOSUD est une SAS qui gérait une unité de production de menuiseries PVC en région lyonnaise. Cette unité s'adressait majoritairement à des clients professionnels extérieurs au groupe. Afin d'optimiser les coûts de structure du groupe et de regrouper l'activité industrielle en un même secteur géographique, cette unité a été fermée au cours du 4^{ème} trimestre 2010 et l'intégralité de son matériel a été transféré dans les locaux du Havre. Cette dernière est désormais en charge de la commercialisation de l'ensemble des produits fabriqués par le groupe auprès d'une clientèle de professionnels. Sa fusion envisagée avec la société Isoplas au 1^{er} janvier 2011 n'a pas été menée à terme afin d'obtenir séparation et meilleures analyses des canaux de distribution « Particuliers » (réseau Huis Clos) et « Professionnels » (Isosud).

HUIS CLOS ESPAGNE est une filiale, à même vocation que le réseau de distribution Huis Clos pour le marché espagnol. Créée en 2002 elle est restée sans activité depuis cette date.

Chiffres clés de l'année (Comptes sociaux)

Entités	2011		2010		Variation			
	CA HT	Résultat	CA HT	Résultat	CA HT	%	Résultat	%
Huis Clos	146 473	567	150 758	4 213	-4 285	-3%	-3 646	-87%
Isoplas	28 705	1 217	31 330	1 788	-2 625	-8%	-571	-32%
Isosud	1 557	31	694	-454	863	124%	485	107%
Logi Fermetures	6 934	819	7 298	736	-364	-5%	83	11%
Logi Particulier	965	95	855	115	110	13%	-20	-17%
RB1	71	246	75	7	-4	-5%	239	3389%
HC Management		-4		-12	0		8	
SEC	928	170	1 121	347	-193	-17%	-177	-51%
Altherm	4 810	146	5 173	319	-363	-7%	-173	-54%
Chaud Froid National			11 613	-154	-11 613	-100%	154	100%
Huis Clos Espagne								
TOTAUX	190 443	3 287	208 918	6 905	-18 475	-9%	-3 618	-52%

Précisions : Huis Clos a bénéficié en 2011 d'une remontée de dividendes de ses filiales de 2 500 Ke contre 3 049 Ke en 2010, abstraction faite de cette donnée, le résultat serait en baisse de 3 097 Ke ((567-2500)-(4213-3049)).

Isoplas a bénéficié en 2011 d'une remontée de dividendes de sa filiale Logi fermetures de 700 Ke contre 400 Ke en 2010, abstraction faite de cette donnée, le résultat serait en baisse de 871 Ke ((1217-700)-(1788-400)).

RB1 a bénéficié en 2011 d'une plus-value exceptionnelle de 335 Ke liée à une cession d'immeuble, abstraction faite de cette donnée, le résultat serait sensiblement équivalent (246-335x2/3= 23 Ke pour 7 Ke en 2010).

Chaud Froid National a été fusionné avec la SA Huis Clos au 1^{er} janvier 2011.

4) DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous précisons le montant des charges de l'exercice non déductibles fiscalement (article 39-4 du CGI) :

Entités	Montants	
	2011	2010
Huis Clos	209	230
HC Management		8
Isoplas	17	14
Chaud Froid National		12
TOTAUX	226	264

5) RAPPEL DES DIVIDENDES VERSES

Conformément aux dispositions de l'article 243 du code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

<i>Au global</i>					<i>Par action</i>		
Distribué en	Sur Exercice	Brut Euros	Avoir Fiscal Euros	Net Euros	Brut Euros	Avoir Fiscal Euros	Net Euros
2009	2008	1 851 951	Néant	1 851 951	1,30	Néant	1,30
2010	2009	3 796 905	Néant	3 796 905	2,50	Néant	2,50
2011	2010	4 176 274	Néant	4 176 274	2,75	Néant	2,75

6) RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DES 5 DERNIERS EXERCICES

6a) Comptes consolidés

<i>en euros</i>	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Capital Social					
Capital Social	1 601 500	1 601 500	1 568 000	1 553 000	1 500 000
Nombre d'actions	1 601 500	1 601 500	1 568 000	1 553 000	1 500 000
Opérations et Résultats de l'Exercice					
Chiffre d'Affaires Hors Taxes	151 455 929	165 236 602	188 467 403	181 494 623	131 868 188
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3 244 911	8 792 706	8 840 427	13 951 286	8 211 390
Impôts sur les bénéfices	370 878	2 046 607	2 297 895	3 788 741	2 016 438
Participation des salariés due au titre de l'exercice	231 958	825 941	424 073	384 740	70 305
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	449 253	3 557 729	3 665 117	6 770 064	3 219 368
Résultat distribué	4 176 474	3 797 505	1 851 951		
Résultat par action	0,28	2,22	2,34	4,36	2,15
Dividende attribué à chaque action	2,75	2,50	1,30		
Effectif					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	1 713	1 787	2 038	1 942	1 527
Montant de la masse salariale de l'exercice	48 459 253	50 608 699	61 412 369	56 138 655	43 379 647
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociales, Œuvres sociales,)	18 106 574	19 494 918	23 308 266	21 568 099	15 825 248

6b) Comptes sociaux

<i>en euros</i>	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Capital Social					
Capital Social	1 601 500	1 601 500	1 568 000	1 553 000	1 500 000
Nombre d'actions	1 601 500	1 601 500	1 568 000	1 553 000	1 500 000
Opérations et Résultats de l'Exercice					
Chiffre d'Affaires Hors Taxes	146 473 481	150 757 941	172 345 554	165 855 783	127 522 786
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 419 679	7 525 097	8 265 058	6 157 348	8 474 762
Impôts sur les bénéfices	(942 286)	893 712	1 260 183	(955 837)	(103 939)
Participation des salariés due au titre de l'exercice		391 654			
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	566 746	4 213 472	5 320 653	4 885 878	6 839 234
Résultat distribué	4 176 274	3 796 905	1 851 951		
Résultat par action	0,35	2,63	3,39	3,15	4,56
Dicidende attribué à chaque action	2,75	2,50	1,30		
Effectif					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	1 454	1 511	1 731	1 684	1 344
Montant de la masse salariale de l'exercice	42 897 570	43 287 908	51 655 182	47 754 793	38 093 621
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociales, Œuvres sociales,)	15 110 971	15 970 877	18 403 904	17 018 268	13 044 606

7) INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL

Le capital social de la société s'élève, à la clôture de l'exercice, à 1.601.500 euros et est divisé en 1.601.500 actions qui ont une valeur nominale de 1 euro.

Afin d'honorer un plan d'attributions d'actions gratuites en faveur des salariés du groupe, la société a procédé à une augmentation de capital en date du 10 mars 2010 à hauteur de 33 500 euros. Cette augmentation de capital a été réalisée par création de 33 500 actions nouvelles au nominal de 1 euro, par imputation à due concurrence sur les réserves.

Nous vous rappelons que la société Huis Clos a été introduite sur Euronext Paris en juillet 2001.

Les actions sont inscrites, au gré des propriétaires, en compte nominatif pur, en compte nominatif administré ou au porteur, chez un intermédiaire agréé. Les actions sont admises aux opérations d'Euroclear France Compartiment C (Small Caps), sous le code ISIN FR0000072357.

Evolution du cours de l'action (en euros) :

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Cours au 31/12 - Dernier cours	20,00	18,50	22,19	41,99	26,80	36,75	29,99	24,10
Variation en % au 31/12	-48,3	-7,5	19,9	89,2	-68,5	37,1	-18,4	-19,6
Cours le + Haut	49,50	22,60	30,90	41,99	46,00	40,30	36,98	29,99
Cours le + Bas	18,00	10,33	18,20	21,20	21,47	23,00	26,00	19,34
Volume Total échangé	39 210	458 825	451 023	350 161	184 980	406 767	20 613	14 613
Moyenne Volume/Jour	155	1 778	1 769	1 373	725	1 595	80	58

Opérations effectuées sur actions propres au cours de l'exercice :

	2011	2010
Actions détenues au 1er janvier	83 515	80 378
Nombre d'actions acquises	2 798	4 414
Nombre d'actions cédées	3 316	1 277
Actions détenues à la clôture	82 997	83 515
Cours moyen d'achat au 1er janvier	30,514	30,531
Cours moyen des achats de l'exercice	24,117	30,226
Cours moyen des ventes de l'exercice	26,666	28,239
Cours moyen d'achat à la clôture	30,309	30,514
Valeur à l'ouverture (en Ke)	2 548	2 454
Valeur d'achats des acquisitions de l'exercice	67	133
Valeur d'achats des cessions de l'exercice	100	39
Coût d'achat à la clôture (en Ke)	2 516	2 548

La fraction de capital auto-détenu s'élève à 5,18% du capital social de la société.

L'Assemblée Générale en date du 16 juin 2010 a renouvelé au Conseil d'Administration, et par subdélégation à son Président, la faculté de procéder à une augmentation de capital, réservée ou faisant appel public à l'épargne, dans la limite maximale pour chacune de ces deux options d' 1 million d'euros en valeur nominale. La durée de validité de cette autorisation a été fixée à vingt six mois. Cette autorisation n'a pas été utilisée sur l'exercice.

Celles-ci prenant fin le 15 août 2012, le renouvellement d'une telle autorisation est soumise à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Tableau résumé des autorisations financières existantes

Type d'émission	Date de l'autorisation	Echéance de l'autorisation	Montant nominal maximum	Utilisation faite des autorisations	Dilution potentielle
Autorisation générales					
Toutes valeurs mobilières, avec maintien du droit préférentiel de souscription	16/06/2010	15/08/2012 (26 mois)	1 M€	néant	38,4%
Toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription	16/06/2010	15/08/2012 (26 mois)	1 M€	néant	38,4%
Incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres ou élévation de la valeur nominale de l'action	16/06/2010	15/08/2012 (26 mois)	1 M€	néant	n/a
Réduction de capital par annulation des actions achetées dans le cadre du programme de rachat d'actions propres	17/06/2011	à date de l'AG statuant sur les prochains comptes	0,08 M€	néant	-5,5%
Autorisation spécifiques en faveur des salariés et mandataires sociaux					
Réservée aux salariés dans le cadre d'un PEE avec suppression du droit préférentiel de souscription	17/06/2011 (rejetée par AG)		néant	néant	néant
Attributions d'actions gratuites	02/06/2009	02/08/2012 (38 mois)	0,18 M€	0,1 M€	4,6%

8) INFORMATION SUR L'ACTIONNARIAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Composition du Capital Social

Actionnariat	au 31/12/2011		au 31/12/2010		au 31/12/2009	
BG2P	1 360 111	84,93%	1 358 611	84,83%	1 340 650	85,50%
Dirigeants	74 636	4,66%	69 734	4,35%	62 000	3,95%
Actionnaires Dirigeants	1 434 747	89,59%	1 428 345	89,19%	1 402 650	89,45%
HC Auto-détention	82 997	5,18%	83 515	5,21%	80 378	5,13%
Public	83 756	5,23%	89 640	5,60%	84 972	5,42%
TOTAUX	1 601 500	100,00%	1 601 500	100,00%	1 568 000	100,00%

La société BG2P est détenue par les actionnaires historiques du groupe Huis Clos, à savoir la SAS Groupe René Bertin et famille René Bertin (*Président Directeur Général de Huis Clos*) à hauteur de 67,46% et la SAS SFPP (*administrateur de Huis Clos*) à hauteur de 32,54%.

Pour une information plus détaillée, le lecteur peut consulter le dernier document de référence de la société HUIS CLOS dans son paragraphe 18 « Principaux actionnaires » disponible sur le site internet de la société www.huisclos.fr Rubrique Le groupe Huis Clos > Informations réglementées).

Identité des actionnaires nominatifs détenant directement ou indirectement plus de 5%, 10%, 20%, 25%, 30%, 33^{1/3}%, 50%, 66^{2/3}%, 90% et 95% du capital ou des droits de vote aux assemblées :

Plus de 95 %	Société BG2P
Plus de 90 %	
Plus de 66,66 %	
Plus de 50 %	
Plus de 33,33 %	
Plus de 30 %	
Plus de 25 %	
Plus de 20 %	
Plus de 15 %	
Plus de 10 %	
Plus de 5 %	

Franchissements de seuil à la hausse déclarés au cours de l'exercice 2011 : Néant

Franchissements de seuil à la baisse déclarés au cours de l'exercice 2011 : Néant

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire.

Il n'existe pas de pacte entre les actionnaires de la société Huis Clos.

Etat récapitulatif des opérations sur titres de la société, supérieures à 5 000 euros, réalisées par les mandataires sociaux, personnes assimilées et personnes étroitement liées :

Identité	Acquisitions		Cessions	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
BG2P	1 500	43 335	-	-
GROUPE RENE BERTIN	-	-	-	-
SFPP	-	-	-	-

9) PARTICIPATION ET INTERESSEMENT DES SALARIES

Les salariés n'ont à la clôture de l'exercice, aucune participation au capital social, dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise.

L'assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2009 a renouvelé, pour une durée de 38 mois, l'autorisation faite au Conseil d'Administration par AGE du 20 décembre 2005 d'octroyer des attributions d'actions gratuites en faveur des salariés et mandataires sociaux du groupe dans la limite de 10% du capital social.

La juste valeur est déterminée par un actuair, à la date d'attribution des actions accordées aux membres du personnel, selon les méthodes prescrites par IFRS 2 en matière de paiement fondé sur des actions, le modèle d'évaluation retenu est celui de Black-Scholes. La volatilité retenue est la volatilité historique de l'action huis clos sur la période des deux dernières années précédant l'attribution. Cette juste valeur est comptabilisée en charges de personnel, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. La charge est étalée sur la période d'acquisition des droits.

La synthèse de son utilisation au 31 décembre 2011 est la suivante :

Date du Plan d'Attribution	Attribution Initiale	Nombre d'actions actualisé		Date prévue d'Attribution	Nbre d'actions après Attribution	% du Capital Social	Juste Valeur Actualisée en €	Incidence en Résultat (€)	
		Par Plan	En Cumul					31/12/2011	31/12/2010
20/12/2005					1 500 000				
20/12/2005	54 000	43 500	43 500	15/02/2008	1 543 500	2,82%	538 904		
14/06/2006	12 000	9 500	53 000	15/06/2008	1 553 000	3,41%	163 459		
27/12/2006	19 500	15 000	68 000	15/02/2009	1 568 000	4,34%	230 044		
14/02/2008	39 000	33 500	101 500	15/02/2010	1 601 500	6,34%	887 274		63 750
TOTAUX	124 500	101 500					1 819 681	-	63 750

Les mandataires sociaux du groupe n'ont bénéficié d'aucune attribution d'actions gratuites.

Dans le cadre de la loi pour le développement de la participation et de l'actionnariat du 30 décembre 2006, le conseil d'administration a décidé de ne pas interdire aux dirigeants de céder, avant la date de cessation de leur fonction, les actions qui leur ont été ou seront attribuées gratuitement. Le conseil d'administration a également décidé de ne pas fixer de quantité minimale d'actions, attribuées gratuitement, à conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

10) ETAT DE L'ENDETTEMENT DE LA SOCIETE

10a) Comptes consolidés

Nature	2011	2010	2009	2008	2007
Emprunts Bancaires au 31/12	5 812	5 248	4 615	2 857	4 207
Emprunts liés aux leasings	657	1 024	1 506	547	46
Divers autres	11	13	28	12	13
Instruments Dérivés Passif	115	180	102		
Crédit Vendeur s/Acquisition CFN			2 680	5 540	
Trésorerie Passive	43	182	305	272	256
Trésorerie Active	(5 206)	(4 533)	(9 942)	(5 829)	(5 504)
Endettement Bancaire Net	1 430	2 113	(705)	3 399	(983)
C/Courants d'Associés	3	117	16	687	2 429
Endettement Net Total	1 434	2 230	(690)	4 086	1 446

Capitaux Propres au 31/12	8 000	11 719	11 991	8 372	3 367
CA de l'Exercice	151 456	165 237	188 467	181 495	131 868
Résultat de l'exercice	449	3 558	3 665	6 770	3 219
Cash Flow de l'exercice	2 984	6 287	6 039	13 838	7 251

Ratios d'Endettement Net sur :					
Capitaux Propres au 31/12	0,18	0,19	(0,06)	0,49	0,43
CA de l'Exercice	0,01	0,01	(0,00)	0,02	0,01
Résultat de l'exercice	3,19	0,63	(0,19)	0,60	0,45
Cash Flow de l'exercice	0,48	0,35	(0,11)	0,30	0,20

Répartition de l'endettement au 31/12/2011 par taux			
	Fixe	Variable	Total
à 0%	11		11
moins de 5%	570	4 986	5 556
5% à 7,5%	1 073		1 073
plus de 7,5%			0
	1 654	4 986	6 640

10b) Comptes sociaux

Nature	2011	2010	2009	2008	2007
Emprunts Bancaires au 31/12	5 110	4 477	3 527	1 837	3 807
Divers autres	9	9	2 698	5 548	
Trésorerie Passive	1	0	45	3	15
Trésorerie Active	(4 048)	(3 199)	(10 966)	(6 390)	(6 238)
Endettement Bancaire Net	1 072	1 287	(4 696)	999	(2 416)
C/Courants d'Associés	958	1 095	1 055	860	360
Endettement Net Total	2 030	2 382	(3 641)	1 859	(2 056)

Capitaux Propres au 31/12	7 416	11 026	10 609	7 140	2 255
CA de l'Exercice	146 473	150 758	172 346	165 856	127 523
Résultat de l'exercice	567	4 213	5 321	4 886	6 839

Ratios d'Endettement Net sur :					
Capitaux Propres au 31/12	0,27	0,22	(0,34)	0,26	(0,91)
CA de l'Exercice	0,01	0,02	(0,02)	0,01	(0,02)
Résultat de l'exercice	3,58	0,57	(0,68)	0,38	(0,30)

Répartition de l'endettement au 31/12/2011 par taux			
	Fixe	Variable	Total
à 0%	9		9
moins de 5%	285	5 784	6 069
5% à 7,5%			0
plus de 7,5%			0
	294	5 784	6 078

Le groupe bénéficie, auprès de ses partenaires bancaires, de découverts autorisés s'élevant à un montant global de 4 millions d'euros. Afin de préserver cette ressource, des réunions sont régulièrement organisées avec les différentes banques lors desquelles sont évoquées la situation et l'évolution de l'activité du groupe. A l'issue de nos dernières rencontres, les banques ont renouvelé leur confiance à la Direction de la société et ont reconduit, sans condition de garantie ou de délai, les lignes de crédit actuelles. Ces concours restent cependant soumis à l'article L 313-12 du code monétaire et financier qui permet leur dénonciation sous respect d'un préavis de 60 jours.

Le groupe a également négocié en 2009 une enveloppe financière de 5.2 Me amortissable sur une durée de 5 ans, pour le refinancement de l'acquisition de la société Chaud Froid National (CFN) opérée en 2008. En contrepartie, les organismes financiers ont pris pour garantie 100% des titres Isoplas, SEC et Altherm ainsi que le nantissement du fonds de commerce (en ce compris les marques) et une caution solidaire de l'actionnaire principal BG2P.

Cette enveloppe financière se décompose en 4 tranches :

	Tranche A1	Tranche A2	Tranche A3	Tranche A4
Nominal en K€	1 100	1 100	1 500	1 500
Date début	juin-09	avr-10	juin-09	avr-10
Date de fin	juin-14	juin-14	juin-14	juin-14
Modalités de remboursement	Amortissement trimestriel à compter du 30/09/2009	Amortissement trimestriel à compter du 30/09/2010	Amortissement trimestriel à compter du 30/09/2009	Amortissement trimestriel à compter du 30/09/2010
Taux	EURIBOR 3 mois + marge	EURIBOR 3 mois + marge	EURIBOR 3 mois + marge	EURIBOR 3 mois + marge
Garanties	Nantissement de la totalité des actions ou parts sociales ISOPLAS, SEC et ALTHERM Nantissement du fonds de commerce en ce compris les marques Caution solidaire de l'actionnaire principal BG2P			

Certains contrats de financement comportent des clauses d'exigibilité anticipée en cas de non respect de ratios financiers :

Emprunts de 862 K€ à l'origine présentant un solde de 426 K€ à la clôture de l'exercice

Maintenir un total fonds propres > ou égal à 10 M€ sur le bilan consolidé

Total dettes moyen et long terme + CB retraité/ fonds propres <1,2

Total dettes moyen et long terme + CB retraité/ CAF <3

Emprunt de 5 200 K€ à l'origine présentant un solde de 2 925 K€ à la clôture de l'exercice

Dettes financières nettes / Fonds propres < 0,30

Dettes financières nettes / Ebitda < 0,50

Cash flow libre / Service de la dette > 1

Ces ratios sont respectés à la clôture de l'exercice. Des bris de covenant avaient été constatés à la clôture de l'exercice précédent, sur demande du groupe, les organismes financiers ont renoncé à l'exigibilité anticipée des crédits accordés. Par conséquent, au 31 décembre 2010, la partie remboursable à plus d'un an (2.925 Ke) de cet emprunt avait été classée en dettes financières à court terme conformément à la réglementation. Au 31 décembre 2011, la partie remboursable à plus d'un an (1.755 Ke) est classée en dettes financières à long terme.

Par ailleurs, certains contrats de financement prévoient qu'un changement de contrôle de l'emprunteur constitue un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'exigibilité anticipée.

11) ACTIVITE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La société ne pratique aucune activité de recherche et développement telle que définit par la réglementation comptable, celle-ci se trouve essentiellement à la charge de nos différents fournisseurs.

12) DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LE GROUPE PEUT ETRE CONFRONTE

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas de risques significatifs hormis ceux présentés.

12.1. RISQUES INHERENTS A L'ACTIVITE

12.1.1. GARANTIES ET SERVICE APRES VENTES

Les produits distribués par le groupe sont soumis à des garanties de bon achèvement de travaux et à des garanties de fiabilité dans le temps, 10 ans pour les dormants de menuiserie (pièces attenantes aux murs), 2 ans pour les autres pièces et autres produits.

Garantie de fiabilité dans le temps : Une provision est constituée à la clôture de chaque exercice. Celle-ci s'appuie sur une analyse historique et permet de déterminer, de manière prospective, les engagements futurs du groupe (voir § 2.15 et § 5.9 des annexes aux comptes consolidés du 31/12/2011).

Son montant, au 31 décembre 2011, s'élève à la somme de 1 624 Ke contre 1 907 Ke au 31 décembre 2010.

Garantie de bon achèvement : Il arrive que des chantiers soient provisoirement non réceptionnés par des clients faute d'achèvement définitif, généralement lié à des finitions non parfaitement exécutées. Le suivi de ces litiges est assuré par le service qualité, basé au siège social, qui réceptionne l'ensemble des appels liés à des doléances « clients » et se charge de leur suivi et règlement auprès des responsables techniques régionaux. Afin de limiter au mieux les problèmes liés au bon achèvement des travaux, les sous-traitants poseurs sont chargés de réparer leurs propres dommages et si la qualité de leurs travaux ne répond pas aux exigences souhaitées par Huis Clos, il peut être mis fin à leur contrat de partenariat. Les techniciens salariés du groupe sont, quant à eux, motivés par un système de primes de qualité.

L'évaluation de la provision pour achèvement de travaux est établie par le service qualité, elle s'élevait à un montant de 877 Ke au 31 décembre 2011 contre 544 Ke l'exercice précédent (voir § 2.15 et § 5.9 des annexes aux comptes consolidés du 31/12/2011).

12.1.2. ENVIRONNEMENT SOCIAL

Le mode de commercialisation des produits distribués par le groupe repose sur un nombre très important de vendeurs et cadres commerciaux en démarchage direct. Cette population est jeune, volatile, et la vente directe reste un métier difficile. Huis Clos doit faire face à un taux de turn-over important, qui entraîne irrémédiablement des procédures prud'homales, liées principalement aux motifs de la rupture du contrat de travail.

Ces litiges sont gérés et évalués par la Direction des Ressources Humaines du groupe. A la clôture de l'exercice, il a été constaté une provision de 655 Ke contre 724 Ke l'exercice précédent (voir § 5.9 des annexes aux comptes consolidés du 31/12/2011).

Parallèlement Huis Clos doit constamment recruter, former, pour faire progresser sa force commerciale. A cette fin, le groupe s'appuie sur son encadrement commercial et sa propre école de formation.

Dans les domaines industriels, techniques et administratifs, les effectifs sont stables et il règne une relative paix sociale au sein du groupe.

12.1.3. ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE

Le mode de distribution de nos produits est soumis à la réglementation de la loi sur le démarchage à domicile (code de la consommation Articles L.121-21 à L.123-33.C). Celle-ci accorde notamment à nos clients, une faculté de rétractation sur une période de 7 jours, délai pendant lequel, aucune relation ni aucun paiement ne peuvent intervenir à défaut de caducité du contrat de vente. Cette loi protège également le client de transactions commerciales abusives que le vendeur pourrait entreprendre dans le cadre de son démarchage.

L'évaluation de ce risque est établie par le service qualité et le service juridique. Au 31 décembre 2011, le groupe n'a pas connaissance de risques émanant de cette réglementation, aucune provision n'est donc constatée à ce titre.

Ce risque peut représenter un déficit important en terme d'image de marque et de notoriété, plus qu'en terme de pertes financières directes. Pour se prémunir, le groupe a mis en place une série des mesures et de contrôles :

- Clause dans contrat de travail de chaque vendeur rappelant le détail du texte de loi, le vendeur s'obligeant à respecter celui-ci
- Information régulière de l'ensemble du personnel et plus particulièrement du personnel commercial
- Procédure de respect obligatoire de la gamme de produits et des tarifs préétablis par la Direction Générale
- 1^{er} Contrôle de chaque contrat vente et validation par le Directeur de chaque agence commerciale
- 2nd Contrôle de chaque contrat vente et validation par le Responsable Technique Régional
- 3^{ème} Contrôle par le métreur, seule personne habilitée à intervenir après le délai de rétractation de 7 jours
- 4^{ème} Contrôle par un service audit interne, directement piloté par la Direction Générale, qui à l'aide de différentes requêtes informatiques analyse les contrats de vente

Si malgré l'ensemble de ces contrôles, un contrat venait à être contesté, le service qualité basé au siège social est en charge de régler le différend commercial.

Le groupe n'a connaissance d'aucun cas de vente forcée, aucune provision à ce titre n'a été constatée à la clôture de l'exercice.

12.1.4. INCITATIONS FISCALES

Les travaux de rénovation des résidences principales de plus de 2 ans bénéficient du taux réduit de TVA à 5,5% (7% à compter du 1^{er} janvier 2012). Cette mesure tout d'abord provisoire jusqu'à la date du 31 décembre 2010 est désormais pérennisée. Parallèlement, des crédits d'impôt ont été octroyés sur certaines dépenses d'équipement de l'habitation principale en faveur des économies d'énergie et du développement durable. Ces crédits d'impôt s'échelonnent de 10% (13% au 31/12/2011) pour les produits d'isolation thermique (fenêtres, portes, volets) à 15% (22% au 31/12/2011) pour les produits « énergies renouvelables » (26 à 32% pour quelques produits à la marge « Ballon thermodynamique & à énergie solaire »). La quasi-totalité du chiffre d'affaires relève du taux de TVA réduit et une majeure partie des produits distribués peuvent prétendre à un crédit d'impôt.

Une réforme des textes régissant ces incitations fiscales auraient d'importantes conséquences, non mesurables à ce jour, sur l'activité du groupe. Rappelons que parallèlement à la suppression du crédit d'impôt de 50% sur les pompes à chaleur « air-air » au 1^{er} janvier 2009, le chiffre d'affaires de ces produits a subi une chute de 48% en 2009, de 60% en 2010, suivi d'une baisse de 39% en 2011. De même pour les pompes à chaleur « air-eau », dont le crédit d'impôt a été réduit de 40% à 25% au 1^{er} janvier 2010, puis à 22% au 1^{er} janvier 2011, le chiffre d'affaires de ces produits a subi une chute de 50% en 2010 pour se stabiliser en 2011. Une réforme, plus générale et moins probable depuis sa pérennisation, du taux de TVA 5,5% (7% au 1^{er} janvier 2012) toucherait l'ensemble du secteur d'activité « bâtiment » et il est fort probable que des lobbying s'opèrent afin de minimiser l'impact d'une telle mesure.

12.1.5. RISQUE CLIENTS

Aucun client ne pèse un poids suffisamment significatif pour constituer un risque grave pour le groupe, les paniers moyens sont faibles (5 à 10 Ke pour la menuiserie, 10 à 25 Ke pour le chauffage). La société peut, cependant, être confrontée à quelques défaillances de paiement liée à la solvabilité, l'honnêteté ou le mécontentement de sa clientèle. A la clôture de l'exercice, il a été constaté une provision pour dépréciation des créances clients de 1 205 Ke contre 1 074 Ke à la clôture de l'exercice précédent. Peu de mesures préventives, autres que celles déjà utilisées (environnement social, revenus déclarés, emploi), sont envisageables.

Les concessionnaires « Plein Jour » et les clients « Professionnels » peuvent représenter un risque de recouvrement plus significatif pour les entités industrielles. Le personnel de la SARL « Logi-Particulier », filiale dédiée au suivi du réseau « Plein Jour » et le personnel de la SAS « Isosud » filiale dédiée au service des professionnels, ont parmi leurs missions la prévention de tous problèmes, notamment de cette nature. Un contrat de couverture est également souscrit auprès d'un assureur crédit afin de compléter la prévention de ce risque.

12.1.6. ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

Huis Clos est un des principaux acteurs du marché français de la menuiserie destiné au segment de la rénovation de l'habitat, plus spécifiquement auprès d'une clientèle de particuliers, et doit faire face à une concurrence atomisée et diversifiée composée :

- des fabricants-assembleurs
- des menuisiers indépendants ;
- des sociétés de négoce de matériaux ;
- des grandes surfaces de bricolage ;
- et des réseaux intégrés à enseigne parmi lesquels Lapeyre - K par K, Tryba, Arts et Fenêtres, ...

La concurrence sur le secteur se révèle intense en raison d'une offre « produits » sensiblement identique. Néanmoins, certaines sociétés, à l'instar de Huis Clos, ont adopté un positionnement stratégique constituant un avantage concurrentiel fort, au travers notamment :

- de la proposition d'une offre globale : produits sur mesure, solutions de financement, pose assurée et SAV garanti sur 10 ans ;
- de la maîtrise de la commercialisation des produits qui constitue à ce titre une barrière à l'entrée sur le secteur en raison du coût de mise en place d'un réseau nécessitant des ressources humaines importantes.

La clientèle des particuliers n'a pas une opinion très favorable envers les entreprises artisanales pour des raisons de qualité de services et de solidité financière face à des garanties pouvant atteindre 10 ans. Les réseaux d'enseignes nationales apportent cette fiabilité et un service complet, organisé, qui rassure cette typologie de clientèle.

Huis Clos assure, de plus, la fabrication de la plupart des produits qu'il distribue, la gestion et le suivi de ses sites de production et ses magasins sont exploités en direct dans un respect strict de procédures établies. Ainsi, le réseau de distribution ne risque pas de rupture de livraison de la part d'un fabricant externe ou de l'hétérogénéité d'un réseau de franchisés.

12.1.7. RISQUES FOURNISSEURS

Des contrats d'approvisionnements sont conclus avec nos principaux fournisseurs. Ceux-ci s'engagent annuellement en termes de prix, de conditions et de délais de livraison d'une gamme de produits définis.

Les profilés PVC sont achetés auprès de Deceuninck, groupe international coté à la Bourse de Bruxelles, leader mondial de l'extrusion PVC pour menuiseries. A ce titre, Deceuninck possède plusieurs sites de production en Europe et une rupture d'approvisionnements liée au blocage de l'ensemble des sites paraît improbable. Si pour une quelconque raison ce partenariat industriel devait être remis en cause, un changement de gamme « profilés PVC » serait réalisable relativement rapidement et sans bouleversement fondamental durable dans les sites industriels.

Les autres fournisseurs sont principalement les Verriers, Quincailliers et Accessoiristes de la menuiserie. Sur ces axes d'approvisionnements, le groupe compte en règle générale trois fournisseurs différents permettant ainsi de diminuer tout risque de rupture de livraison.

Concernant les achats liés aux produits de chauffage et « EnR », le groupe s'approvisionne auprès de plusieurs fabricants de grandes marques de ce type de produits afin d'éviter toute rupture de livraison. D'autres rapprochements sont constamment à l'étude afin d'enrichir et diversifier cette gamme de produits.

Le groupe n'a connaissance d'aucun risque de défaillance avéré chez certains de ses fournisseurs.

En conclusion, les risques fournisseurs s'avèrent modérés voir faibles.

12.1.8. RISQUES SUR MATIERES PREMIERES

Le groupe est exposé au risque de cours des matières 1^{ères} (pétrole, dérivés, acier) qui entrent dans la fabrication des menuiseries et dans la confection des produits chauffage. Cependant, la proportion de matières 1^{ères} entrant dans la composition du chiffre d'affaires est faible, de l'ordre de 25%, aussi toute hausse est répercutée dans les prix de vente et toute hausse non exceptionnelle semble répercutable dans les prix de vente afin de garantir le maintien des marges.

12.1.9. RISQUES INDUSTRIELS LIES A L'ENVIRONNEMENT

L'activité du groupe Huis Clos, à savoir la fabrication et la commercialisation de menuiseries, la rénovation et l'optimisation des systèmes de chauffage, a un impact très limité sur l'environnement :

- peu de rejets dans l'eau ou dans l'air, peu de nuisances olfactives et sonores
- pas d'atteinte aux équilibres biologiques
- les gaz utilisés pour l'installation de climatisation sont manipulés par du personnel dûment qualifié à cet effet
- récupération des anciennes menuiseries et anciens éléments de chauffage stockés provisoirement dans des bennes, qui sont enlevées et dont le contenu est retraité par des professionnels.

A fortiori, l'activité du groupe œuvre en faveur de l'amélioration de l'environnement compte tenu des réductions de consommations d'énergies réalisées grâce aux travaux d'isolation et à l'installation de systèmes de chauffage plus performants effectués en faveur de l'habitat individuel.

En conséquence, aucune certification n'est en cours en matière d'environnement, de même qu'aucune provision pour atteinte à l'environnement n'a été constatée dans les comptes de la société.

12.1.10. DEPENDANCE A L'EGARD DE PARTENAIRES STRATEGIQUES

Huis Clos est une chaîne entièrement intégrée, qui n'utilise pas de partenaires externes significatifs pouvant entraîner un risque important. La pose en sous-traitance fait appel à une population atomisée, où aucun partenaire n'est significatif par rapport à l'ensemble des autres.

Les concessionnaires « Plein Jour » peuvent représenter un risque stratégique plus significatif pour les entités industrielles. Ceux-ci ont représenté près de 9% du chiffre d'affaires industriel, soit 3,8 Me. Le personnel de la SARL « Logi-Particulier », filiale dédiée au suivi de ce réseau, a parmi ses missions le recrutement, la formation, l'animation et la fidélisation des concessionnaires, la prévention de tous problèmes, notamment de cette nature, au moyen de visites régulières chez chaque exploitant. Le personnel de la SAS « Isosud » filiale dédiée au service des professionnels est, quant à lui, chargé de ces mêmes missions auprès de sa clientèle.

Huis Clos, contrôlé en AGO et en AGE par le management, dépend aussi opérationnellement de BG2P, sa holding animatrice et actionnaire majoritaire, elle aussi contrôlée par ce même management (voir § 5.22 des annexes aux comptes consolidés du 31/12/2011).

12.1.11. RISQUES PAYS

Les risques liés à l'expansion à l'international sont inexistantes. Huis Clos n'a aucun magasin à l'étranger, le projet Espagne attendant la maturité et la consolidation de l'activité sur le territoire français.

12.1.12. RISQUES LIES A L'UTILISATION DE BREVETS

Huis Clos n'utilise aucun brevet dans son processus de fabrication, ce risque est inexistant.

La marque « HUIS CLOS », propriété de la SA HUIS CLOS, est déposée à l'INPI depuis le 25 mai 1990, son dépôt a été renouvelé le 6 juin 2005 sous le n° 4472387 pour une date de validité courant jusqu'au 5 juin 2015. Il couvre l'intégralité des pays de l'Union Européenne ainsi que certains pays de l'Est limitrophes.

La marque « Fenêtres PLEIN JOUR », propriété de la SARL LOGI PARTICULIER, est déposée à l'INPI depuis le 17 octobre 2000 sous le n° 3059286 pour une date de validité courant jusqu'au 16 octobre 2020 et couvre le territoire français.

La marque « ALTHERM », propriété de la SAS ALTHERM, est déposée à l'INPI depuis le 29 décembre 2006 sous le n° 63472741 pour une date de validité courant jusqu'au 28 décembre 2016 et couvre le territoire français.

12.1.13. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

A la connaissance des responsables et en l'état actuel des faits, il n'existe pas de faits exceptionnels ou litiges, autres que ceux évoqués ci-dessus, ayant eu, ou bien susceptibles d'avoir, une influence significative sur le patrimoine, la situation financière, l'activité et le résultat de la société et de ses filiales.

12.2. RISQUES PROPRES AU GROUPE

12.2.1. RISQUE DE LIQUIDITE

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Décomposition des dettes financières des deux derniers exercices	2011				2010			
	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts bancaires	5 812	1 688	3 621	503	5 248	1 490	3 703	54
Reclassement pour défaut de ratios financiers						2 925	-2 925	
Emprunts liés aux Locations Financement	657	297	360		1 024	336	688	
Autres	11	9		3	13	8		5
Instruments Dérivés Passif	115		115		180		180	
Découverts Bancaires	43	43			182	182		
ENDETTEMENT BANCAIRE	6 636	2 036	4 095	506	6 646	4 940	1 647	59
Comptes courants d'associés	3	3			117	117		
DETTES FINANCIERES	6 640	2 039	4 095	506	6 763	5 057	1 647	59
Trésorerie & Equivalents de trésorerie	5 206	5 206			4 533	4 533		
DETTES FINANCIERES NETTES	1 434	-3 167	4 095	506	2 230	524	1 647	59

Le groupe bénéficie, auprès de ses partenaires bancaires, de découverts autorisés s'élevant à un montant global de 4 millions d'euros. Afin de préserver cette ressource, des réunions sont régulièrement organisées avec les différentes banques lors desquelles sont évoquées la situation et l'évolution de l'activité du groupe. A l'issue de nos dernières rencontres, les banques ont renouvelé leur confiance à la Direction de la société et ont reconduit, sans condition de garantie ou de délai, les lignes de crédit actuelles. Ces concours restent cependant soumis à l'article L 313-12 du code monétaire et financier qui permet leur dénonciation sous respect d'un préavis de 60 jours.

Nantissements, garanties et suretés (sur base des comptes sociaux de la société mère).

Type de Nantissements Hypothèques	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant d'Actif Nanti (a)	Total du Poste de Bilan (b)	% correspondant (a) / (b)
Nantissement de la totalité des actions ou parts sociales ISOPLAS, SEC et ALTHERM	05/06/2009	30/06/2014	2 925 K€	955 K€	85,23%
Nantissement de la Marque et du Fonds de Commerce Huis Clos	05/06/2009	30/06/2014	7 925 K€	8 343 K€	
TOTAL ACTIF NANTI / TOTAL PIED DE BILAN			7 925 K€	45 277 K€	17,50%

Incidences de la loi LME : La loi de modernisation de l'économie, qui a légiféré sur les délais de règlement entre les partenaires économiques, a eu et aura encore une incidence sur les délais de règlement de certains fournisseurs du groupe. Cette loi a pour effet de réduire progressivement une ressource de trésorerie pour le groupe puisque certains fournisseurs réglés à 60 jours, 60 jours le 10, 90 jours ou 90 jours le 10 sont ramenés progressivement au délai légal de 45 jours fin de mois ou 60 jours net. Afin de modérer les effets de cette loi, un accord interprofessionnel a été signé le 9 décembre 2008 entre les principales organisations professionnelles de notre secteur d'activité qui ont arrêté les modalités suivantes :

- Délais de règlement à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2009 70 jours fin de mois
- Délais de règlement à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2010 60 jours fin de mois
- Délais de règlement à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2011 50 jours fin de mois
- Délais de règlement à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2012 45 jours fin de mois

Les impacts négatifs sur la trésorerie, estimés sur la base des achats et frais généraux de l'exercice 2008, font ressortir une baisse de ressources de l'ordre de 1,5 Me annuelle pour les années 2009 à 2011 puis de l'ordre de 750 Ke pour l'exercice 2012. Ainsi fin 2012, plus de 5 Me de trésorerie, à indexer sur la variation du volume d'activité, seront consacrés à la réduction des délais de règlement fournisseurs sans contrepartie dans le délai de règlement des clients.

12.2.2. RISQUE DE TAUX D'INTERET

La répartition des dettes financières « Taux fixes/Taux variables » à la clôture de l'exercice est la suivante :

Répartition de l'endettement par taux et délais	31/12/2011			Echéancier Dette à taux variable		
	Fixe	Variable	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
à 0%	11		11			
moins de 5%	570	4 986	5 556	1 416	3 220	350
5% à 7,5%	1 073		1 073			
Reclasst pour Défaut de Ratios						
DETTES FINANCIERES	1 654	4 986	6 640	1 416	3 220	350

Afin de palier au risque de fluctuation de taux sur la dette du groupe à taux variable ou prévisionnelle, des instruments dérivés de taux sont contractés. Ces contrats ont pour effet de fixer les taux d'intérêts payés sur la dette. Ces instruments de couverture économique ne sont pas qualifiés de couverture comptable. Le contrat en cours à la clôture de l'exercice porte sur une dette maximale de 7,8 Me et a pour effet de substituer l'Euribor 3 mois par un taux fixe de 2,75% (Swap de taux) pour une période courant jusqu'au 28 juin 2013.

Le coût des instruments dérivés s'est élevé à 36 Ke sur l'exercice, se décomposant comme suit :

- Ecart Swap de taux contre taux variable constaté au cours de l'exercice 102 ke
- Ecart valorisation du contrat de couverture à la clôture de l'exercice < 66 > ke

Sensibilité de l'instrument dérivé de taux contracté : Une hausse de 10 bp (0.10%) des taux engendre une hausse de 8,5 Ke de la valorisation de l'instrument dérivé.

Les autres postes significatifs d'actif et passif, et engagements hors bilans, susceptibles d'avoir une incidence sur le résultat financier au regard des taux d'actualisation liés directement à la variation des taux d'intérêts sont les suivants :

Postes d'Actif et de Passif	31/12/2011			31/12/2010		
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Actifs Financiers (<i>Dépôts de Garantie</i>)	-	-	1 182	-	-	1 001
Provision Départ en Retraite	-	-	(624)	-	-	(494)
Engagements hors Bilan	-	-	-	-	-	-
POSITION NETTE	-	-	558	-	-	507

Les montants en jeu sont de faible importance et ne peuvent entraîner une incidence significative sur le résultat financier.

La synthèse de l'exposition nette au risque de taux arrêtée à la clôture de l'exercice est la suivante :

Echéancier des Actifs, Passifs Financiers et de l'instrument de couverture	Actifs Financiers (a)	Passifs Financiers (b)	Exposition Nette avant Couverture (c) = (a) - (b)	Instruments de Couverture de Taux (d)	Exposition Nette après Couverture (e) = (c) + (d)
Moins d'un an	5 206 K€	2 039 K€	3 167 K€	1 170 K€	4 337 K€
de 1 an à 5 ans	0 K€	4 095 K€	-4 095 K€	4 832 K€	737 K€
plus de 5 ans	1 182 K€	1 130 K€	52 K€	0 K€	52 K€
TOTAUX	6 388 K€	7 264 K€	-876 K€	6 002 K€	5 126 K€

Actifs Financiers (a)	Montants
Dépôts de Garantie	1 182 K€
Trésorerie & Equivalents de Trésorerie	5 206 K€
TOTAUX	6 388 K€

Passifs Financiers (b)	Montants
Provision Départs en Retraite	624 K€
Emprunts auprès d'Etablissements de crédits	6 637 K€
Comptes courants d'Associés	3 K€
TOTAUX	7 264 K€

12.2.3. RISQUE SUR ACTIONS

A la clôture de l'exercice, le groupe ne détient aucune action cotée sur les marchés financiers, hormis des actions propres possédées dans le cadre de son programme de rachat et de son contrat de liquidité géré par un prestataire de service d'investissement.

Les seuls autres titres détenus sont ceux de ses filiales, sociétés non cotées, et retraitées en consolidation.

Evaluation des actions propres dans les comptes sociaux à la clôture du dernier exercice :

Valeur brute à l'actif du bilan :	2 516 K€
Dépréciation constatée :	524 K€
Valeur nette à l'actif du bilan :	1 992 K€
Valeur de marché à la clôture :	2 000 K€

12.2.4. RISQUE DE CHANGE

L'intégralité de l'activité du groupe s'opère sur le territoire français, les flux d'approvisionnements sont réalisés majoritairement en France et dans quelques pays membres de la communauté européenne. Toutes les opérations sont réalisées en euros, il n'existe pas de risque de change.

13) COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

13a – Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2011, le conseil d'administration comprend trois administrateurs :

- René Bertin ; Mandat renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 30 mai 2006 pour une période de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.
- Claudine Mallet (épouse Bertin) ; Mandat renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 30 mai 2006 pour une période de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.
- La société SFPP, représentée par Jean Charles Galli ; Mandat renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 30 mai 2006 pour une période de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Les mandats prenant fin à l'issue de la prochaine assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2011, le renouvellement de ces derniers est soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le conseil d'administration, pour répondre à la représentation équilibrée « Femmes/hommes » prévue par la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011, propose également à l'assemblée générale d'approuver la nomination de :

Mademoiselle Marie BERTIN,
Née en 1985,
BTS Gestion PME-PMI,
2006 à ce jour, Assistante de direction du Groupe René Bertin

Le conseil d'administration considère que Mr Jean Charles GALLI peut être qualifié d'administrateur indépendant compte tenu de son activité totalement externe au groupe, du fait que ce dernier n'entretient aucune relation commerciale avec la société et ne perçoit aucune rémunération de la part de dernière, donc que son seul intérêt est le meilleur fonctionnement économique possible de l'entreprise, en toute équité, afin de pouvoir tirer profit de la capitalisation et des éventuels dividendes de cette dernière en tant qu'actionnaire.

Curriculum Vitae des mandataires sociaux

René BERTIN, Président Directeur Général
Né en 1948, fondateur de la société Huis Clos en 1990
Autodidacte, Chef d'entreprise depuis 1972
1972-1980 Gérant libre de station service
1980-1990 Président de la SA Bertin (comptant 27 centres-auto Feu vert en 1989)
1990 à ce jour Président de la SA Huis Clos

Claudine BERTIN, Administrateur
Née en 1950, épouse de René BERTIN
A secondé son époux dans son parcours professionnel

Jean Charles GALLI, représentant de SFPP Administrateur
Né en 1947, Chef d'entreprise depuis 1973
Maths sup./Maths spé. – Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Grenoble
Institut Administration des Entreprises de Nice
Ingénieur diplômé
1973 à ce jour Président de SFPP,
Holding détenant plusieurs entités sociales dont les activités relèvent du secteur du bâtiment

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. En pratique, il se réunit au minimum deux fois par an, afin d'arrêter les comptes semestriels et annuels de la société et du groupe.

Il fonctionne selon les règles inscrites dans les statuts de la société.

Un ordre du jour est systématiquement adressé à chaque administrateur afin qu'il puisse préparer ses interventions au cours de la séance.

Le conseil se réserve le droit d'auditionner tous les intervenants internes ou externes à la société, afin de mieux asseoir son opinion : Directeur Général, Directeur Financier, Commissaires aux comptes...

Il est aussi habilité à préparer les assemblées générales qui réunissent l'ensemble des actionnaires.

Conformément à la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 et des recommandations Middenext, nous vous précisons l'ensemble des rémunérations perçues par les mandataires sociaux de la société Huis Clos :

Tableau 1 : Tableau de synthèse des rémunérations, des options et actions versées ou attribuées aux dirigeants mandataires sociaux au cours de l'exercice		
	de l'Exercice	de l'Exercice (N-1)
<u>René BERTIN, Président Directeur Général</u>		
Rémunérations versées (détail tableau 2)	ETAT NEANT	
Options attribuées		
Actions de performance attribuées		
TOTAL René BERTIN		
TOTAL		

Tableau 2 : Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social		
	de l'Exercice	de l'Exercice (N-1)
<u>René BERTIN, Président Directeur Général</u>		
Rémunération fixe	ETAT NEANT	
Rémunération variable		
Rémunération exceptionnelle		
Jetons de présence		
Avantages en nature		
TOTAL René BERTIN		

Tableau 3 : Tableau des jetons de présence et autres rémunérations versés au cours de l'exercice aux mandataires sociaux non dirigeants		
	de l'Exercice	de l'Exercice (N-1)
<u>Claudine BERTIN, Administrateur</u>		
Jetons de présence	ETAT NEANT	
Autres rémunérations		
<u>Jean Charles GALLI, Administrateur</u>		
Jetons de présence		
Autres rémunérations		
TOTAL		

Tableau 4 : Option de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe						
Nom du Dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
		ETAT NEANT				
TOTAL						

Tableau 5 : Option de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social			
Nom du Dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
		ETAT NEANT	
TOTAL			

Tableau 6 : Actions de performance attribuées par assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et toute société du groupe						
Nom du mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
			ETAT NEANT			
TOTAL						

Tableau 7 : Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social			
Nom du Dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
		ETAT NEANT	
TOTAL			

Tableau 8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions Informations sur les options de souscription ou d'achat			
Date d'assemblée	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3
Date du conseil d'administration			
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux suivants : René BERTIN Claudine BERTIN Jean Charles GALLI	ETAT NEANT		
Point de départ d'exercice des options			
Date d'expiration			
Prix de souscription ou d'achat			
Modalités d'exercice			
Nombre d'actions souscrites à ce jour			
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques			
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice			

Tableau 9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers				
	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n°1	Plan n°2
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)		ETAT NEANT		
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)				

Tableau 10 : Contrats en faveur des dirigeants mandataires sociaux du groupe								
Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
René BERTIN Président Directeur Général Mandat du 30/05/2006 pour 6 ans jusqu'à Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011.		X		X		X		X

13b – Direction Générale

Le pouvoir exécutif de la société est assuré par les dirigeants suivants :

- René BERTIN, Président Directeur Général, Mandataire social renouvelé dans ces fonctions le 30 mai 2006, qui cumule les fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général, sa mission est principalement orientée sur les aspects stratégiques de l'entreprise.
- Jean Marc PLUTAU, portant le titre de Directeur Général Exécutif, non mandataire social, qui dirige l'ensemble des activités opérationnelles et intervient en appui du Directeur Général sur les aspects stratégiques et en collaboration du Directeur Général Adjoint sur l'aspect finance.
- Eric PETIT, portant le titre de Directeur Général Adjoint, non mandataire social, qui gère les fonctions administratives et financières du groupe et intervient en appui du Directeur Général sur les aspects stratégiques et en collaboration du Directeur Général Exécutif sur l'aspect opérationnel.

Le conseil considère que la composition actuelle du pouvoir exécutif reflète un bon équilibre des compétences nécessaires à la direction de l'entreprise et qu'elle répond positivement à une majorité des points de vigilance soulevés par le code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, publié par Middlednext en décembre 2009.

La Direction Générale se réunit régulièrement et définit les aspects stratégiques de l'entreprise.

Elle s'appuie sur des cadres responsables des branches opérationnelles principales avec :

- Six Directeurs Commerciaux encadrant la force de Vente et l'administration des ventes
- Un Directeur Technique National encadrant les services techniques
- Un Directeur Industriel encadrant l'ensemble des unités de production
- Un Directeur Ressources Humaines
- Un Directeur Juridique
- Un Directeur Communication & Marketing
- Un Directeur Achats et Développement produits
- Un Directeur Qualité et Satisfaction Clientèle
- Un Directeur Contrôle de Gestion
- Un Directeur Informatique
- Un Directeur Services Généraux

Cet ensemble de personnel d'encadrement se réunit régulièrement, au minimum tous les 15 jours, en comité opérationnel afin d'évoquer tous les problèmes organisationnels et prendre les mesures adéquates soumises à validation par la Direction Générale.

13c – Gouvernance

Lors de sa séance du 22 mars 2011, le conseil d'administration a déclaré se référer désormais au code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, publié par Middledext en décembre 2009, à l'exception toutefois des deux points suivants :

- recommandation n°3 concernant la limitation des indemnités de départ d'un dirigeant mandataire social
 - Bien qu'aucune clause de ce type n'existe à ce jour, le conseil d'administration, compte tenu du niveau raisonnable auquel peuvent prétendre les mandataires sociaux d'une PME et des conséquences qu'une transaction de départ peut engendrer, préfère conserver son pouvoir de décision quant aux montants qui pourraient être alloués dans ce cadre.
- de l'alinéa concernant l'abstention de vote et la non-participation aux délibérations du conseil en cas de conflit d'intérêts, contenu dans la recommandation n°7
 - En effet, le conseil considère que :
 - Mr Jean Charles GALLI peut être qualifié d'administrateur indépendant compte tenu de son activité totalement externe au groupe, du fait que ce dernier n'entretient aucune relation commerciale avec la société et ne perçoit aucune rémunération de la part de dernière, donc que son seul intérêt est le meilleur fonctionnement économique possible de l'entreprise, en toute équité, afin de pouvoir tirer profit de la capitalisation et des éventuels dividendes de cette dernière en tant qu'actionnaire.
 - Compte tenu de la composition du conseil, il reviendrait donc à Jean Charles GALLI, seul, le pouvoir de décider, notamment, de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et de toutes conventions à caractère réglementé visant les dirigeants. Le conseil, Jean Charles GALLI en particulier, estime qu'il ne peut imposer une telle obligation envers le Président Fondateur de la société.
 - Concernant les relations entre la société et sa holding animatrice, qui la détient à plus de 85%, le conseil d'administration ne serait pas en mesure d'approuver les conventions réglementées qui régissent les deux entreprises puisque tous les administrateurs ont également des intérêts dans la holding détentrice.

Afin de répondre à la recommandation n°6 de ce code, le conseil d'administration a établi un règlement intérieur de la gouvernance de l'entreprise, ce dernier a été mis à la connaissance du public par publication sur le site internet de la société www.huisclos.fr (Rubrique « Le Groupe Huis Clos » > « Informations Réglementées ») et communication via les voies de diffusion réglementaires.

Concernant la recommandation n°12 du code Middledext, « *chaque société décide, en fonction de sa situation, de créer ou non un ou plusieurs comités spécialisés....* », le conseil d'administration, composé des actionnaires historiques représentant plus de 85% du capital social de la société, a décidé de ne pas déléguer ces fonctions et a décidé, compte tenu de leur importance et du besoin de confidentialité de certaines informations, d'assurer directement celles-ci comme l'y autorise l'article L.823-20, 4° du code de commerce.

La société ne peut se conformer à la recommandation n°14 du code Middledext relative aux modalités de répartition des jetons de présence versés aux administrateurs puisque le conseil d'administration a pris jusqu'alors la décision de ne pas procéder à ce type de rétribution. Les membres du conseil sont les actionnaires historiques de la société, représentant plus de 85% du capital social de la société, ils sont, de par nature, déjà fortement intéressés à la prospérité de leur capital sans trouver nécessité à ajouter cette autre forme de rémunération.

La recommandation n°15 du code Middlednext préconise qu'une fois par an, le Président du Conseil invite les membres à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil et sur la préparation de ses travaux.

Le conseil considère :

- Qu'il sait faire preuve d'indépendance et avoir une relation équilibrée avec la Direction Générale
- Que la fréquence de transmission et la qualité du reporting qui lui est mis à disposition, ainsi que la proximité des cadres des principaux services, lui permettent de se forger une opinion correcte de la situation économique & sociale de l'entreprise.
- Qu'une bonne répartition des rôles existe entre ses membres, avec une connaissance plus approfondie pour certains dans le domaine de la distribution et pour d'autres dans le domaine de l'industrie, les questions de natures stratégiques et financières faisant toujours l'objet d'un débat entre les administrateurs et la Direction Générale.
- En conclusion, que les méthodes de travail et la capacité de prises de décisions sont satisfaisantes.

14) INFORMATIONS SUR LES CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Cette information est traitée au chapitre 12 des présentes et plus précisément au § 12.1.9

15) INFORMATIONS SUR LE PERSONNEL DE LA SOCIETE

Evolution des effectifs présents à la clôture des exercices

	31/12/2011					31/12/2010					Ecart en Nombre
	Nombre	dont CDD	Femmes	Hommes	Age Moyen	Nombre	dont CDD	Femmes	Hommes	Age Moyen	
Cadres	43		9	34	41-05	46		10	36	40-03	-3
Etam	345	4	94	251	35-02	367	12	104	263	34-05	-22
CADRE VRP	10			10	40-01	11			11	38-12	-1
VRP	1 230		158	1 072	26-04	1 149	110	149	1 000	26-05	81
Ouvriers	109	1	4	105	37-05	115	3	4	111	36-05	-6
TOTAUX	1 737	5	265	1 472	29-03	1 688	125	267	1 421	29-04	49

16) DECOMPOSITION DU SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS

(en Ke)	31/12/2011	31/12/2010
< à 1 mois	9 295	5 674
de 1 à 2 mois	2 443	4 461
de 2 à 3 mois	10	545
> à 3 mois	278	267
TOTAUX	12 026	10 948

Par mesure de simplification, la décomposition des dettes fournisseurs est présentée par date de facturation plutôt que par date d'échéance, cette méthode permet de mieux apprécier le respect des obligations liées à la loi LME.

17) EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Dans un contexte économique toujours difficile, le Groupe enregistre un recul d'activité de 1,4 % sur les 3 premiers mois de l'exercice 2012. Le chiffre d'affaires facturé s'est élevé à 38,1 Me contre 38,6 Me à même date sur l'exercice précédent. Cependant, les prises de commandes de ces trois premiers mois à hauteur de 41,4 Me sont en progression de 5,6% par rapport à 2011, ce qui semble traduire une reprise d'activité ou pour le moins une stabilisation.

Un regroupement de l'ensemble des sites industriels est en cours de réalisation, il devrait prendre effet au début du 2^{ème} semestre 2012. Pour cela, les locaux de l'unité de production principale (Isoplas) vont voir leur surface doublée et tous les sites de fabrication vont emménager dans ce seul et même endroit. Il est également envisagé de fusionner l'ensemble des entités juridiques industrielles (Isoplas, Logi-Fermetures et SEC), seules subsisteront Isoplas comme seule unité de fabrication et Isosud comme structure de commercialisation auprès des clients « professionnels ».

Aucun autre évènement important de nature à avoir une influence notable sur la situation du groupe n'est à signaler.

18) EVOLUTION ET PERSPECTIVE D'AVENIR

La Direction reste convaincue, même si ces mesures pèsent dans les charges et la rentabilité immédiate, que les relais de croissance primordiaux se trouvent dans une stratégie de développement géographique du réseau de distribution, du développement de la gamme « produits », du développement du réseau « concessions Plein Jour », du recrutement et de la formation du personnel, notamment commercial.

Cependant, compte tenu de la persistance d'un contexte économique difficile, la Direction du groupe reste prudente et prend pour priorité l'amélioration de la rentabilité, pour ce faire, elle reste très attentive à la progression des effectifs commerciaux afin de redresser significativement le volume d'activité et renforce sa vigilance sur les frais généraux et les charges fixes ou variables.

La commercialisation des produits fabriqués par nos sites industriels a été élargie, au cours du 4^{ème} trimestre 2011, au secteur « professionnels ». Ce segment de distribution permettra d'augmenter les volumes de production sans engendrer de charges significatives, il procurera ainsi un taux de rentabilité nette important.

De même, les sites industriels vont accroître leur gamme de produits fabriqués avec notamment l'intégration de la production des portails et portillons dont le réseau de distribution s'approvisionnait jusqu'alors auprès de fournisseurs extérieurs au groupe. Cette extension de fabrication crée ainsi une marge industrielle complémentaire.

De plus, le groupe conserve des atouts certains pour développer son activité et retrouver de la croissance :

- Activité totalement orientée sur les économies d'énergies, secteur porteur d'investissements des ménages
- Marché de l'habitat individuel, sujet important voire essentiel aux yeux du particulier propriétaire, donc moins sensible à une baisse brutale de consommation
- Typologie de clientèle moins touchée par les aléas économiques, le groupe s'adresse à une clientèle de propriétaires ayant soldé leurs emprunts immobiliers ou en voie de les solder pouvant ainsi consacrer un budget à la rénovation de leur habitat
- Démarchage direct très actif d'une force de vente rémunérée essentiellement en variable du CA.
- Facultés de développement de la gamme « produits »

19) ELEMENTS REQUIS PAR L'ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE ET SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

19.1 Structure du capital de la société

Voir paragraphe 8 du présent rapport.

19.2 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce

Les statuts de la société ne contiennent aucune restriction à l'exercice des droits de vote. Par ailleurs, aucune clause d'une convention n'a été portée à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce.

19.3 Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12

Voir paragraphe 8 du présent rapport.

19.4 Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci

Néant.

19.5 Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Néant

19.6 Accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Par acte enregistré auprès du centre des impôts de Rouen le 24 décembre 2009, la société BG2P, actionnaire majoritaire, Jean Marc Plutau, Directeur Général Délégué et Eric Petit, Directeur Général Adjoint, ont pris ensemble un engagement collectif de conservation selon les conditions prévues par l'article 885 I bis du code général des impôts (plus communément connu sous les termes « Pacte Dutreil »). Cet engagement porte sur 600 650 actions Huis Clos qu'ils détiennent, soit 38,3% du capital et 41,2% des droits de vote.

La société n'a connaissance d'aucun autre accord entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

19.7 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société

Les statuts de la société dans ce domaine ne dérogent pas aux principes généralement admis en matière de société anonyme.

19.8 Pouvoirs du conseil d'administration en particulier l'émission ou le rachat d'actions

Deux délégations d'augmentations de capital (une avec maintien du droit préférentiel de souscription et une avec suppression) ont été votées par l'assemblée générale du 16 juin 2010 et n'ont pas été utilisées au cours de l'exercice. Ces délégations, fixées pour 26 mois, prennent fin le 16 août 2012.

L'assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2009 a renouvelé, pour une durée de 38 mois, l'autorisation faite au Conseil d'Administration par AGE du 20 décembre 2005 d'octroyer des attributions d'actions gratuites, existantes ou à émettre, en faveur des salariés et mandataires sociaux du groupe dans la limite de 10% du capital social. Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette autorisation au cours de l'exercice.

Une résolution relative à un programme de rachat d'actions propres sera soumise à la prochaine assemblée générale dont les détails figurent dans le projet des résolutions.

19.9 Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts

Il existe des contrats conclus par la société qui comportent des clauses de modification et/ou de résiliation en cas de changement de contrôle. Toutefois, ces contrats contiennent des clauses de non divulgation (non-publicité ou confidentialité) ou sont réputés suffisamment sensibles d'un point de vue commercial pour la société de telle sorte que leur divulgation pourrait porter préjudice à l'activité opérationnelle du groupe. Ainsi, lesdits contrats ne font pas l'objet d'une information au sein du présent rapport.

19.10 Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Néant.

20) AUTORISATION D'UN PROGRAMME DE RACHATS D' ACTIONS ET REDUCTION DE CAPITAL SOCIAL POUVANT EN RESULTER

Il nous apparaît opportun de vous proposer de renouveler la mise en place d'un programme d'achats ou de ventes sur les actions de la société. L'assemblée Générale déciderait que les actions rachetées seraient affectées, par ordre de priorité décroissant, aux objectifs suivants :

- Assurer l'animation de marché et la liquidité de l'action Huis Clos par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au moyen d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF.
- Procéder à des échanges ou à des remises de titres à l'occasion d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attributions gratuites d'actions.

Dans l'hypothèse où la pertinence de l'affectation des actions rachetées aux objectifs susvisés viendrait à être ultérieurement remise en question par le conseil d'administration, ce dernier aura la faculté, soit de les céder, soit de les annuler.

En période d'offre publique, ces opérations ne pourraient être réalisées que dans le strict respect des conditions de l'article 232-17 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, aux fins de permettre à la Société de respecter ses engagements antérieurs et uniquement si :

- l'offre publique est réglée intégralement en numéraire ; et
- les opérations de rachat ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre étant précisé qu'à défaut, la mise en œuvre du programme devra faire l'objet d'une approbation ou d'une confirmation par l'assemblée générale.

La Société pourrait acquérir sur le marché ou hors marché ses propres actions et vendre tout ou partie des actions ainsi acquises en respectant les limites ci-dessous :

- Le nombre total d'actions acquises ne dépassera pas 10 % du capital social étant rappelé (i) que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale et que (ii) en tout état de cause, la société ne pourra posséder plus de 10% du total de ses propres actions ;
- Le prix maximum d'achat est fixé à 60 Euros par action hors frais ;
- Le prix minimum de vente est fixé à 20 Euros par action hors frais ;

Sur la base du nombre d'actions composant actuellement le capital social de la Société, le nombre maximal d'actions pouvant être acquises serait de 160.150 actions dans la limite en tout état de cause de la possession de 10% du capital de la société. Le montant total que la Société pourrait consacrer au rachat de ses propres actions ne pourrait pas dépasser 9.609.000 euros étant précisé que les acquisitions d'actions effectuées au titre du précédent programme d'achat d'actions adopté par l'assemblée générale des actionnaires du 17 juin 2011, s'imputeraient sur ce montant.

Lorsque les actions seront rachetées dans le cadre du premier objectif indiqué ci-dessus, le plafond de 10% sera calculé en tenant compte du nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, attribution de titres gratuits, augmentation du nominal de l'action ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement des titres ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Il serait délégué tout pouvoir au conseil d'administration avec faculté de subdélégation afin :

- D'effectuer par tout moyen l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions ;
- De conclure tout accord en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de vente d'actions et notamment un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- D'effectuer toutes déclarations auprès de tous organismes ;
- De remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

La présente autorisation serait donnée pour une durée qui prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle d'approbation des comptes sans toutefois excéder une durée maximale de dix huit mois.

Si le programme de rachat d'actions était adopté, il conviendrait de déléguer au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires, avec faculté de subdélégation :

- à réduire le capital par annulation des actions rachetées dans le cadre du programme de rachat mentionné ci-dessus, dans l'hypothèse où la pertinence de leur affectation aux objectifs initialement visés viendrait à être remise en question, par période de vingt-quatre mois dans la limite de 10% du nombre total des actions composant le capital social existant à la date de l'opération ;
- à modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes les formalités nécessaires.

La présente autorisation serait donnée pour une durée qui prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle d'approbation des comptes sans toutefois excéder une durée maximale de dix huit mois.

21) AUTORISATION A CONFERER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'ATTRIBUER GRATUITEMENT DES ACTIONS AU BENEFICE DES DIRIGEANTS, MANDATAIRES SOCIAUX OU DES MEMBRES DU PERSONNEL

Nous vous proposons de déléguer au conseil d'administration le soin de procéder, au profit des mandataires sociaux et de certains membres du personnel salarié, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce.

Le nombre total des actions pouvant être attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pourrait pas excéder 10 % du capital social.

En vertu de la présente autorisation, le conseil d'administration aurait la faculté d'attribuer gratuitement lesdites actions

- aux mandataires sociaux ;
- et/ou aux membres du personnel salarié de la société et de ses filiales détenues pour au moins 10 % de leur capital.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires serait définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée minimale est fixée à deux ans. En outre, les bénéficiaires ne pourront pas céder les actions qui leur ont été attribuées au titre de la présente autorisation pendant une durée minimale de deux ans à compter de l'attribution définitive des actions. Le conseil d'administration pourra augmenter la durée de ces deux périodes.

Les actions gratuites attribuées pourraient consister en actions existantes ou en actions nouvelles. Dans ce dernier cas, le capital social serait augmenté à due concurrence par voie d'incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission.

La décision d'attribution gratuite des actions incombant au conseil d'administration, ce dernier déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions d'actions, fixera les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions.

Conformément aux dispositions légales, à l'issue de la période d'obligation de conservation, les actions ne pourront pas être cédées :

- dans le délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés, ou à défaut les comptes annuels, sont rendus publics ;
- dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique.

Le conseil d'administration pourrait faire usage de cette autorisation, en une ou plusieurs fois, pendant une durée de trente-huit mois à compter de la présente assemblée.

Ces actions pourraient être attribuées aux dirigeants, mandataires sociaux ou membres de personnel salarié du groupe par voie de création d'actions nouvelles, le capital social sera augmenté à due concurrence.

Il serait délégué au Conseil d'administration tous pouvoirs pour procéder à une augmentation de capital et à l'émission d'actions nouvelles à due concurrence des attributions gratuites accordées.

22) AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL EN FAVEUR DES SALARIES QUI ADHERERAIENT A UN PEE OU A UN PPRESV : RENONCIATION AU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ASSOCIES, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-129-6 AL. 1 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous proposons, en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce de réserver aux salariés de la Société une augmentation de capital par émission d'actions de numéraire aux conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

L'assemblée générale délèguerait au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de mettre en place, dans un délai maximum de douze (12) mois, un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-1 à L. 3332-8 du Code du travail.

Il vous serait demandé d'autoriser le Conseil d'Administration à procéder, dans un délai maximum de cinq ans à compter de la réunion de l'assemblée générale, à une augmentation de capital d'un montant maximum de dix mille euros en une ou plusieurs fois, par émission d'actions de numéraire réservées aux salariés adhérant audit plan d'épargne d'entreprise, et réalisée conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

Cette augmentation de capital social emporterait suppression au profit des salariés de la Société du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux dites actions nouvelles. Le prix d'émission des actions émises sur le fondement de la présente autorisation serait fixé par le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

Nous vous proposons toutefois de ne pas voter favorablement la présente résolution.

23) MODIFICATIONS DES STATUTS

Afin de mieux mettre les statuts de la société en corrélation avec la législation actuelle, nous vous proposons de soumettre à l'approbation de la prochaine assemblée générale les modifications rédactionnelles suivantes aux articles qui suivent :

Article 9 (3^{ème} alinéa) :

En lieu et place de : « *Tout actionnaire venant à détenir directement ou indirectement un nombre d'actions représentant 5 % du capital est tenu d'informer la société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans un délai de quinze jours.* »

Le texte suivant : « *Tout actionnaire qui vient à franchir un des seuils de détention du capital prévus par les dispositions des articles L233-7 et suivants du code de commerce est tenu d'informer la société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans les délais impartis par la législation en vigueur.* »

La personne tenue à l'information informe également l'Autorité des marchés financiers, dans les délais impartis par la législation en vigueur, lorsque les actions de la société sont admises aux négociations sur un marché réglementé ou sur un marché d'instruments financiers autre qu'un marché réglementé, à la demande de la personne qui gère ce marché d'instruments financiers. Cette information est portée à la connaissance du public dans les conditions fixées par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers. »

Le reste de l'article reste inchangé.

Article 11 :

En lieu et place de : « *La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres. Conformément à la loi, ce nombre, égal au minimum de trois membres, ne peut dépasser dix-huit membres sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.* »

Le texte suivant : « *La Société est administrée par un Conseil d'Administration constitué dans le respect de la législation en vigueur. »*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**RAPPORT DU PRESIDENT SUR LA COMPOSITION ET LES CONDITIONS DE
PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE
GESTION DES RISQUES (ARTICLE L. 225-37 ALINEA 6 DU CODE DE COMMERCE)
au 31 décembre 2011**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, je vous présente un rapport qui rend compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Ce rapport, dont la rédaction ne s'est pas appuyée sur le guide de mise en œuvre simplifié du cadre de référence publié par l'AMF, a été communiqué à nos commissaires aux comptes qui vous présenteront, dans un rapport joint au rapport général sur les comptes, leurs observations.

I / Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

Composition du conseil d'administration

Au 31 décembre 2011, le conseil d'administration comprend trois administrateurs :

- René Bertin ; Mandat renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 30 mai 2006 pour une période de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.
- Claudine Mallet (épouse Bertin) ; Mandat renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 30 mai 2006 pour une période de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.
- La société SFPP, représentée par Jean Charles Galli ; Mandat renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 30 mai 2006 pour une période de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Les mandats prenant fin à l'issue de la prochaine assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2011, le renouvellement de ces derniers est soumis à l'Assemblée Générale ordinaire.

Le conseil d'administration, pour répondre à la représentation équilibrée « Femmes/hommes » prévue par la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011, propose également à l'assemblée générale d'approuver la nomination de :

Mademoiselle Marie BERTIN,
Née en 1985,
BTS Gestion PME-PMI,
2006 à ce jour, Assistante de direction du Groupe René Bertin

Curriculum Vitae des mandataires sociaux

René BERTIN, Président Directeur Général
Né en 1948, fondateur de la société Huis Clos en 1990
Autodidacte, Chef d'entreprise depuis 1972
1972-1980 Gérant libre de station service
1980-1990 Président de la SA Bertin (comptant 27 centres-auto Feu vert en 1989)
1990 à ce jour Président de la SA Huis Clos

Claudine BERTIN, Administrateur
Née en 1950, épouse de René BERTIN
A secondé son époux dans son parcours professionnel

Jean Charles GALLI, représentant de SFPP Administrateur
Né en 1947, Chef d'entreprise depuis 1973
Maths sup./Maths spé. – Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Grenoble
Institut Administration des Entreprises de Nice
Ingénieur diplômé
1973 à ce jour Président de SFPP,
Holding détenant plusieurs entités sociales dont les activités relèvent du secteur du bâtiment

Les autres mandats des administrateurs, exercés au cours de l'exercice ou durant les 5 dernières années, sont les suivants :

<i>MANDATAIRE</i>	<i>SOCIETE</i>	<i>FONCTION(S) & MANDAT(S)</i>	<i>Mandat en cours</i>	<i>Observations</i>
René BERTIN	Huis Clos SA	Président Directeur Général	Oui	
	Isoplas SAS	Représentant de HC, Administrateur	Oui	
	Logi Fermetures SARL	Gérant	Oui	
	Logi Particulier SARL	Gérant	Oui	
	RB1 SCI	Gérant	Oui	
	Société Européenne de Chauffage SARL	Gérant	Oui	
	Isosud SAS	Président	Oui	
	HC Management SAS	Président	Oui	
	Altherm SAS	Président	Oui	
	Chaud Froid National SAS	Président	Non	Fin de mandat en 2011
	BG2P SAS	Président	Oui	
	Logi Aluminium SARL	Gérant	Non	Fin de mandat en 2010
	Groupe René Bertin SAS	Président	Oui	
	Groupe Bertin Immobilier SAS	Président	Oui	
	Immobilière Bertin SNC	Représentant de GB Immobilier	Oui	
	RB2 SCI	Gérant	Oui	
	Bertin Immobilier SCI	Gérant	Oui	
	Moto Center 14 SCI	Gérant	Oui	
	Foncière Bertin SCI	Gérant	Oui	
	Sénior Village SARL	Gérant	Oui	
	Foncière One SARL	Gérant	Oui	
	Sénior Village One SCI	Gérant	Oui	
	Jacques III SARL	Gérant	Oui	
	Maya SARL	Gérant	Oui	
	Manoir III SARL	Gérant	Oui	
	Bertin Promotion SARL	Gérant	Oui	
	2BRH SARL	Gérant	Oui	
	Car Wash BV SARL	Gérant	Oui	
	System Car Wash Distribution SAS	Président	Oui	
	CMD5 SARL	Gérant	Oui	
	des Monts SCI	Gérant	Oui	
	des Pommiers SCI	Gérant	Oui	
	le XIX ème SCI	Gérant	Oui	
	MBC SCI	Gérant	Oui	
	le Chesne SCI	Gérant	Oui	
	Bleu Horizon GIE	Administrateur	Oui	
	Bleu Azur GIE	Administrateur	Non	Fin de mandat en 2010
	New Invest SARL	Gérant	Oui	
	Good Invest	Gérant	Oui	
	Du Parc Logis SCI	Gérant	Oui	
	Du Barry SCI	Gérant	Oui	
	Car Wash SCI	Gérant	Oui	
	La Bretèque SCI	Gérant	Oui	
	Ilona SCI	Gérant	Oui	
Léa SCI	Gérant	Oui		
Sénior Courcelles	Gérant	Oui		
Azuréa SCCV	Co-Gérant	Oui		
Le Mascaret SCCV	Gérant	Oui		
Le Prieuré SCCV	Gérant	Oui		
Le Riviera SCCV	Gérant	Oui		
Moana SARL	Gérant	Oui		
BPM SCI	Gérant	Oui		
Claudine BERTIN	Huis Clos SA	Administrateur	Oui	
Jean-Charles GALLI	Huis Clos SA	Représentant SFPP, Administrateur	Oui	
	SFPP SAS	Président	Oui	
	Galli Menuiserie SAS	Président	Oui	
	France Europe Immobilier SAS	Président	Oui	
	SOHGEPAR SA	Représentant SFPP, Administrateur	Oui	
	SOHGEPAR SA	Directeur Général Délégué	Oui	
	Bois Industrie SARL	Gérant	Oui	
	Painblanc SARL	Gérant	Oui	
	SEGH SARL	Gérant	Oui	
	GM Services SARL	Gérant	Oui	
	JCG SARL	Gérant	Oui	
	SERO SCI	Gérant	Oui	
	FIP SCI	Gérant	Oui	
	ARIL Développement SCI	Gérant	Oui	
	Cabinet Gallieni SARL	Gérant	Non	Fin de mandat en 2010
	Alexandre SCI	Gérant	Oui	
	ENP SARL	Gérant	Oui	
	GECO SARL	Gérant	Oui	
	Saint Laurent SCI	Gérant	Oui	

Le conseil considère que Mr Jean Charles GALLI peut être qualifié d'administrateur indépendant compte tenu de son activité totalement externe au groupe, du fait que ce dernier n'entretient aucune relation commerciale avec la société et ne perçoit aucune rémunération de la part de cette dernière, donc, que son seul intérêt est le meilleur fonctionnement économique possible de l'entreprise, en toute équité, afin de pouvoir tirer profit de la capitalisation et des éventuels dividendes de cette dernière en tant qu'actionnaire.

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

Le fonctionnement du conseil d'administration est régi par les statuts (art. 11-1).

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. En pratique, il se réunit au minimum deux fois par an, afin d'arrêter les comptes semestriels et annuels de la société et du groupe.

Le conseil d'administration nomme un secrétaire et fixe la durée de ses fonctions. Il peut être choisi soit parmi les membres du conseil, soit en dehors d'eux.

Les convocations sont faites par tous moyens y compris verbalement.

Un ordre du jour est systématiquement adressé à chaque administrateur afin qu'il puisse préparer ses interventions au cours de la séance.

Le conseil se réserve le droit d'auditionner tous les intervenants internes ou externes à la société, afin de mieux asseoir son opinion : directeur général, directeur financier, commissaires aux comptes...

Les réunions du conseil ne peuvent pas être organisées par des moyens de visioconférence.

Tout administrateur peut donner, par lettre ou télégramme, mandat à un autre administrateur de le représenter en séance du conseil. Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une procuration.

Il est aussi habilité à préparer les assemblées générales qui réunissent l'ensemble des actionnaires.

Compte tenu de la taille de la société, le conseil a opté pour le cumul des fonctions de président du conseil et de directeur général. Les statuts ne prévoient en outre pas de limitations aux pouvoirs du président-directeur général par le conseil d'administration.

L'article L. 823-19 du Code de commerce, créé par l'ordonnance du 8 décembre 2008, dispose qu'un comité spécialisé (comité d'audit) assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières au sein des sociétés dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé.

La société ne dispose pas d'un tel comité, les fonctions assignées à ce comité spécialisé sont remplies par le conseil d'administration en vertu de l'article L. 823-20, 4° du code de commerce.

Travaux du conseil d'administration pendant l'exercice 2011

Le conseil s'est réuni 4 fois au cours de l'exercice, le taux moyen de participation a été de 83 %.

Lors de ces réunions, le conseil a notamment décidé :

- L'Arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
- Les préparations et convocations des assemblées générales ;
- La mise en application des recommandations Middledext relative au gouvernement d'entreprises ;
- Approbation d'un règlement intérieur du conseil d'administration ;
- La mise en paiement d'un dividende de 2,75 euros par action à la date du 24 juin 2011 ;
- L'Arrêté des comptes du premier semestre 2011 ;
- L'Approbation de fusion de la SAS Chaud Froid National (CFN) par la SA Huis Clos ;
- L'analyse des documents de reporting et de gestion prévisionnelle ;

Jetons de présence versés au cours de l'exercice		
	de l'Exercice	de l'Exercice (N-1)
René BERTIN, Président	ETAT NEANT	
Claudine BERTIN, Administrateur		
Jean Charles GALLI, Administrateur		
TOTAL		

II / Règles de Gouvernance appliquées par la société

Le conseil d'administration, en sa séance du 22 mars 2011, a déclaré se référer, au code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, publié par Middlednext en décembre 2009, considérant ce dernier plus adapté à la taille et aux structures de la société que le code de gouvernance relevant de l'AFEP-MEDEF pour lequel elle n'avait pu se conformer le considérant comme non adapté pour une PME à caractère familial.

A ce titre, le conseil d'administration a pris connaissance des différents éléments présentés dans les rubriques « Points de vigilance ».

Cette adhésion est toutefois approuvée sous exclusion de la recommandation n°3 relative aux indemnités de départ d'un dirigeant mandataire social et de l'alinéa concernant l'abstention de vote et la non-participation aux délibérations du conseil en cas de conflit d'intérêts contenu dans la recommandation n°7.

Les raisons pour lesquelles la société a décidé de ne pas appliquer ces deux recommandations sont les suivantes :

- Concernant la recommandation n°3 ayant trait aux indemnités de départ d'un dirigeant mandataire social, dans la mesure où il n'existe à ce jour aucune convention ayant un tel objet et que le conseil, préfère conserver l'intégralité de sa marge de manœuvre en la matière.
- Concernant l'alinéa d'abstention de vote et de non-participation aux délibérations du conseil en cas de conflit d'intérêts, contenu dans la recommandation n°7, qu'il conviendra de nuancer.
En effet, le conseil considère que :
 - sa composition réduite à trois membres, dont le Fondateur et son épouse, implique de ne pas avoir une approche trop extensive de la notion de conflit d'intérêts, de façon à ne pas placer le troisième membre, Mr Jean Charles GALLI, en position d'être le seul à pouvoir trancher au nom du conseil dans les nombreuses matières impliquant le Fondateur.
 - Concernant en particulier les relations entre la société et sa holding animatrice, qui la détient à plus de 85%, le conseil d'administration ne serait pas en mesure d'approuver les conventions règlementées qui régissent les deux entreprises puisque tous les administrateurs ont également des intérêts dans la holding détentrice.

Afin de répondre à la recommandation n°6 de ce code, le conseil d'administration a établi un règlement intérieur de la gouvernance de l'entreprise, ce dernier a été mis à la connaissance du public par publication sur le site internet de la société www.huisclos.fr (Rubrique « Le Groupe Huis Clos » > « Informations Règlementées ») et communication via les voies de diffusion règlementaires.

Concernant la recommandation n°12 du code Middlednext, « *chaque société décide, en fonction de sa situation, de créer ou non un ou plusieurs comités spécialisés.....* », le conseil d'administration, composé des actionnaires historiques représentant plus de 85% du capital social de la société, a décidé de ne pas déléguer ces fonctions et a décidé, compte tenu de leur importance et du besoin de confidentialité de certaines informations, d'assurer directement celles-ci comme l'y autorise l'article L.823-20, 4° du code de commerce.

La société ne peut se conformer à la recommandation n°14 du code Middlednext relative aux modalités de répartition des jetons de présence versés aux administrateurs puisque le conseil d'administration a pris jusqu'alors la décision de ne pas procéder à ce type de rétribution. Les membres du conseil sont les actionnaires historiques de la société, représentant plus de 85% du capital social de la société, ils sont, de par nature, déjà fortement intéressés à la prospérité de leur capital sans trouver nécessité à ajouter cette autre forme de rémunération.

La recommandation n°15 du code Middledext préconise qu'une fois par an, le Président du Conseil invite les membres à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil et sur la préparation de ses travaux.

Le conseil considère :

- Qu'il sait faire preuve d'indépendance et avoir une relation équilibrée avec la Direction Générale
- Que la fréquence de transmission et la qualité du reporting qui lui est mis à disposition, ainsi que la proximité des cadres des principaux services, lui permettent de se forger une opinion correcte de la situation économique & sociale de l'entreprise.
- Qu'une bonne répartition des rôles existe entre ses membres, avec une connaissance plus approfondie pour certains dans le domaine de la distribution et pour d'autres dans le domaine de l'industrie, les questions de natures stratégiques et financières faisant toujours l'objet d'un débat entre les administrateurs et la Direction Générale.
- En conclusion, que les méthodes de travail et la capacité de prises de décisions sont satisfaisantes.

En particulier, le conseil considère que Mr Jean Charles GALLI peut être qualifié d'administrateur indépendant, compte tenu de son activité totalement externe au groupe, du fait que ce dernier n'entretient aucune relation commerciale avec la société et ne perçoit aucune rémunération de la part de cette dernière, donc que son seul intérêt est le meilleur fonctionnement économique possible de l'entreprise, en toute équité, afin de pouvoir tirer profit de la capitalisation et des éventuels dividendes de cette dernière en tant qu'actionnaire.

III / Contrôle interne et gestion des risques

Les procédures de contrôle interne mises en place

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le conseil d'administration, les dirigeants et le personnel de la société et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction
- le bon fonctionnement des processus interne de la société et de ses filiales
- la fiabilité des informations financières

Les procédures de contrôle interne impliquent :

- le respect des politiques de gestion
- la sauvegarde des actifs
- la prévention et la détection des fraudes et erreurs
- l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables
- l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Afin de définir les procédures à mettre en place, la démarche de contrôle interne a été la suivante :

- définition d'une cartographie des risques clés
- identification des risques opérationnels qui ont un impact sur la réalisation des objectifs de la société et du groupe
- gestion des priorités liées aux risques
- définition des actions correctives et les activités de contrôle appropriées.

La direction financière est la garante de l'adhésion du personnel aux procédures de contrôle interne. Elle veille à ce que les instructions soient diffusées et appliquées.

Pour ce faire, un manuel de procédures est mis à la disposition des membres du personnel, ainsi que des fiches techniques et des notes de service (intranet).

Par délégation, les responsables de service assurent la supervision des méthodes appliquées.

Le groupe Huis Clos est organisé en quatre pôles :

- un pôle industriel composé de trois sites de production (2 sites pour la fabrication de Menuiseries PVC et Aluminium, 1 un site pour l'assemblage de Volets Roulants et de radiateurs à inertie)
- une structure d'approvisionnement en produits « énergies renouvelables » dont l'objet est de fournir au réseau de distribution, dans les meilleures conditions de marché, une gamme de produits compétitifs et de veiller à leur meilleure performance technologique
- un pôle commercial, composé d'un réseau intégré qui regroupent 160 agences, près de 40 bases administratives et techniques, et d'un réseau de concessionnaires (35 à ce jour).
- un pôle central, externalisé auprès de la SAS BG2P holding animatrice et actionnaire majoritaire du groupe, qui regroupe tous les services du siège (services administratifs, financiers, ressources humaines, marketing, techniques...).

Les agences sont relativement autonomes dans leur gestion quotidienne qui consiste principalement à animer des équipes commerciales dans le respect des procédures établies. Des visites de contrôle des responsables hiérarchiques régionaux ou nationaux ont lieu régulièrement.

Les bases administratives régionales assurent l'enregistrement et le contrôle des contrats de ventes, ainsi que toutes les opérations directement liées à ceux-ci, qu'elles soient techniques ou financières jusqu'au terme de leur bon déroulement et à leur encaissement.

Les services comptables du siège contrôlent les informations enregistrées par les bases et enregistrent les autres flux.

Une séparation des fonctions permet d'assurer un cloisonnement des tâches favorable à un meilleur contrôle. Une distinction a donc été faite entre l'autorisation, l'exécution, l'enregistrement et le contrôle de la transaction.

Par ailleurs, l'accès aux systèmes d'informations fait l'objet d'autorisations nominatives.

Les systèmes informatiques utilisés sont pour l'essentiel des référentiels du marché :

- la comptabilité est gérée à l'aide d'un module ERP, Sage 1000
- la gestion commerciale a été développée sur un système interne, qui est utilisé depuis de nombreuses années et dont la fiabilité a été prouvée
- la gestion de production est assurée par un logiciel du marché, Easywin, utilisé par d'autres acteurs du marché de la menuiserie

Les résultats comptables sont arrêtés mensuellement au niveau de la société et du groupe, selon un planning défini, et font l'objet d'une analyse présentée en comité de direction.

La consolidation légale est effectuée à chaque fin de semestre civil, selon un planning défini avec les différentes filiales. Un manuel de consolidation qui regroupe les principales règles définies en interne est mis à la disposition de chaque service comptable concerné. Les différences de traitement et de méthodes sont documentées et contrôlées.

Description des procédures de contrôle interne mise en place

Les procédures mises en place doivent garantir raisonnablement la fiabilité des informations financières.

Les principales procédures de contrôle interne appliquées concernent les domaines suivants :

- **Ventes / clients :**
 - La formation des commerciaux insiste sur le respect d'une charte de déontologie nécessaire dans le domaine de la vente directe.
 - La gestion du CA et des soldes clients passe par un outil informatique de gestion commerciale commun à l'ensemble des agences, et dont les informations sont reprises dans le logiciel comptable, par intégration directe.
 - Le contrôle du CA est effectué chaque mois au niveau de chaque région, puis du service comptable, lequel rapproche le CA comptable de celui de la gestion commerciale.
 - Le contrôle mensuel des stocks permet de valider la césure du CA, des achats et des charges à payer en rapport avec le CA.
 - Un contrôle de la marge de chaque affaire permet de valider la cohérence de l'ensemble.
 - Les transactions non routinières (remises, avoirs...) font l'objet d'autorisations spécifiques.
 - Les modifications tarifaires sont décidées par la Direction Générale, le service marketing s'assurant de leur suivi.
 - Toute émission d'avoirs relatifs au chiffre d'affaires fait l'objet d'une demande préalable à un supérieur hiérarchique et au responsable du service « qualité & satisfaction clients » basé au siège social.
 - Les relances clients respectent un cadre procédural précis et sont sous la responsabilité des supérieurs hiérarchiques des services commerciaux et techniques.
 - Les réclamations clients sont suivies par le service « qualité & satisfaction clients » basé au siège social.
 - Les créances à plus d'un an font l'objet d'une analyse et sont dépréciées en conséquence.
- **Achats / fournisseurs :**
 - Tout achat fait l'objet d'une procédure qui permet de respecter la séparation des tâches suivantes : l'accord de la commande, la réception et le contrôle des biens et des services, le contrôle des factures, l'autorisation de règlement, le paiement des factures.
 - Le référencement des fournisseurs est assuré par le service achats et passe par la consultation de plusieurs fournisseurs, avec la comparaison de leurs gammes de produits, de leurs services et de leurs tarifs.
 - Le volume d'achat des principaux fournisseurs fait l'objet d'une circularisation et d'un rapprochement avec la comptabilité, notamment afin de valider les RFA.

- Stocks
 - Les stocks font l'objet de deux inventaires annuels afin de contrôler leur existence.
 - Les prix unitaires sont régulièrement vérifiés afin de s'assurer d'une valorisation correcte.
 - Les stocks qui ne sont plus utilisés sont identifiés à chaque inventaire et font l'objet d'une dépréciation en conséquence.
- Immobilisations
 - Les immobilisations sont recensées sur un outil informatique ad hoc qui permet le recensement des actifs par famille et par lieu géographique.
 - L'ensemble des investissements fait l'objet d'autorisations pour l'engagement de la dépense.
 - Des inventaires physiques ont lieu ponctuellement afin de valider l'existence physique des immobilisations.
- Trésorerie
 - Il existe une séparation de fonctions entre l'accord du bon à payer et le règlement de l'achat du bien ou du service concerné.
 - Les banques font l'objet de rapprochements mensuels avec la comptabilité.
 - Il n'existe pas de caisses dans la société et dans le groupe.
- Provisions pour risques et charges
 - Ces provisions recouvrent aussi bien les risques juridiques que les risques opérationnels.
 - Leur recensement s'effectue par un service juridique qui constitue des dossiers nécessaires à la détermination des provisions.
 - Une collaboration étroite avec des avocats et des juristes permet d'asseoir leur évaluation.
- Engagements hors bilan
 - Leur recensement et leur suivi sont sous la responsabilité de la direction financière.

Procédures de gestion des risques mises en place

Les principaux risques auxquels la société est confrontée ont été identifiés et décrits dans le rapport de gestion, au chapitre 12.

L'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière revient à la direction financière. Celle-ci arrête le calendrier de l'information comptable et financière, s'assure du respect des normes et méthodes comptables en vigueur et met en place les procédures de contrôle interne destinées à fiabiliser cette information.

La direction financière assure par ailleurs le lien avec les commissaires aux comptes et rend compte de ses travaux et observations au conseil d'administration qui est chargé, conformément à l'article L. 823-20 du Code de commerce, du suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

IV / Modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales sont définies à l'article 16 des statuts et par les dispositions du Code commerce.

V / Principes et règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

La société se conforme à la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 ainsi qu'aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites publié par Middleden en décembre 2009.

VI / Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les informations prévues à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce sont reprises dans le rapport de gestion (section 19).

Le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration lors de sa séance du 25 avril 2012.

Le Président du conseil d'administration

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a loop and a vertical stroke, positioned below the text 'Le Président du conseil d'administration'.



COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE 2011

1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011



ETAT RESUME DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

en milliers d'euros	ANNEXE	31/12/2011	31/12/2010
GOODWILL	2.5 - 2.13 - 5.1 - 5.18	9 481	9 481
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2.6 - 2.13 - 5.2	661	555
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2.7 - 2.13 - 5.2	10 084	11 272
ACTIFS FINANCIERS	2.8 - 5.3 - 5.13	1 050	866
IMMEUBLES DE PLACEMENT			
CREANCES A LONG TERME			
ACTIF D'IMPOTS DIFFERES	2.3 - 5.4	548	907
ACTIFS NON COURANTS (1)		21 824	23 082
STOCKS	2.9 - 5.5	4 614	5 728
CREANCES CLIENTS & AUTRES DEBITEURS	2.10 - 5.6 - 5.13	9 395	10 282
CREANCE D'IMPOT COURANT	5.4	1 142	509
AUTRES ACTIFS	2.11 - 5.7 - 5.13	4 035	4 240
TRESORERIE & EQUIVALENTS DE TRESORERIE	2.12 - 5.11 - 5.13	5 206	4 533
AUTRES CREANCES	5.8 - 5.13	1 959	2 336
ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE			
ACTIFS COURANTS (2)		26 351	27 629
TOTAL DES ACTIFS (1+2)		48 175	50 711
CAPITAL SOCIAL	2.14 - 3.4	1 602	1 602
PRIME D'ÉMISSION			
RESERVES CONSOLIDEES		8 465	9 108
RESULTAT DE L'EXERCICE		449	3 558
ACTIONS PROPRES	2.14 - 3.4	-2 516	-2 548
CAPITAUX PROPRES (Part du Groupe)		8 000	11 719
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE			
CAPITAUX PROPRES (3)		8 000	11 719
PROVISIONS A LONG TERME	2.15 - 2.16 - 5.9 - 5.10	1 975	1 823
DETTES D'IMPOTS DIFFERES			
DETTES FINANCIERES A LONG TERME	2.17 - 5.11 - 5.13 - 5.18	4 486	1 526
INSTRUMENTS DERIVES PASSIF	2.4 - 5.11 - 5.13	115	180
PASSIFS NON COURANTS (4)		6 576	3 529
PROVISIONS A COURT TERME	2.15 - 2.16 - 5.9 - 5.10	1 804	1 847
DETTES FINANCIERES A COURT TERME	2.17 - 5.11 - 5.13 - 5.18	2 039	5 057
DETTES FOURNISSEURS & AUTRES CREDITEURS	2.18 - 5.12 - 5.13	18 730	16 141
PASSIF D'IMPOT EXIGIBLE			
DETTES FISCALES	2.19 - 5.13	1 461	1 276
DETTES SOCIALES	2.19 - 5.13	9 533	10 765
AUTRES DETTES	2.19 - 5.13	31	377
PASSIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE			
PASSIFS COURANTS (5)		33 598	35 463
PASSIFS COURANTS & NON COURANTS (4+5)		40 175	38 992
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES & PASSIFS (3+4+5)		48 175	50 711

ETAT RESUME DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

pour la période de 12 mois prenant fin au 31 décembre 2011 et l'exercice de 12 mois se terminant au 31 décembre 2010

en milliers d'euros	ANNEXE	31/12/2011	31/12/2010
CHIFFRE D'AFFAIRES	2.20 - 5.17	151 456	165 237
VARIATION DES STOCKS DE PRODUITS FINIS ET EN COURS		-31	-97
AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE		4 097	3 838
ACHATS CONSOMMES		-34 543	-36 752
CHARGES DE PERSONNEL	5.10 - 5.14 - 5.20	-67 932	-72 318
CHARGES EXTERNES	5.23	-45 565	-47 394
IMPOTS ET TAXES		-3 402	-3 661
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	5.2	-2 220	-2 575
DOTATIONS AUX PROVISIONS			
AUTRES PRODUITS OPERATIONNELS COURANTS		1 260	1 333
AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES COURANTES		-1 883	-1 618
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		1 237	5 993
AUTRES PRODUITS OPERATIONNELS			
AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES			
VARIATION DE PERIMETRE			
RESULTAT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES		1 237	5 993
PRODUITS DE TRESORERIE ET D'EQUIVALENTS DE TRESORERIE		28	68
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT		-413	-479
AUTRES PRODUITS FINANCIERS			41
AUTRES CHARGES FINANCIERES		-31	-18
RESULTAT FINANCIER NET	5.16	-417	-388
CHARGE (-) ou PRODUIT (+) D'IMPÔT	2.21 - 5.15	-371	-2 047
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		449	3 558
RESULTAT NET D'IMPOT DES ACTIVITES ABANDONNEES			
RESULTAT NET DE LA PERIODE	5.17	449	3 558
RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en euros) (1)	2.23 - 5.21	0,296	2,354
RESULTAT DILUE PAR ACTION (en euros) (2)	2.23 - 5.21	0,296	2,354

Nombre d'actions moyen composant le Capital Social pendant l'exercice (a)

1 601 500

1 594 995

Nombre d'actions propres détenues en fin d'exercice (b)

-82 997

-83 515

(1) Nombre net d'actions en fin d'exercice (a-b)

1 518 503

1 511 480

Instruments dilutifs en cours (c)

(2) Nombre d'actions après dilution potentielle (a-b-c)

1 518 503

1 511 480

A la date de rédaction des présentes, aucune transaction sur actions après la clôture n'a significativement modifié le nombre d'actions utilisé dans le calcul du résultat par action et dilué par action.

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS & PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

en milliers d'euros	ANNEXE	31/12/2011	31/12/2010
RESULTAT NET DE LA PERIODE		449	3 558
Ecart de Conversion			
Réévaluation des instruments dérivés de couverture			
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente			
Réévaluation des immobilisations			
Ecart actuariels sur les régimes de prestations définies			
Quote-part des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence			
Impôts			
Total des gains et des pertes comptabilisés directement en Capitaux Propres			
RESULTAT NET GLOBAL DE LA PERIODE		449	3 558
Dont part du groupe		449	3 558
Dont part des intérêts minoritaires			

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE (en KE)	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net consolidé	449	3 558
Attributions d'Actions Gratuites		64
Amortissements	2 220	2 575
Provisions	110	59
Variation Valorisation des Instruments Dérivés	-66	78
Actualisation Financière et Dépréciation des actifs financiers	10	-41
Impôt non exigible (dont les impôts différés)	359	-239
Plus ou Moins Values sur sorties de périmètre		
Plus ou Moins Values de cession d'immobilisations	-98	233
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	2 984	6 287
Variation nette :		
Stock	1 114	952
Créances clients & autres débiteurs	887	2 822
Autres actifs financiers	205	1 896
Autres créances d'exploitation	378	480
Actifs détenus en vue de la vente		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 589	-4 379
Dettes Fiscales	185	-318
Dettes Sociales	-1 231	-2 737
Autres dettes	-346	-46
Passifs détenus en vue de la Vente		
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	3 781	-1 331
Flux net de trésorerie généré par l'activité (1)	6 765	4 956
<u>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</u>		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-1 589	-1 704
Acquisitions d'actifs financiers	-294	-83
Cessions d'immobilisations	550	332
Cessions d'actifs financiers	100	116
Incidence des entrées de Périmètre (a)		
Incidence des sorties de Périmètre (b)		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (2)	-1 233	-1 340
<u>OPERATIONS DE FINANCEMENT</u>		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-4 176	-3 798
Ajustements		
Actions propres	9	-97
Augmentation capital		
Comptes Courants d'Associés	-114	102
Souscription d'emprunts	2 164	2 755
Remboursements d'emprunts	-1 969	-5 300
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement (3)	-4 087	-6 338
Flux net d'impôt payé ou remboursement reçu (4)	-633	-2 563
Variation de trésorerie (B) - (A) = (1) + (2) + (3) + (4)	812	-5 285
Trésorerie et Equivalents de trésorerie à l'ouverture (A)	4 352	9 637
Trésorerie à l'actif du bilan	5 206	4 533
Découverts bancaires (voir § 5.11 des annexes)	-43	-182
Trésorerie et Equivalents de trésorerie à la clôture (B)	5 164	4 352

(a) Incidences des Entrées de Périmètre

Prix d'Acquisition
Trésorerie Acquisée
Incidence Nette

(b) Incidences des Sorties de Périmètre

Prix de Cession
Trésorerie Versée
Incidence Nette

Etat des variations des capitaux propres (en Ke)

Etat des variations des capitaux propres	Part du groupe						Capitaux propres - part des minoritaires	Total Capitaux propres
	Capital social	Réserves liées au capital	Titres autodétenus	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres - part du groupe		
Capitaux propres au 31/12/2009	1 568	252	(2 454)	12 624		11 991		11 991
Changement de méthode comptable								
Capitaux propres au 31/12/2009 corrigés	1 568	252	(2 454)	12 624		11 991		11 991
Opération sur capital (1)	34	5		(38)		0		0
Paiements fondés sur des actions				64		64		64
Opération sur titres autodétenus			(94)	(2)		(97)		(97)
Dividendes				(3 798)		(3 798)		(3 798)
Résultat net de l'exercice				3 558		3 558		3 558
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres								
Résultats net des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				3 558		3 558		3 558
Variation de périmètre								
Capitaux propres au 31/12/2010	1 602	257	(2 548)	12 408		11 719		11 719
Changement de méthode comptable								
Capitaux propres au 31/12/2010 corrigés	1 602	257	(2 548)	12 408		11 719		11 719
Opération sur capital								
Paiements fondés sur des actions								
Opération sur titres autodétenus			33	(24)		9		9
Dividendes				(4 176)		(4 176)		(4 176)
Résultat net de l'exercice				449		449		449
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres								
Résultats net des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				449		449		449
Variation de périmètre								
Capitaux propres au 31/12/2011	1 602	257	(2 516)	8 657		8 000		8 000

(1) Afin d'honorer un plan d'attributions d'actions gratuites en faveur des salariés du groupe, la société a procédé à une augmentation de capital en date du 10 mars 2010 à hauteur de 33 500 euros. Cette augmentation de capital a été réalisée par création de 33 500 actions nouvelles au nominal de 1 euro, par imputation à due concurrence sur les réserves.

Opérations effectuées sur actions propres au cours de l'exercice :

	2011	2010
Actions détenues au 1er janvier	83 515	80 378
Nombre d'actions acquises	2 798	4 414
Nombre d'actions cédées	3 316	1 277
Actions détenues à la clôture	82 997	83 515
Cours moyen d'achat au 1er janvier	30,514	30,531
Cours moyen des achats de l'exercice	24,117	30,226
Cours moyen des ventes de l'exercice	26,666	28,239
Cours moyen d'achat à la clôture	30,309	30,514
Valeur à l'ouverture (en Ke)	2 548	2 454
Valeur d'achats des acquisitions de l'exercice	67	133
Valeur d'achats des cessions de l'exercice	100	39
Coût d'achat à la clôture (en Ke)	2 516	2 548

Annexe aux comptes consolidés du 31 Décembre 2011

1 Informations générales

Activité du Groupe

La société, créée en 1990, cotée sur le marché d'Euronext Paris depuis juillet 2001, a pour objet la commercialisation et la pose de volets, portes, fenêtres, systèmes de fermetures, destinés à la rénovation de bâtiments à usage d'habitation, commercial ou industriel. Au 1^{er} semestre 2006, la société a étendu son activité à la rénovation du chauffage électrique, remplacement de radiateurs et installation d'appareils réversibles (Chauffage, Climatisation & Purification d'Air). Depuis Avril 2007, Huis Clos commercialise également des pompes à chaleur « air-eau ». Ces produits, destinés à compléter les installations de chauffage classique par adjonction sur les chaudières (gaz ou fuel), permettent des économies d'énergies conséquentes. Cette dernière extension de gamme permet ainsi de s'adresser à la quasi-totalité de la clientèle « particuliers » sur le marché du chauffage. Depuis 2010, Huis Clos propose également à sa clientèle des prestations d'isolation de combles perdus et d'isolation extérieure par l'installation de bardage.

Le groupe assure, au travers de 3 sites de production, la fabrication des fenêtres et portes PVC ou Aluminium, la fabrication des volets roulants PVC ou Aluminium, et l'assemblage de radiateurs électriques à inertie.

La commercialisation passe par une chaîne de magasins intégrés qui s'adressent quasi-essentiellement, via la vente directe, à une clientèle de particuliers, dans le cadre de la réhabilitation de leur habitation principale, en leur proposant un service complet à domicile (vente, financement, métrage, livraison et installation).

Le métier de la société consiste donc en la rénovation de toutes les ouvertures (fenêtres, portes, stores, portails, clôtures, portes de garage), quel que soit le matériau demandé (PVC, bois, aluminium, métal), la rénovation de tous chauffages par l'installation de pompes à chaleur « air-air » ou « air-eau » ou de radiateurs à inertie, et de prestations d'isolation thermique.

La commercialisation passe par une force commerciale d'environ 1200 VRP selon des méthodes de prospection et de vente formalisées, diversifiées et éprouvées :

- un service formation intégré
- des supports de travail codifiés
- des sources de prospection diversifiées (galeries marchandes, marchés, foires, porte à porte, comités d'entreprise, contacts passifs...)
- expérience de plus de 20 ans en vente directe

Elle passe par un maillage national de 160 magasins qui servent de lieu d'encadrement des VRP, qui assoient la notoriété locale de la marque et qui crédibilisent l'offre service grâce à l'avantage de proximité.

Ce réseau commercialise en priorité les produits fabriqués par les usines du groupe.

Faits caractéristiques de l'exercice

Les principaux faits marquants de l'exercice qui sont relatés plus précisément dans les présentes et dans le rapport de gestion sont les suivants :

Après avoir réalisé des progressions annuelles de 33% en 2007, de 37% en 2008, de 4% en 2009, puis un repli de 12% en 2010, le groupe Huis Clos enregistre un nouveau recul d'activité de 8% sur l'exercice 2011. Ainsi, le chiffre d'affaires de l'exercice 2011 s'élève à 151 Me contre 165 Me en 2010.

Le 4^{ème} trimestre a cependant marqué le retour d'un volume de facturation plus conséquent, 42,5 Me contre des trimestres précédents bien inférieurs à 40 Me. Dans un contexte économique incertain, le volume d'activité a été pénalisé par des dispositions fiscales défavorables entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2010 et renforcées par celles du 1^{er} janvier 2011 (baisse du crédit d'impôt de 25% à 13% sur les menuiseries, de 40% à 22% sur la plupart des autres produits).

Toujours impacté par la suppression du crédit d'impôt de 50% sur les pompes à chaleur « air-air », le chiffre d'affaires des produits « énergies renouvelables » est en recul de 11%, soit 3 M€ en valeur. La proportion de ces produits dans le chiffre d'affaires global semble se stabiliser, ceux-ci représentent 16% de l'activité du Groupe contre 18% un an plus tôt. Les produits « menuiseries » enregistrent quant à eux un repli de 7,8% (10%, à gamme équivalente, hors prestations d'isolation des combles & bardage extérieur isolant).

Le réseau de distribution compte 160 magasins succursalistes sur l'ensemble du territoire français et n'a pas connu de nouvelles implantations sur 2011.

L'exercice 2011 enregistre un bénéfice courant de 0,8 Me contre 5,6 Me en 2010, accusant ainsi un recul de 85%.

Le résultat du réseau de distribution a été fortement dégradé par une nouvelle baisse du chiffre d'affaires. Le réseau a perdu 15 Me de CA représentant plus de 10 Me de marge brute. Cette perte de CA est directement liée à la suppression du crédit d'impôt sur les pompes à chaleur « air-air » et à la réduction de ce même crédit d'impôt de 25% à 13% sur les menuiseries et de 40% à 22% sur la plupart des autres produits. La gestion rigoureuse des charges de personnel et des frais généraux ne permet pas de compenser la perte de résultat engendrée par cette baisse de volume.

Les sites industriels, malgré la baisse importante des commandes du réseau de distribution, ont su adapter leur fonctionnement et conservent une rentabilité satisfaisante.

La filiale Isosud est désormais en charge de la commercialisation de l'ensemble des produits fabriqués par le groupe auprès d'une clientèle de professionnels. Sa fusion envisagée avec la société Isoplas au 1er janvier 2011 n'a pas été menée à terme afin d'obtenir une séparation et de meilleures analyses des canaux de distribution « Particuliers » (réseau Huis Clos) et « Professionnels » (Isosud).

CHAUD FROID NATIONAL « CFN » société importatrice et distributrice de produits « énergies renouvelables », dont le principal client est le réseau de distribution Huis Clos, a été fusionnée avec cette dernière avec effet au 1er janvier 2011.

L'exercice 2011 n'a connu aucune opération de sortie ou de croissance externe, aucune variation de périmètre n'a donc d'incidence dans les comptes.

Evènements postérieurs à la période

Dans un contexte économique toujours difficile, le Groupe enregistre un recul d'activité de 1,4 % sur les 3 premiers mois de l'exercice 2012. Le chiffre d'affaires facturé s'est élevé à 38,1 Me contre 38,6 Me à même date sur l'exercice précédent. Cependant, les prises de commandes de ces trois premiers mois à hauteur de 41,4 Me sont en progression de 5,6% par rapport à 2011, ce qui semble traduire une reprise d'activité ou pour le moins une stabilisation.

Un regroupement de l'ensemble des sites industriels est en cours de réalisation, il devrait prendre effet au début du 2ème semestre 2012. Pour cela, les locaux de l'unité de production principale (Isoplas) vont voir leur surface doublée et tous les sites de fabrication vont emménager dans ce seul et même endroit. Il est également envisagé de fusionner l'ensemble des entités juridiques industrielles (Isoplas, Logi-Fermetures et SEC), seules subsisteront Isoplas comme seule unité de fabrication et Isosud comme structure de commercialisation auprès des clients « professionnels ».

Aucun autre évènement important de nature à avoir une influence notable sur la situation du groupe n'est à signaler.

2 Règles et méthodes comptables

2.1 Déclaration de conformité

- Normes IFRS Utilisées :
Les états financiers du groupe Huis Clos sont établis en conformité avec les normes comptables internationales (normes IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2011. Par ailleurs, ces états financiers ont également été préparés conformément aux normes IFRS émises par l'IASB (International Accounting Standard Board).
- Normes nouvellement publiées et applicables au 1^{er} janvier 2011
 - Le groupe applique l'amélioration des normes IFRS 7 « Informations à fournir sur les instruments financiers », IAS 1 « Présentation des états financiers », et la révision des normes IAS 24 « Parties liées » entrées en vigueur le 1er janvier 2011.
Ces dernières n'ont eu aucun impact dans les comptes.
 - Les autres normes applicables à compter du 1er janvier 2011 n'ont eu aucun impact dans les comptes.
- Normes applicables postérieurement au 31 décembre 2011
Les normes et interprétations, qui suivent, publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne, et n'entrant en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption, ne sont pas appliquées par le groupe au 31 décembre 2011 :
 - IFRS 7 « Informations à fournir en matières de transferts d'actifs financiers »
 - IAS 12 « Impôts différés – Recouvrement des actifs sous-jacents »
 - IFRS 10 « Consolidation »
 - IFRS 11 « Partenariats »
 - IFRS 12 « Informations à fournir sur l'implication avec d'autres entités »En l'état actuel, le groupe ne porte pas à son actif d'éléments susceptibles d'être touchés par la révision d'IFRS 7 et IAS 12. Concernant la révision d'IFRS 10, 11 et 12, le groupe est composé d'une société mère détenant ses filiales à 100%, toutes intégrées « ligne à ligne ».
Ces nouvelles normes ou améliorations de normes existantes n'auront donc aucun impact majeur.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration du 25 avril 2012 et seront soumis pour approbation à la prochaine assemblée générale statuant sur les comptes qui se tiendra le vendredi 22 juin 2012.

2.2 Principes

Les méthodes comptables appliquées sont identiques à celles utilisées dans les états financiers consolidés annuels du dernier exercice clos. Elles ont été appliquées de façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Tous les montants des tableaux sont exprimés en milliers d'euros, sauf indications spécifiques.
Toutes les transactions sont présentées en euro qui est la monnaie fonctionnelle de la Société.

Le Groupe HUIS CLOS, ci-après nommé le Groupe, désigne la société HUIS CLOS, ci-après nommée la société, et ses filiales. Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe.

La consolidation est effectuée sur la base des documents et comptes sociaux arrêtés et retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables mentionnés.

Les états financiers des entités dans lesquelles le groupe détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote ou exerce un contrôle de fait, sont intégrés « ligne à ligne » dans les états financiers consolidés. Le contrôle existe lorsque la société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir des avantages de l'activité.

Le groupe ne comprend que des sociétés consolidées par intégration « ligne à ligne » (voir §4 – Périmètre de consolidation).

Les soldes bilanciaux, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

2.3 Estimations

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

Les principaux postes du bilan concernés par ces estimations sont :

- Les impôts différés actifs (annexe 2.21 et 5.4)
- Les frais de développement immobilisés (annexe 2.6 et 5.2)
- Les dépréciations d'actifs (annexe 2.13)
- Les provisions (annexe 2.15 et 5.9)
- Les avantages au personnel (annexe 2.16 et 5.10)

Au 31 décembre 2011, la Direction a plus particulièrement examiné ses estimations concernant :

- a) Les « goodwill » d'un montant total de 9.5 Me générés par l'entrée dans le périmètre du groupe de plusieurs de ses filiales. Un test de dépréciation a été effectué sur la base d'un business plan à horizon 5 ans. Celui-ci permet de conclure qu'il n'y a pas lieu de procéder à une dépréciation (voir § 2.13 des présentes).
- b) L'activation des impôts différés dont la récupération, sur la capacité bénéficiaire des deux prochains exercices, a été appréciée à partir d'un business plan à horizon « cinq ans ».

2.4 Instruments financiers

Instruments financiers non dérivés

Les instruments financiers non dérivés comprennent les placements dans des instruments de capitaux propres et les titres d'emprunts, les créances et autres débiteurs, la trésorerie et équivalents de trésorerie, les prêts et emprunts, et les fournisseurs et autres créditeurs.

Les instruments financiers non dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur, majorés des coûts de transaction.

Instruments financiers dérivés

Afin de palier au risque de fluctuation de taux sur la dette du groupe à taux variable existante ou prévisionnelle, des instruments dérivés de taux sont contractés. Ces contrats ont pour effet de fixer les taux d'intérêts payés sur la dette. Ces instruments de couverture économique ne sont pas qualifiés de couverture comptable. Le contrat en cours à la clôture de l'exercice porte sur une dette maximale de 7,8 Me et a pour effet de substituer l'Euribor 3 mois par un taux fixe de 2,75% (Swap de taux) pour une période courant jusqu'au 28 juin 2013. Le coût des instruments dérivés s'est élevé à 36 Ke sur l'exercice. La valeur de marché des instruments financiers dérivés est déterminée à partir des valorisations communiquées par les contreparties bancaires.

2.5 Goodwill

Les goodwill (y compris négatifs) résultent de l'acquisition des filiales. Ils représentent la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis. Lorsqu'il résulte une différence négative (goodwill négatif), elle est comptabilisée immédiatement en résultat.

Le goodwill est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

2.6 Immobilisations incorporelles

Les éléments constituant des actifs non monétaires identifiables sans substance physique, dont il est probable que les avantages économiques futurs qui leur sont associés iront à l'entreprise et qui peuvent être évalués de façon fiable, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (voir méthode comptable décrite en § 2.13 Dépréciation des actifs).

Logiciels de gestion : Les logiciels de gestion acquis sont amortis linéairement sur une durée comprise entre trois et cinq ans, de même que les frais de développement internes ou externes engagés pour leur mise en œuvre.

Les coûts de développement liés à certains logiciels développés en interne ont été activés car ils répondent aux critères d'activation énoncés par la norme IAS 38. Ces coûts de développement, ayant une durée d'utilisation définie, sont amortis en linéaire sur 5 ans (meilleure estimation de la durée probable d'utilisation d'un projet)

Le coût de développement des logiciels par le groupe pour lui-même comprend les consommables directs et le coût de la main d'œuvre (salaires et charges sociales).

Droits aux baux :

Les droits aux baux sont amortis sur la durée attendue de la location, soit en général 9 ans.

2.7 Immobilisations corporelles

Les éléments identifiables dont il est probable que les avantages économiques futurs qui leur sont associés iront à l'entreprise et qui peuvent être évalués de façon fiable sont comptabilisés en immobilisations. Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (voir méthode comptable décrite en note 2.13 Dépréciation des actifs).

Le coût d'un actif produit par le groupe pour lui-même comprend le coût des matières premières et de la main d'œuvre.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

Les contrats de location financement ayant pour effet de transférer au groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont retraités et figurent en immobilisations corporelles pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou si celle-ci est inférieure à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, avec en contrepartie une dette financière. Les immobilisations ainsi constatées sont amorties selon les mêmes modalités que celles applicables aux biens acquis en pleine propriété.

Les contrats de « Location Longue Durée » qui touchent essentiellement le matériel de transport n'ayant pas pour effet de transférer au groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont imputés en charge courante.

Les durées d'amortissements sont déterminées selon les durées d'utilité attendues par l'entreprise pour les actifs concernés, dans les meilleures conditions de fonctionnement et d'utilisation. Le mode d'amortissement retenu est le mode linéaire qui correspond le mieux au rythme de consommation des avantages économiques attendus.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- bâtiments et constructions : Gros œuvre 20 à 40 ans
- agencements, aménagements des constructions : Agencements divers 10 ans ; Peintures 5 ans
- installations techniques, matériel et outillage : machines industrielles 15 ans, outillage industriel 8 à 20 ans, outillage à main 3 ans
- agencements, aménagements divers : agencements des magasins 7 ans, autres agencements entre 5 et 10 ans
- matériel de transport : 3 à 5 ans
- matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans ;
- mobilier de bureau : 10 ans.

2.8 Actifs financiers

Ce poste comprend essentiellement les cautions ou dépôts de garantie versés dans le cadre de l'occupation des locaux industriels et commerciaux, en tant que locataire. Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, puis au coût amorti et peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe un indice de perte de valeur.

La durée du bail concerné a été retenue comme période d'actualisation. Le taux d'actualisation utilisé à la clôture de l'exercice est de 3.89 % contre 4.31 % sur l'exercice précédent.

2.9 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût des stocks comprend :

- Les stocks de matières premières valorisés sur la base de leur dernier coût d'achat qui peut inclure des coûts accessoires d'approvisionnement.
- Les produits finis et les en-cours de production valorisés sur la base du coût de production, comprenant le dernier coût d'achat et les charges directes et indirectes de production, en fonction d'un pourcentage d'avancement.

Le faible niveau de dépréciation des stocks s'explique par le fait que les produits finis sont fabriqués sur mesure et sont donc destinés à un client final connu. D'autre part, le turnover des matières premières est suffisamment important pour éviter la création de stocks « morts » significatifs.

2.10 Créances clients

Les créances sont évaluées au coût amorti diminué du montant des pertes de valeurs pour tenir compte des difficultés de recouvrement.

Des dépréciations sont constituées sur les créances présentant un risque de non-recouvrement, par une appréciation au cas par cas de ce risque en fonction de l'ancienneté des créances et du résultat des relances effectuées.

2.11 Autres actifs financiers

Les créances sont évaluées au coût amorti diminué du montant des éventuelles pertes de valeurs.

2.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue en banque, ainsi que les valeurs mobilières de placement qui ne concerne que de la trésorerie.

2.13 Dépréciation des actifs incorporels et corporels

Les valeurs comptables des actifs incorporels et corporels sont examinés à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Pour les goodwill, les immobilisations à durée de vie indéterminée, la valeur recouvrable est estimée à chaque date de clôture.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle appartient l'actif.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'Actifs », les goodwill et les autres actifs non financiers ont fait l'objet de test de valeur à la clôture de l'exercice. A cette fin, le groupe Huis Clos a identifié quatre Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) pour lesquelles des paramètres de valorisation ont été définis afin de mettre en place des tests d'impairment.

- 1- Le réseau de distribution, nommé ci-après « Réseau », regroupe la société Huis Clos et les entités sociales Altherm, HC Management et SCI RB1, ces dernières représentant des actifs de support au réseau. Cette UGT est chargée au travers d'un réseau d'agences commerciales et de bases techniques régionales de vendre et installer, auprès d'une clientèle de particuliers, les différents produits de la gamme du groupe.
- 2- Les unités de fabrication de menuiseries PVC et Aluminium, nommées ci-après « Fabrication Menuiseries » est composée de l'entité industrielle Isoplas. Cette dernière est chargée de la fabrication des menuiseries PVC et Aluminium à destination du réseau de distribution. Elle fournit également des clients professionnels extérieurs au groupe, pour lesquels Isosud assure la commercialisation, et les concessionnaires à la marque « Plein Jour », aussi la société Logi Particulier, animatrice de ce réseau et la société Isosud sont intégrées à cette UGT comme actifs de support au prorata de l'activité industrielle générée par leur clientèle respective.
- 3- Les unités de fabrication de volets roulants et de radiateurs à inertie, nommées ci-après « Fabrication VR et Radiateurs », regroupe les entités industrielles Logi Fermetures et SEC. Ces dernières sont chargées, avec des moyens communs, de la fabrication des volets roulants et radiateurs à destination du réseau de distribution. Elles fournissent également des clients professionnels extérieurs au groupe, pour lesquels Isosud assure la commercialisation, et les concessionnaires à la marque « Plein Jour », aussi la société Logi Particulier, animatrice de ce réseau et la société Isosud sont intégrées à cette UGT comme actifs de support au prorata de l'activité industrielle générée par leur clientèle respective.
- 4- L'ex-entité sociale CFN, plateforme logistique d'approvisionnements en produits chauffage et « EnR », nommée ci-après « CFN », est distributrice de produits chauffage et « EnR », elle s'adresse au réseau de distribution Huis Clos et à une clientèle de professionnels extérieure au groupe. Malgré une proportion importante de CA réalisée avec Huis Clos, qui pourrait la qualifier d'actif de support au réseau, CFN opère sur un marché actif et répond donc à la définition d'une UGT.

Pour ces UGT, la valeur recouvrable est basée sur la valeur d'utilité égale au montant des cash flow futurs actualisés, basés sur des prévisions à 5 ans auxquels s'ajoutent une valeur terminale évaluée à partir du dernier cash flow actualisé à l'infini.

Concernant les UGT incluant un « goodwill » et des immobilisations à durée de vie indéterminée, les tests de dépréciation effectués ont permis de conclure qu'il n'y a pas lieu de procéder à une dépréciation.

Les principales hypothèses clés, sur lesquelles la direction du groupe a fondé ses projections de flux, sont les suivantes :

- Les estimations ont pris pour base l'analyse des comptes annuels 2007 à 2011, elles ont été déterminées sur la base d'hypothèses significatives traduisant la situation future estimée la plus probable, à leur date d'établissement, à savoir décembre 2011.
- Les progressions de chiffre d'affaires sont principalement axées sur le développement géographique du réseau commercial par l'ouverture de 40 nouvelles agences à fin 2016, 4 en 2012, 6 en 2013 puis 10 sur chacune des trois années suivantes. La part du CA « énergies renouvelables », 16% en 2011, a été considérée stabilisée sur les exercices 2012 à 2016 après trois années de forte chute. Les progressions de CA retenues, à périmètre constant, concernant les produits historiques « menuiseries » sont de 1,5% en 2012, 1,5% en 2013, puis de 1% sur les exercices suivants.
- La marge brute a été déterminée sur la base d'une analyse historique des comptes annuels 2007 à 2011, en conservant les mêmes ratios par structure de gamme « produits » toutes augmentations de matières premières semblant pouvoir se répercuter au consommateur final.

- Les frais de personnel ont fait l'objet, sur la base d'une analyse des comptes annuels 2009 à 2011, et des différents modes de rémunération, d'une dissociation entre parties fixes et parties variables. Un taux d'indexation de 1% a été retenu sur les parties fixes des frais de personnel. Les parties variables, majoritairement commissions destinées à la force de vente, ont été budgétées au prorata de la progression du volume d'activité. Le niveau des effectifs a été pris en compte au regard de ratios de productivité individuelle déterminés sur l'analyse historique des exercices 2007 à 2011.
- Les frais généraux retenus ont pris pour base l'analyse de l'antériorité des sites existants et ont été indexés d'un coefficient d'inflation de 2% en 2012, puis 1% sur les exercices suivants. Les charges fixes ont fait l'objet d'une étude «poste par poste» intégrant des événements liés à l'évolution de la structure du groupe. Ainsi, toutes les charges fixes liées directement aux locaux immobiliers ont été indexées, en sus du taux d'inflation retenu, au prorata du nombre des nouveaux locaux attendus par rapport à l'existant au 31 décembre 2011.
- Les autres postes ont fait l'objet, pour partie d'une indexation au volume d'activité et d'une indexation au taux d'inflation retenu.

Eléments de valorisation

- Un taux de croissance de 1,00% a été utilisé pour extrapoler les flux au-delà de la période de 5 ans couverte par le business plan.
- L'évaluation du taux d'actualisation, compte tenu du professionnalisme requis en la matière et de son importance dans la valorisation, a été confiée à un actuair extérieur au groupe. Sa mission a été d'évaluer le taux applicable à la clôture et de réviser celui appliqué à la fin de l'exercice précédent. Il en ressort, à méthode comparable, que le taux à retenir fin 2011 s'élève à 8,23% contre 7,91% (pour un taux appliqué de 10,27%) fin 2010.

Montants des Goodwill affectés à chaque UGT et Tests de valeur

UGT	Goodwill Valeur nette à la clôture	Immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie	Taux de croissance annuel n+1 à n+5	Taux de croissance à l'infini des flux de trésorerie	Taux d'actualisation		Pertes de valeur comptabilisées	
					Exercice	N-1	Exercice	N-1
<i>(en Ke)</i>								
Réseau de Distribution	7 858	23	+ 5,4% à + 6,6%	1,0%	8,23%	7,91%		
Fabrication Menuiseries	232	152	+ 27,7% à + 5,0%	1,0%	8,23%	7,91%		
Fabrication VR & Radiateurs	57		+ 4,4% à + 6,1%	1,0%	8,23%	7,91%		
Plateforme Chauffage & "EnR"	1 091	68	+ 2,7% à + 3,6%	1,0%	8,23%	7,91%		
TOTAUX	9 238	243					-	-

Sensibilité de la valeur d'utilité des UGT

UGT	Taux d'actualisation des flux de trésorerie		Taux de croissance à l'infini des flux de trésorerie		Cash Flow Prévisionnels		Combinaison des 3 critères sur valorisation	
	+ 0,50 %	- 0,50 %	+ 0,50 %	- 0,50 %	- 10 %	+10 %	la + faible	la + élevée
<i>(en ke)</i>								
Réseau de Distribution	(3 121)	3 581	2 694	(2 345)	(4 961)	4 961	(9 590)	12 403
Fabrication Menuiseries	(1 603)	1 838	1 377	(1 199)	(2 506)	2 506	(4 879)	6 319
Fabrication VR & Radiateurs	(1 155)	1 324	992	(863)	(1 829)	1 829	(3 539)	4 576
Plateforme Chauffage & "EnR"	(274)	315	238	(207)	(409)	409	(816)	1 065

- Les tests de sensibilité, dans l'hypothèse la plus pénalisante (taux de croissance minoré de 0,50%, taux d'actualisation majoré de 0,50%, et cash-flow réduits de 10%), font ressortir que les valeurs d'utilité restent supérieures aux valeurs comptables des UGT. Un changement raisonnablement possible d'une hypothèse clé ne pourrait conduire à une dépréciation.

2.14 Capital

Le capital social de la société Huis Clos (société mère) est constitué, à la clôture de l'exercice, de 1 601 500 actions au prix nominal d'1 euro. Toutes les actions émises ont été entièrement libérées.

Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée y compris les coûts directement attribuables est comptabilisé net d'impôts, en diminution des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres. Lorsque les actions propres sont vendues ou remises en circulation, le montant reçu est comptabilisé en augmentation des capitaux propres et le solde positif ou négatif de la transaction est transféré en majoration ou minoration des résultats.

S'agissant des actions de la société détenues par le Groupe, tous les droits sont suspendus jusqu'à ce que ces actions soient remises en circulation. Au 31 décembre 2011, le Groupe détenait 82 997 actions de la société.

2.15 Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Provisions pour litiges clients et prud'homaux

Dès lors qu'il est plus probable qu'improbable que le contentieux aboutira à une sortie de ressources pour le groupe, celui-ci constate une provision déterminée en fonction de l'évaluation du risque encouru.

Provision pour SAV

Le groupe peut engager des coûts de SAV sur les produits qu'il fabrique et qu'il pose, dans le cadre des garanties accordées dans les contrats de vente : 10 ans pour les dormants de menuiserie (pièces attenantes aux murs), 2 ans pour les autres pièces et autres produits.

Une analyse historique, portant sur l'ensemble des coûts SAV des 10 dernières années, permet de déterminer de manière prospective, les engagements futurs du groupe en termes de SAV.

Ce coût de SAV comprend une part d'achats matières et une part de main d'œuvre technique nécessaire aux interventions.

Le coût de la sous-traitance SAV n'a pas été retenu dans ce calcul car toutes les interventions SAV sont assurées par du personnel technique interne.

2.16 Avantages au personnel

PROVISIONS POUR DEPART EN RETRAITE

L'obligation du groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. Les calculs sont effectués par un actuair qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Taux d'actualisation retenu :

Selon IAS 19.78 : "le taux à appliquer pour actualiser les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi (que ceux-ci soient financés ou non) doit être déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entités de première catégorie. Dans les pays où ce type de marché n'est pas actif, il faut prendre le taux (à la clôture) des obligations d'Etat (...)."

Nous avons considéré :

- que la notion « d'entités de première catégorie » renvoie à la seule notation AAA,
- que l'indice Bloomberg € composite Corporate AAA 15 ans est représentatif du risque de signature des émetteurs privés français de première catégorie,
- que la maturité moyenne des engagements sociaux du Groupe Huis Clos est d'environ 25 ans.

Nous avons procédé par interpolation linéaire, fondée sur l'évolution du taux des OAT en fonction de la maturité (entre 15 ans et 20/25 ans, la courbe des taux étant très plate après 20 ans), afin d'estimer le taux de rendement € composite Corporate AAA à 25 ans.

Description du Taux d'Actualisation retenu	31/12/2011	31/12/2010
OAT France 15 ans / 25 ans	3,54% / 3,69 %	3.78% / 3.67%
Différence sur taux OAT selon maturité	0,15 %	0,11%
Indice € Composite AAA (15 ans)	3,74%	4,20%
Estimation de l'Indice € Composite AAA 20/25 ans	3,89 %	4,31%

Le taux retenu pour l'actualisation des engagements de retraite (PIDR) s'établit au 31/12/2011 à 3.89 %.

L'écart sur le taux d'actualisation s'élève ainsi à 0,42%. Une analyse de sensibilité est présentée au § 5.10 des présentes.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en totalité en résultat de la période.

Les charges relatives à ce type de régime sont comptabilisées en résultat opérationnel courant (coûts des services rendus) et en résultat financier (coûts financiers).

La loi sur le financement de la sécurité sociale, de 2008 et 2009, a porté l'âge du départ en retraite des salariés à 70 ans au lieu de 65 ans lorsqu'elle intervient à l'initiative de l'employeur tout en la pénalisant d'une contribution sociale de 50%. Le groupe a donc pris acte de l'intention du législateur, à savoir limiter le plus possible l'initiative de l'employeur dans ce domaine, et a pris en conséquence la décision de laisser cette initiative au salarié. Il en résulte qu'à compter de l'exercice 2008, l'indemnité de départ en retraite est calculée sur l'hypothèse d'un départ volontaire du salarié.

La loi sur le financement de la sécurité sociale, de 2010, a porté l'âge du départ en retraite à l'initiative des salariés à 67 ans au lieu de 65 ans auparavant. Il en résulte qu'à compter de l'exercice 2010, l'indemnité de départ en retraite est calculée sur l'hypothèse d'un départ volontaire du salarié à l'âge de 67 ans (aucun historique ne permettant d'évaluer plus précisément un âge de départ dans le groupe).

L'Accord National Interprofessionnel du 11 Janvier 2008 sur la modernisation du marché du travail a, dans son article 11, établi un barème des indemnités de rupture du contrat de travail. Cet accord a été étendu par Arrêté du 23 juillet 2008. Des analyses juridiques ont conduit, dans un premier temps, certains syndicats professionnels à considérer que ce nouveau barème était également applicable aux indemnités de départ en retraite à l'initiative des salariés. Ceci aurait pour effet d'augmenter de façon très sensible le montant des engagements. Il semble que ces analyses soient remises en cause par certains organismes patronaux et notamment par le MEDEF au motif notamment que cette extension n'était pas dans l'intention des parties et résulte dès lors plutôt d'une interprétation particulièrement extensive de la notion de rupture contenue dans l'accord, sans se prononcer toutefois sur le fait de savoir si en l'état actuel de la rédaction des textes cette extension est réellement juridiquement contestable. Dès lors, de nouvelles analyses juridiques actuellement en cours pourraient remettre en cause la conclusion initiale et établir que la notion de rupture étant sensiblement différente de la notion de départ en retraite, l'ANI n'aurait finalement pas pour effet de modifier les barèmes en cause. L'ANI n'est donc pas retenu par le groupe dans son évaluation de la PIDR.

PLANS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

L'assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2009 a renouvelé, pour une durée de 38 mois, l'autorisation faite au Conseil d'Administration par AGE du 20 décembre 2005 d'octroyer des attributions d'actions gratuites en faveur des salariés et mandataires sociaux du groupe dans la limite de 10% du capital social.

La juste valeur est déterminée par un actuaire, à la date d'attribution des actions accordées aux membres du personnel, selon les méthodes prescrites par IFRS 2 en matière de paiement fondé sur des actions, le modèle d'évaluation retenu est celui de Black-Scholes. La volatilité retenue est la volatilité historique de l'action huis clos sur la période de deux dernières années précédant l'attribution. Cette juste valeur est comptabilisée en charges de personnel, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. La charge est étalée sur la période d'acquisition des droits.

Synthèse de l'utilisation au 31 décembre 2011

Date du Plan d'Attribution	Attribution Initiale	Nombre d'actions actualisé		Date prévue d'Attribution	Nbre d'actions après Attribution	% du Capital Social cumulé	Juste Valeur Actualisée en €	Incidence en Résultat (€)	
		Par Plan	En Cumul					2011	2010
20/12/2005					1 500 000				
20/12/2005	54 000	43 500	43 500	15/02/2008	1 543 500	2,82%	538 904		
14/06/2006	12 000	9 500	53 000	15/06/2008	1 553 000	3,41%	163 459		
27/12/2006	19 500	15 000	68 000	15/02/2009	1 568 000	4,34%	230 044		
14/02/2008	39 000	33 500	101 500	15/02/2010	1 601 500	6,34%	887 274		63 750
TOTAUX	124 500	101 500					1 819 681	-	63 750

PROVISIONS POUR DROITS INDIVIDUELS DE FORMATION (DIF)

L'évaluation du DIF a été calculée selon les règles des conventions collectives applicables.

La mise en œuvre du DIF relève de l'initiative du salarié en accord avec l'employeur et les actions de formation se déroulent, en principe, en dehors du temps de travail et ouvrent droit à une allocation horaire forfaitaire de 9,15 euros.

Avant taux de déchéance et actualisation financière, le montant total des droits acquis hors frais de formation, arrêtés au 31/12/2011 pour l'ensemble des salariés du groupe, s'élève à la somme de 580 Ke.

Depuis la mise en place de ce dispositif, à savoir début 2004, aucune demande relevant de ce régime n'a été formulée auprès des services de ressources humaines du groupe.

2.17 Dettes financières

Les emprunts portant intérêt sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée du montant des coûts de transaction attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti. La différence entre le coût et la valeur de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

2.18 Fournisseurs

Les dettes fournisseurs et autres créiteurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

2.19 Dettes fiscales, dettes sociales & autres dettes

L'ensemble de ces dettes est évalué à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

2.20 Produits

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur, que la recouvrabilité de la contrepartie est probable, que le Groupe n'est plus impliqué dans la gestion des biens et que le montant des produits peut être évalué de façon fiable.

2.21 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (ou produit) d'impôt exigible et la charge (ou produit) d'impôt différé.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différés repose sur la façon dont le groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est plus probable qu'improbable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Cette probabilité est estimée sur la base de prévisions d'activité et de résultat établies par la direction générale et financière du groupe.

Les passifs d'impôt différé sont compensés avec les actifs d'impôt différé au sein d'une entité fiscale unique ou chaque fois qu'une législation particulière autorise une entité à se constituer seule redevable de l'impôt pour un ensemble de sociétés (intégration fiscale).

2.22 Information sectorielle

En application d'IFRS 8, le groupe a défini deux secteurs opérationnels basés sur l'information transmise en interne au Président Directeur Général qui est le principal décideur opérationnel.

Ces secteurs sont déclinés par typologie d'activité :

- 1- Le réseau de distribution, nommé ci-après « Distribution », regroupe les entités sociales Huis Clos, Logi Particulier, Altherm, HC Management et SCI RB1. Ces dernières sont chargées au travers d'un réseau d'agences commerciales, d'une plate forme de distribution et de bases techniques régionales de vendre et installer, auprès d'une clientèle de particuliers, les différents produits de la gamme du groupe.
- 2- Les unités de fabrication, nommées ci-après « Fabrication », regroupe les entités industrielles Isoplas, Logi Fermetures, Isosud et SEC. Ces dernières, placées sous la responsabilité d'un seul et même Directeur industriel, sont chargées de la fabrication des menuiseries PVC et Aluminium, des volets roulants et de l'assemblage de radiateurs électriques à destination du réseau de distribution.

L'ensemble de ces activités s'exerce uniquement sur le territoire national, il n'est donc pas décliné de secteurs opérationnels liés à une situation géographique.

2.23 Résultat par action

Le résultat par action sur capital de base est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à l'exclusion des actions détenues en propre par la société.

Le résultat dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments financiers donnant un accès différé au capital de la société consolidante.

3 Gestion du risque financier

Le Groupe peut être exposé à différents risques liés à l'utilisation d'instruments financiers.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessous identifiés, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Des informations quantitatives figurent à d'autres endroits dans les notes annexes aux états financiers consolidés.

Il incombe au conseil d'administration de définir et superviser le cadre de la gestion des risques du groupe. Ainsi, la politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies.

3.1 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

RISQUE CLIENTS

Aucun client ne pèse un poids suffisamment significatif pour constituer un risque grave pour le groupe, les paniers moyens sont faibles (5 à 10 Ke pour la menuiserie, 10 à 25 Ke pour le chauffage). La société peut, cependant, être confrontée à quelques défaillances de paiement liée à la solvabilité, l'honnêteté ou le mécontentement de sa clientèle. A la clôture de l'exercice, il a été constaté une provision pour dépréciation des créances clients de 1 205 Ke contre 1 074 Ke à la clôture de l'exercice précédent. Peu de mesures préventives, autres que celles déjà utilisées (environnement social, revenus déclarés, emploi), sont envisageables.

Les concessionnaires « Plein Jour » et les clients « Professionnels » peuvent représenter un risque de recouvrement plus significatif pour les entités industrielles. Le personnel de la SARL « Logi-Particulier », filiale dédiée au suivi du réseau « Plein Jour » et le personnel de la SAS « Isosud » filiale dédiée au service des professionnels, ont parmi leurs missions la prévention de tous problèmes, notamment de cette nature. Un contrat de couverture est également souscrit auprès d'un assureur crédit afin de compléter la prévention de ce risque.

3.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles ci arriveront à échéance. La direction financière a pour mission d'assurer le financement et la liquidité du Groupe au meilleur coût. Le financement du groupe est assuré par le recours aux marchés des capitaux via des ressources bancaires (emprunts et lignes de crédits, ...). Les niveaux de lignes de crédit confirmées et de trésorerie disponible sont fixés en fonction des prévisions de financement, assorties d'une marge de sécurité pour faire face aux aléas économiques.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

La dette financière nette, dont les chiffres détaillés figurent au § 5.11 des présentes, s'élève à 1 434 Ke à la clôture de l'exercice contre 2 230 Ke à la clôture de l'exercice précédent. En baisse de 0,8 Me, la dette financière est principalement impactée par une hausse de la trésorerie disponible liée majoritairement à une hausse de la ressource en fonds de roulement. Le principal emprunt bancaire de 5,2 Me lié au financement de l'acquisition de Chaud Froid National est amortissable sur une durée de 5 ans. En contrepartie de celui-ci, les organismes financiers ont pris pour garantie 100% des titres Isoplas, SEC, et Altherm ainsi que le nantissement du fonds de commerce (en ce compris les marques) et une caution solidaire de l'actionnaire principal BG2P.

Cette enveloppe financière se décompose en 4 tranches :

	Tranche A1	Tranche A2	Tranche A3	Tranche A4
Nominal en K€	1 100	1 100	1 500	1 500
Date début	juin-09	avr-10	juin-09	avr-10
Date de fin	juin-14	juin-14	juin-14	juin-14
Modalités de remboursement	Amortissement trimestriel à compter du 30/09/2009	Amortissement trimestriel à compter du 30/09/2010	Amortissement trimestriel à compter du 30/09/2009	Amortissement trimestriel à compter du 30/09/2010
Taux	EURIBOR 3 mois + marge	EURIBOR 3 mois + marge	EURIBOR 3 mois + marge	EURIBOR 3 mois + marge
Garanties	Nantissement de la totalité des actions ou parts sociales ISOPLAS, SEC et ALTHERM Nantissement du fonds de commerce en ce compris les marques Caution solidaire de l'actionnaire principal BG2P			

Nantissements, garanties et suretés (sur base des comptes sociaux de la société mère).

Type de Nantissements Hypothèques	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant d'Actif Nanti (a)	Total du Poste de Bilan (b)	% correspondant (a) / (b)
Nantissement de la totalité des actions ou parts sociales ISOPLAS, SEC et ALTHERM	05/06/2009	30/06/2014	2 925 K€	955 K€	85,23%
Nantissement de la Marque et du Fonds de Commerce Huis Clos	05/06/2009	30/06/2014	7 925 K€	8 343 K€	
TOTAL ACTIF NANTI / TOTAL PIED DE BILAN			7 925 K€	45 277 K€	17,50%

Certains contrats de financement comportent des clauses d'exigibilité anticipée en cas de non-respect de ratios financiers :

Emprunts de 862 K€ à l'origine présentant un solde de 426 K€ à la clôture de l'exercice

Maintenir un total fonds propres > ou égal à 10 M€ sur le bilan consolidé

Total dettes moyen et long terme + CB retraité/ fonds propres <1,2

Total dettes moyen et long terme + CB retraité/ CAF <3

Emprunt de 5 200 K€ à l'origine présentant un solde de 2 925 K€ à la clôture de l'exercice

Dettes financières nettes / Fonds propres < 0,30

Dettes financières nettes / Ebitda < 0,50

Cash flow libre / Service de la dette > 1

Ces ratios sont respectés à la clôture de l'exercice. Des bris de covenant avaient été constatés à la clôture de l'exercice précédent, sur demande du groupe, les organismes financiers ont renoncé à l'exigibilité anticipée des crédits accordés. Par conséquent, au 31 décembre 2010, la partie remboursable à plus d'un an (2.925 Ke) de cet emprunt avait été classée en dettes financières à court terme conformément à la réglementation. Au 31 décembre 2011, la partie remboursable à plus d'un an (1.755 Ke) est classée en dettes financières à long terme.

Par ailleurs, certains contrats de financement prévoient qu'un changement de contrôle de l'emprunteur constitue un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'exigibilité anticipée.

Le groupe bénéficie, auprès de ses partenaires bancaires, de découverts autorisés s'élevant à un montant global de 4 millions d'euros. Afin de préserver cette ressource, des réunions sont régulièrement organisées avec les différentes banques lors desquelles sont évoquées la situation et l'évolution de l'activité du groupe. A l'issue de nos dernières rencontres, les banques ont renouvelé leur confiance à la Direction de la société et ont reconduit, sans condition de garantie ou de délai, les lignes de crédit actuelles. Ces concours restent cependant soumis à l'article L 313-12 du code monétaire et financier qui permet leur dénonciation sous respect d'un préavis de 60 jours.

Incidences de la loi LME : La loi de modernisation de l'économie, qui a légiféré sur les délais de règlement entre les partenaires économiques, a eu et aura encore une incidence sur les délais de règlement de certains fournisseurs du groupe. Cette loi a pour effet de réduire progressivement une ressource de trésorerie pour le groupe puisque certains fournisseurs réglés à 60 jours, 60 jours le 10, 90 jours ou 90 jours le 10 sont ramenés progressivement au délai légal de 45 jours fin de mois ou 60 jours net. Afin de modérer les effets de cette loi, un accord interprofessionnel a été signé le 9 décembre 2008 entre les principales organisations professionnelles de notre secteur d'activité qui ont arrêté les modalités suivantes :

- Délais de règlement à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2009 70 jours fin de mois
- Délais de règlement à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2010 60 jours fin de mois
- Délais de règlement à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2011 50 jours fin de mois
- Délais de règlement à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2012 45 jours fin de mois

Les impacts négatifs sur la trésorerie, estimés sur la base des achats et frais généraux de l'exercice 2008, font ressortir une baisse de ressources de l'ordre de 1,5 Me annuelle pour les années 2009 à 2011 puis de l'ordre de 750 Ke pour l'exercice 2012. Ainsi fin 2012, plus de 5 Me de trésorerie, à indexer sur la variation du volume d'activité, seront consacrés à la réduction des délais de règlement fournisseurs sans contrepartie dans le délai de règlement des clients.

3.3 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours des matières premières et de change, les taux d'intérêt et autres engagements sur les marchés financiers, affectent le résultat du Groupe. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables.

RISQUE DE TAUX D'INTERET

La répartition des dettes financières « Taux fixes/Taux variables » à la clôture de l'exercice est la suivante :

Répartition de l'endettement par taux et délais	31/12/2011			Echéancier Dette à taux variable		
	Fixe	Variable	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
à 0%	11		11			
moins de 5%	570	4 986	5 556	1 416	3 220	350
5% à 7,5%	1 073		1 073			
Reclasst pour Défaut de Ratios						
DETTES FINANCIERES	1 654	4 986	6 640	1 416	3 220	350

Afin de palier au risque de fluctuation de taux sur la dette du groupe à taux variable ou prévisionnelle, des instruments dérivés de taux sont contractés. Ces contrats ont pour effet de fixer les taux d'intérêts payés sur la dette. Ces instruments de couverture économique ne sont pas qualifiés de couverture comptable. Le contrat en cours à la clôture de l'exercice porte sur une dette maximale de 7,8 Me et a pour effet de substituer l'Euribor 3 mois par un taux fixe de 2,75% (Swap de taux) pour une période courant jusqu'au 28 juin 2013.

Le coût des instruments dérivés s'est élevé à 36 Ke sur l'exercice, se décomposant comme suit :

- Ecart Swap de taux contre taux variable constaté au cours de l'exercice 102 ke
- Ecart valorisation du contrat de couverture à la clôture de l'exercice < 66 > ke

Sensibilité de l'instrument dérivé de taux contracté : Une hausse de 10 bp (0.10%) des taux engendre une hausse de 8,5 Ke de la valorisation de l'instrument dérivé.

Les autres postes significatifs d'actif et passif, et engagements hors bilans, susceptibles d'avoir une incidence sur le résultat financier au regard des taux d'actualisation liés directement à la variation des taux d'intérêts sont les suivants :

Postes d'Actif et de Passif	31/12/2011			31/12/2010		
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Actifs Financiers (<i>Dépôts de Garantie</i>)	-	-	1 182	-	-	1 001
Provision Départ en Retraite	-	-	(624)	-	-	(494)
Engagements hors Bilan	-	-	-	-	-	-
POSITION NETTE	-	-	558	-	-	507

Les montants en jeu sont de faible importance et ne peuvent entraîner une incidence significative sur le résultat financier.

La synthèse de l'exposition nette au risque de taux arrêtée à la clôture de l'exercice est la suivante :

Echéancier des Actifs, Passifs Financiers et de l'instrument de couverture	Actifs Financiers (a)	Passifs Financiers (b)	Exposition Nette avant Couverture (c) = (a) - (b)	Instruments de Couverture de Taux (d)	Exposition Nette après Couverture (e) = (c) + (d)
Moins d'un an	5 206 K€	2 039 K€	3 167 K€	1 170 K€	4 337 K€
de 1 an à 5 ans	0 K€	4 095 K€	-4 095 K€	4 832 K€	737 K€
plus de 5 ans	1 182 K€	1 130 K€	52 K€	0 K€	52 K€
TOTAUX	6 388 K€	7 264 K€	-876 K€	6 002 K€	5 126 K€

Actifs Financiers (a)	Montants
Dépôts de Garantie	1 182 K€
Trésorerie & Equivalents de Trésorerie	5 206 K€
TOTAUX	6 388 K€

Passifs Financiers (b)	Montants
Provision Départs en Retraite	624 K€
Emprunts auprès d'Etablissements de crédits	6 637 K€
Comptes courants d'Associés	3 K€
TOTAUX	7 264 K€

RISQUE MATIERES PREMIERES

Le groupe est exposé au risque de cours des matières premières (pétrole, dérivés, acier) qui entrent dans la fabrication des menuiseries et dans la confection des produits chauffage. Cependant, la proportion de matières premières entrant dans la composition du chiffre d'affaires est faible, de l'ordre de 25%, aussi toute hausse est répercutée dans les prix de vente et toute hausse non exceptionnelle semble répercutable dans les prix de vente afin de garantir le maintien des marges.

RISQUE DE CHANGE

L'intégralité de l'activité du groupe s'opère sur le territoire français, les flux d'approvisionnements sont réalisés majoritairement en France et dans quelques pays membres de la communauté européenne. Toutes les opérations sont réalisées en euros, il n'existe pas de risque de change.

RISQUE SUR ACTIONS

A la clôture de l'exercice, le groupe ne détient aucune action cotée sur les marchés financiers, hormis des actions propres possédées dans le cadre de son programme de rachat et de son contrat de liquidité géré par un prestataire de service d'investissement.

Les seuls autres titres détenus sont ceux de ses filiales, sociétés non cotées, et retraitées en consolidation.

Evaluation des actions propres dans les comptes sociaux à la clôture du dernier exercice :

Valeur brute à l'actif du bilan :	2 516 K€
Dépréciation constatée :	524 K€
Valeur nette à l'actif du bilan :	1 992 K€
Valeur de marché à la clôture :	2 000 K€

3.4 Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, grâce notamment à la présence de ses deux actionnaires principaux historiques, qui se sont associés en juin 2009 au sein de la SAS BG2P pour se renforcer au capital au moyen d'une offre publique réalisée à cette date. La réalisation de cette offre permet ainsi à BG2P de détenir désormais plus de 85% du capital du groupe Huis Clos. L'objectif est également d'associer les membres du personnel dans la détention du capital, jusqu'à 10% des actions de la société à moyen/long terme au moyen d'attributions d'actions gratuites.

L'Assemblée Générale du 17 juin 2011 a autorisé, pour une durée de 18 mois soit jusqu'au 16 décembre 2012, un programme de rachat d'actions. Les Objectifs de celui-ci par ordre de priorité décroissant sont les suivants :

- Assurer l'animation de marché et la liquidité de l'action Huis Clos par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au moyen d'un contrat de liquidité conforme à la réglementation admise par l'AMF.
- Procéder à des échanges ou à des remises de titres à l'occasion d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attributions gratuites d'actions ;

La politique de distribution de dividendes est fonction du résultat dégagé au cours de l'exercice, du niveau des capitaux propres et de la situation de trésorerie disponible du groupe. Elle est désormais fortement influencée par les engagements financiers pris par l'actionnaire principal lors de la réalisation de son offre publique en juin 2009. Le montant des dividendes est proposé par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice.

Il n'est généralement pas procédé à la distribution d'un compte sur dividendes. Les dividendes sont versés annuellement après la tenue de l'Assemblée Générale et au plus tard 9 mois après la clôture de l'exercice.

Devant les engagements financiers pris par BG2P, actionnaire majoritaire à plus de 85%, la distribution de dividendes, sur les bases de la composition actuelle du capital, devrait être de l'ordre de 2,50 à 3,00 euros par action pour les exercices 2011 à 2016.

Le conseil d'administration, compte tenu du résultat de l'exercice, a décidé de limiter cette dernière et proposera à l'assemblée générale statuant sur l'arrêté des comptes clos au 31 décembre 2011 la distribution d'un dividende de 0,75 euros par action, soit un montant global de l'ordre de 1,1 Me abstraction faite des actions auto-détenues.

4 Périmètre de consolidation

La consolidation porte sur les sociétés du Groupe, dont le détail est rappelé dans le tableau ci-dessous, par intégration « Ligne à Ligne ».

Toutes les sociétés clôturent leurs comptes au 31 décembre.

ENTREPRISES	Contrôle	METHODE	SIRET	SIEGE SOCIAL	% Détention
HUIS CLOS SA	Mère	LIGNE A LIGNE	37846028100017	76130 Mont Saint Aignan	
ISOPLAS SAS	100%	LIGNE A LIGNE	35308001380012	76700 Harfleur	100%
LOGI FERMETURES SARL	100%	LIGNE A LIGNE	42860800400027	76700 Rogerville	100%
LOGI PARTICULIER SARL	100%	LIGNE A LIGNE	40405213600029	76130 Mont Saint Aignan	100%
SCI RBI	100%	LIGNE A LIGNE	38977360700012	76130 Mont Saint Aignan	100%
HC MANAGEMENT SAS	100%	LIGNE A LIGNE	48535219900015	76130 Mont Saint Aignan	100%
SEC	100%	LIGNE A LIGNE	40214172500075	76700 Rogerville	100%
ALTHERM SAS	100%	LIGNE A LIGNE	49365721700011	76130 Mont Saint Aignan	100%
ISO SUD SAS	100%	LIGNE A LIGNE	38765531900011	76700 Harfleur	100%
HUIS CLOS Espagne	100%	LIGNE A LIGNE		Barcelone	100%

ISOPLAS est une SAS qui gère deux usines au Havre spécialisées dans la production de menuiseries en PVC et Aluminium, dont le principal client est le réseau de distribution Huis Clos. Ces unités fabriquent également pour des clients professionnels extérieurs au groupe via une force de vente spécifique intégrée au sein de la filiale Isosud.

LOGI FERMETURES est une SARL détenue à 100% par ISOPLAS qui gère une usine au Havre spécialisée dans la production de volets roulants, dont le principal client est le réseau de distribution Huis Clos.

LOGI PARTICULIER est une SARL qui gère un réseau de concessionnaires à l'enseigne « Plein Jour ».

RB1 est une SCI qui gère des biens immobiliers qui servent de lieu d'implantation à quelques agences du réseau Huis Clos.

HC MANAGEMENT est une SAS qui regroupait le personnel d'encadrement des services opérant en transversal sur l'ensemble des entités sociales du groupe. Son activité a pris fin le 31 octobre 2009 avec le transfert de l'ensemble des salariés sur la holding animatrice et actionnaire majoritaire BG2P. Elle est depuis sans activité.

SEC « Société Européenne de Chauffage » est une SARL qui gère une unité de production au Havre, au sein des locaux Logi Fermetures, spécialisée dans l'assemblage de radiateurs à fluide caloporteur dont le principal client est le réseau de distribution Huis Clos.

ALTHERM est une SAS spécialisée dans l'installation des produits « énergies renouvelables », sous-traitante du réseau de distribution Huis Clos, elle regroupe des équipes techniques spécialisées dans le génie climatique.

CHAUD FROID NATIONAL « CFN » société importatrice et distributrice de produits « énergies renouvelables », dont le principal client est le réseau de distribution Huis Clos, a été fusionnée avec cette dernière avec effet au 1^{er} janvier 2011. Cette désormais succursale s'adresse également à des clients professionnels extérieurs au groupe.

ISOSUD est une SAS qui gérait une unité de production de menuiseries PVC en région lyonnaise. Cette unité s'adressait majoritairement à des clients professionnels extérieurs au groupe. Afin d'optimiser les coûts de structure du groupe et de regrouper l'activité industrielle en un même secteur géographique, cette unité a été fermée au cours du 4^{ème} trimestre 2010 et l'intégralité de son matériel a été transféré dans les locaux du Havre. Cette dernière est désormais en charge de la commercialisation de l'ensemble des produits fabriqués par le groupe auprès d'une clientèle de professionnels. Sa fusion envisagée avec la société Isoplas au 1^{er} janvier 2011 n'a pas été menée à terme afin d'obtenir séparation et meilleures analyses des canaux de distribution « Particuliers » (réseau Huis Clos) et « Professionnels » (Isosud).

HUIS CLOS ESPAGNE est une filiale, à même vocation que le réseau de distribution Huis Clos pour le marché espagnol. Créée en 2002 elle est restée sans activité depuis cette date.

VARIATION DE PERIMETRE

Les exercices 2010 et 2011 n'ont connu aucune opération de sortie ou de croissance externe, aucune variation de périmètre n'a donc d'incidence dans les comptes.

5 Notes annexes

5.1 Goodwill

Goodwill	2009	Entrées Périètre	Acq.	Virt	Cess.	Sorties Périètre	2010	Entrées Périètre	Acq.	Virt	Cess.	Sorties Périètre	2011
Valeurs brutes	9 481						9 481						9 481
Dépréciation													
VALEURS NETTES	9 481						9 481						9 481

5.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeurs brutes (en K€)	2009	Entrées Périètre	Acq.	Virt	Cess.	Sorties Périètre	2010	Entrées Périètre	Acq.	Virt	Cess.	Sorties Périètre	2011
Goodwill	9 481						9 481						9 481
Frais de développement	1 678		93		15		1 756		169	150	1 014		1 061
Autres postes immob. incorporelles	555				36		519						519
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 714		93		51		11 756		169	150	1 014		11 061
Constructions, agencements et aménagements	8 808		1 044	7	366		9 493		932	10	835		9 600
Installations techniques, outillage	7 828		101	27	573		7 383		126		290		7 219
Install. Générales, Mat.de transport, de bureau	5 636		317	95	816		5 231		358	44	711		4 922
En cours	194		152	-132	5		209		4	-204			10
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 466		1 614	-3	1 760		22 317		1 420	-150	1 837		21 750
	34 179		1 707	-3	1 811		34 072		1 589	0	2 851		32 811

Amortissements (en K€)	2009	Entrées Périètre	Dot.	Virt	Rep.	Sorties Périètre	2010	Entrées Périètre	Dot.	Virt	Rep.	Sorties Périètre	2011
Goodwill													
Frais de développement	1 315		179		15		1 479		152		997		634
Autres postes immob. incorporelles	223		48		30		241		44				285
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 537		228		45		1 720		196		997		919
Constructions, agencements et aménagements	3 027		950		235		3 742		932		391		4 283
Installations techniques, outillage	3 425		610	26	374		3 687		569		305		3 951
Install. Générales, Mat. de transport, de bureau	3 445		787	-26	592		3 615		525		708		3 432
En cours													
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 896		2 348		1 201		11 044		2 026		1 404		11 666
	11 435		2 575		1 246		12 764		2 221		2 401		12 585

Valeurs Nettes (en K€)	2009						2010						2011
Goodwill	9 481						9 481						9 481
Frais de développement	363						277						426
Autres postes immob. incorporelles	332						278						234
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 176						10 036						10 142
Constructions, agencements et aménagements	5 781						5 751						5 317
Installations techniques, outillage	4 403						3 696						3 268
Install. Générales, Mat.de transport, de bureau	2 191						1 616						1 490
En cours	194						209						10
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 568						11 272						10 084
	22 745						21 308						20 226

Les immobilisations, intégrées dans les tableaux ci-dessus, relevant de contrats de location financement sont les suivantes :

Valeurs brutes (en K€)		2009	Entrées Péri-mètre	Acq.	Virt	Cess.	Sorties Péri-mètre	2010	Entrées Péri-mètre	Acq.	Virt	Cess.	Sorties Péri-mètre	2011
Installations techniques, outillage		3 975					49	3 926				180		3 746
Install. Générales, Mat. de transport, de bureau		831		148			434	545				335		210
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		4 806		148			483	4 471				515		3 956

Amortissements (en K€)		2009	Entrées Péri-mètre	Dot.	Virt	Rep.	Sorties Péri-mètre	2010	Entrées Péri-mètre	Dot.	Virt	Rep.	Sorties Péri-mètre	2011
Installations techniques, outillage		1 738		261			4	1 995		251		196		2 050
Install. Générales, Mat. de transport, de bureau		486		195			232	448		84		347		185
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		2 224		456			236	2 443		335		543		2 235

Valeurs Nettes (en K€)		2009						2010						2011
Installations techniques, outillage		2 237						1 931						1 696
Install. Générales, Mat. de transport, de bureau		345						97						25
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		2 582						2 027						1 721

Échéances restant dues (en K€)		2009						2010						2011
Capitaux restant dûs		1 506						1 024						657
Intérêts restant dûs		162						84						138
TOTALITE		1 668						1 108						795

5.3 Actifs financiers

IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2009	Entrées Péri-mètre	Acq.	Actual.	Sorties	Sorties Péri-mètre	2010	Entrées Péri-mètre	Acq.	Actual.	Sorties	Sorties Péri-mètre	2011
Valeurs brutes	1 033		83			116	1 001		294		100		1 195
Dépréciation													
Actualisation Financière	-176			41			-135			-10			-145
VALEURS NETTES	857		83	41	116		866		294	-10	100		1 050

5.4 Actifs d'Impôt Différé & Exigible

	2011	2010
Carry Back		
Créances d'Impôt courant exigible	1 142	509
Sur Différences Temporelles d'Imposition	114	462
Sur Report Déficitaire	434	445
Valeur nette	1 690	1 416

La récupération de l'actif d'impôt différé, à hauteur de 462 Ke provenant majoritairement des déficits reportables d'Isosud, filiale restée en dehors du périmètre d'intégration fiscale du groupe, ne devrait poser aucune difficulté compte tenu du plan de développement que cette société a engagé dans le secteur des professionnels.

5.5 Stocks

	2011	2010
Matières premières	1 865	2 176
Produits finis et en cours	2 834	3 640
Valeur brute	4 699	5 816
Matières premières		14
Produits finis et en cours	85	73
Dépréciation	85	88
Matières premières	1 865	2 162
Produits finis et en cours	2 749	3 567
Valeur nette	4 614	5 728

5.6 Clients

	2011	2010
Créances clients et autres débiteurs	10 600	11 356
Valeur brute	10 600	11 356
Créances clients et autres débiteurs	1 205	1 074
Dépréciation	1 205	1 074
Créances clients et autres débiteurs	9 395	10 282
Valeur nette	9 395	10 282

5.7 Autres actifs

	2011	2010
Créances sociales	214	450
Créances fiscales	900	1 609
Débiteurs divers	3 063	2 590
Valeur brute	4 177	4 649
Créances sociales	142	409
Dépréciation	142	409
Créances sociales	72	41
Créances fiscales	900	1 609
Débiteurs divers	3 063	2 590
Valeur nette	4 035	4 240

5.8 Autres créances

	2011	2010
Avance sur Commissions (1)	1 584	1 898
Charges constatées d'avance diverses	375	438
Total	1 959	2 336

(1) Ce montant représente un mois d'avance de commissions versé lors de l'entrée d'un VRP et récupéré à son départ, ainsi que les commissions payées sur des contrats non posés à la clôture de l'exercice.

5.9 Provisions

Détail des provisions sur les deux derniers exercices	2011			2010		
	Montants	Court Terme	Long Terme	Montants	Court Terme	Long Terme
Litiges Commerciaux	877	877	-	544	544	-
SAV	1 624	272	1 352	1 907	579	1 328
Litiges Salariés	655	655	-	724	724	-
Engagement retraite (voir § 5.10)	624	-	624	494	-	494
Divers	-	-	-	-	-	-
TOTAUX	3 779	1 804	1 975	3 670	1 847	1 823

Mouvements de l'exercice 2010	31/12/09	Entrées Péri-mètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Sorties Péri-mètre	31/12/10
Litiges Commerciaux	409		261	125			545
SAV	2 047		33	173			1 907
Litiges Salariés	765		497	538			724
Engagement Retraite (voir § 5.10)	390		120		15		494
Divers							-
TOTAUX	3 610	-	911	837	15	-	3 670

Mouvements de l'exercice 2011	31/12/10	Entrées Péri-mètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Sorties Péri-mètre	31/12/11
Litiges Commerciaux	545		603	270			878
SAV	1 907		50	333			1 624
Litiges Salariés	724		405	474			654
Engagement Retraite (voir § 5.10)	494		130				624
Divers							-
TOTAUX	3 670	-	1 187	1 078	-	-	3 779

5.10 Avantages au personnel

Provision pour départ en retraite

	Valeur des droits au 31/12/N-1	Variations de périmètre	Impacts LME 2008 sur 31/12/N-1	Droit acquis salariés sortis	Coût des services rendus dans l'exercice	Coût financier de l'exercice	Gains (-) Pertes (+) actuariels	Valeur des droits en fin d'exercice
31/12/2011	494			-32	82	21	58	624
31/12/2010	390			-39	71	18	53	494
31/12/2009	556	14		-331	59	14	77	390

La valorisation des engagements de retraite au titre de l'indemnité de fin de carrière pour les personnels des sociétés du groupe repose sur les hypothèses actuarielles suivantes :

	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Taux de turn over	Selon âge, statut et activité	Selon âge, statut et activité	Selon âge, statut et activité
Table de mortalité	TGF TGH 2005 en cas de vie	TGF TGH 2005 en cas de vie	TV 88-90 en cas de vie
Mode de départ en retraite	Départ volontaire du salarié	Départ volontaire du salarié	Mise à la retraite par l'employeur
Age de départ à la retraite	67 ans	67 ans	65 ans
Taux d'évolution des salaires à LT	2,5 % non-cadres, 3% cadres	2,5 % non-cadres, 3% cadres	2,5 % non-cadres, 3% cadres
Taux d'actualisation financière	3.89 %	4.31 %	4.74 %

Analyses de sensibilité

Taux d'actualisation : Une baisse de 1% du taux d'actualisation appliqué provoque une hausse de la PIDR qui s'élève alors à un montant de 785 Ke au lieu de 624 Ke constatés à la clôture de l'exercice créant ainsi une charge complémentaire de 161 Ke. A l'inverse, une hausse de 1% provoque une baisse de la PIDR qui s'élève alors à 498 Ke créant un gain sur la charge de l'exercice de 126 Ke.

Age de départ en retraite du salarié : Si l'on porte l'âge de départ en retraite du salarié à 70 ans, la PIDR d'un montant de 624 Ke à la clôture de l'exercice est réduite à 579 Ke, soit un gain sur la charge de l'exercice de 45 Ke. Si l'âge de départ est ramené à 62 ans, cas peu probable, la PIDR passe alors à un montant de 693 Ke créant ainsi une charge de 69 Ke.

Mode de départ en retraite du salarié : La loi sur la modernisation de l'économie, promulguée en 2008, a porté l'âge du départ en retraite des salariés à 70 ans lorsqu'elle intervient à l'initiative de l'employeur tout en la pénalisant d'une contribution sociale de 50%. Si l'on prend pour hypothèse qu'il s'agit de l'employeur qui prend l'initiative du départ en retraite du salarié, la PIDR s'élève alors à 772 Ke pour une mise en retraite à l'âge de 67 ans ou à 713 Ke pour une mise en retraite à l'âge de 70 ans, créant ainsi des charges complémentaires sur l'exercice respectivement de 148 Ke ou de 89 Ke. Le groupe a donc pris acte de l'intention du législateur, à savoir limiter le plus possible l'initiative de l'employeur dans ce domaine, et a pris en conséquence la décision de laisser cette initiative au salarié. Il en résulte qu'à compter de l'exercice 2008, l'indemnité de départ en retraite est calculée sur l'hypothèse d'un départ volontaire du salarié à un âge moyen de 65 ans, 67 ans à compter de 2010.

Accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2008 : L'application de l'ANI, pour mise en retraite du salarié par l'employeur à l'âge de 70 ans, porterait la provision constatée au bilan à 1 850 Ke et conduirait à constater une charge complémentaire sur l'exercice de 396 Ke (Voir § 2.16 des présentes annexes).

5.11 Dettes financières

Décomposition des dettes financières des deux derniers exercices	2011				2010			
	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts bancaires	5 812	1 688	3 621	503	5 248	1 490	3 703	54
Reclassement pour défaut de ratios financiers (voir § 5.18)						2 925	(2 925)	
Emprunts liés aux Locations Financement	657	297	360		1 024	336	688	
Autres	11	9		3	13	8		5
Instruments Dérivés Passif	115		115		180		180	
Découverts Bancaires	43	43			182	182		
ENDETTEMENT BANCAIRE	6 636	2 036	4 095	506	6 646	4 940	1 647	59
Comptes courants d'associés	3	3			117	117		
DETTES FINANCIERES	6 640	2 039	4 095	506	6 763	5 057	1 647	59
Trésorerie & Equivalents de trésorerie (1)	5 206	5 206			4 533	4 533		
DETTES FINANCIERES NETTES	1 434	(3 167)	4 095	506	2 230	524	1 647	59

(1) correspond exclusivement à de la trésorerie

Mouvements des deux derniers exercices	31/12/09	Entrées Péri-mètre	Souscrip-tions	Rembour-sements	31/12/10	Entrées Péri-mètre	Souscrip-tions	Rembour-sements	31/12/11
Emprunts bancaires	4 615		2 600	1 967	5 248		2 155	1 591	5 812
Emprunts liés aux Locations Financt	1 506		148	630	1 024			368	657
Autres	28		8	24	13		9	10	11
Instruments Dérivés Passif	102		78		180			65	115
Crédits Vendeurs s/Acquisition CFN	2 680			2 680	-				-
Découverts bancaires	305			124	182			139	43
Comptes courants d'associés	16		101		117			114	3
DETTES FINANCIERES	9 252	-	2 934	5 424	6 763	-	2 164	2 286	6 640

Répartition de l'endettement par taux	2011			2010		
	Fixe	Variable	Total	Fixe	Variable	Total
à 0%	11		11	130		130
moins de 5%	570	4 986	5 556	576	4 457	5 033
5% à 7,5%	1 073		1 073	1 601		1 601
plus de 7,5%						
DETTES FINANCIERES	1 654	4 986	6 640	2 306	4 457	6 763

5.12 Dettes fournisseurs et autres créditeurs

	2011	2010
Fournisseurs	12 026	10 948
Avances et acomptes reçus	6 704	5 193
Total	18 730	16 141

5.13 Instruments financiers

RISQUE DE CREDIT

L'exposition maximale au risque de crédit concernant les créances commerciales à la date de clôture, analysée par type de clients est la suivante :

	2011	2010
Créances Clients	10 600	11 356
Acomptes reçus	(1 705)	(3 193)
Créances Clients Nettes	8 895	8 163
Clients « Particuliers »	5 786	4 937
Clients « Concessionnaires Plein Jour »	547	587
Clients « Autres »	2 562	2 639
Total du poste Clients	8 895	8 163

La créance individuelle la plus élevée, à la clôture de l'exercice, par nature de typologie « client » est la suivante :

	2011	2010
Clients « Particuliers »	61	69
Clients « Concessionnaires Plein Jour »	39	78
Clients « Autres »	134	104

L'antériorité des créances commerciales à la date de clôture s'analyse comme suit :

Créances	2011			2010		
	Particuliers	Conc. PJ	Autres	Particuliers	Conc. PJ	Autres
Antérieures à 1 mois	4 035	372	1 239	2 257	134	2 141
de 1 mois à 3 mois	231	32	776	815	326	185
de 3 mois à 6 mois	188	65	106	263	15	42
de 6 mois à 12 mois	263	65	195	374	82	80
Supérieures à 12 mois	1 069	13	247	1 229	30	191
TOTAUX	5 786	547	2 562	4 937	587	2 639

Les dépréciations de créances commerciales ont évolué de la façon suivante au cours de l'exercice

	Créances Douteuses TTC		Provisions pour dépréciation des créances douteuses			
	2011	2010	Initiales	Dotations	Reprises	Finales
Particuliers	767	774	733	300	307	727
Concessionnaires PJ	269	215	180	64	19	225
Autres	302	192	160	133	40	253
TOTAUX	1 338	1 181	1 074	497	366	1 205

Les créances commerciales échues et non dépréciées à la date de clôture ont évolué de la façon suivante :

Créances	2011			2010		
	Particuliers	Conc. PJ	Autres	Particuliers	Conc. PJ	Autres
Antérieures à 1 mois						
de 1 mois à 3 mois	231	32	764	815	325	1 172
de 3 mois à 6 mois	188	17	61	263	15	85
de 6 mois à 12 mois	263	11	42	374	58	19
Supérieures à 12 mois	342	2	93	496	8	164
TOTAUX	1 024	62	961	1 947	407	1 402

Le Groupe comptabilise également, sur la base de ses créances commerciales, une provision SAV pour finitions de chantier (voir § 2.15 et § 5.9)

AUTRES RISQUES : Voir au chapitre 3 des présentes.

Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable

Rubriques au bilan et classe d'instruments	Catégories comptables							Juste valeur			
	Instruments financiers par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs évalués à la juste valeur	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan	Niveau 1 : Cours cotés et disponibilités	Niveau 2 : Modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 : Modèle interne avec paramètres non observables	Juste valeur
Titres de participation cotés							-				-
Titres de participation non cotés							-				-
Prêts et créances financières							1 050		1 050		1 050
Actifs financiers non courants	-	-	-	-	-	-	1 050	-	1 050	-	1 050
Clients & autres débiteurs			9 395				9 395		9 395		9 395
Autres actifs			4 035				4 035		4 035		4 035
Trésorerie & Equivalents			5 206				5 206	5 206			5 206
Autres créances			1 959				1 959		1 959		1 959
Actifs détenus en vue de la vente			-				-				-
Actifs financiers courants	-	-	20 594	-	-	-	20 594	5 206	15 388	-	20 594
Total Actifs	-	-	20 594	-	1 050	-	21 645	5 206	16 439	-	21 645
Dettes financières à long terme						4 486	4 486		4 486		4 486
Instruments dérivés passif		115					115		115		115
Passifs financiers non courants	-	115	-	-	-	4 486	4 601	-	4 601	-	4 601
Dettes financières à court terme						2 039	2 039		1 997		2 039
Fournisseurs & autres créditeurs						18 730	18 730	43	18 730		18 730
Dettes fiscales						1 461	1 461		1 461		1 461
Dettes sociales						9 533	9 533		9 533		9 533
Autres dettes						31	31		31		31
Passifs détenus en vue de vente						-	-				-
Passifs financiers courants	-	-	-	-	-	31 795	31 795	43	31 752	-	31 795
Total Passifs	-	115	-	-	-	36 281	36 395	43	36 353	-	36 395
Actifs - Passifs		(115)	20 594		1 050	(36 281)	(14 750)	5 164	(19 914)		(14 750)

Le groupe ne dispose pas d'actif détenu jusqu'à échéance

5.14 Effectifs

Evolution des effectifs présents fin décembre 2011 et fin décembre 2010

	Huis Clos		Logi Part.		Isoplas		Logi Ferm.		HCM		Altherm		Iso Sud		CFN		Groupe	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Cadres	37	40	4	4	5	6	1	1			1	1			5	5	53	57
Etam	218	235	1	2	39	41	5	5			63	64	6		13	20	345	367
VRP	1 228	1 149									2						1 230	1 149
Ouvriers					97	98	12	17									109	115
Total	1 483	1 424	5	6	141	145	18	23	0	0	66	65	6	0	18	25	1 737	1 688

	31/12/2011					31/12/2010					Ecart en Nombre
	Nombre	dont CDD	Femmes	Hommes	Age Moyen	Nombre	dont CDD	Femmes	Hommes	Age Moyen	
Cadres	43		9	34	41-05	46		10	36	40-03	-3
Etam	345	4	94	251	35-02	367	12	104	263	34-05	-22
CADRE VRP	10			10	40-01	11		11	11	38-12	-1
VRP	1 230		158	1 072	26-04	1 149	110	149	1 000	26-05	81
Ouvriers	109	1	4	105	37-05	115	3	4	111	36-05	-6
TOTAUX	1 737	5	265	1 472	29-03	1 688	125	267	1 421	29-04	49

5.15 Impôts

	31/12/11	31/12/10
Résultat Consolidé de la Période	449	3 558
IS Exigible	12	2 286
Variation IS Différé	359	239
Résultat Conso Avant impôt	820	5 604
Charges non déductibles	292	327
Attributions d'Actions Gratuites		64
Base Fiscale	1 113	5 995
% Impôt	33,33%	33,33%
Impôt (Base x Taux)	371	1 998
Contribution sociale 3,3%		49
Ajustements IS s/Exercices Antérieurs		
Crédits d'Impôt		
Différences de taux		
Impôt Consolidé	371	2 047

5.16 Résultat financier

	2011	2010
Intérêts Emprunts	(204)	(185)
Intérêts Crédits Baux	(138)	(74)
Intérêts C/Courants	(3)	
Agios Bancaires	(32)	(21)
Coût des Instruments dérivés	(36)	(186)
Intérêts dettes diverses	(1)	(13)
Actualisation PIDR & Actifs Financiers	(31)	23
Produits Financiers	28	68
Total	(417)	(388)

Afin de palier au risque de fluctuation de taux sur la dette du groupe à taux variable ou prévisionnelle, des instruments dérivés de taux sont contractés. Ces contrats ont pour effet de fixer les taux d'intérêts payés sur la dette. Ces instruments de couverture économique ne sont pas qualifiés de couverture comptable. Le contrat en cours à la clôture de l'exercice porte sur une dette maximale de 7,8 Me et a pour effet de substituer l'Euribor 3 mois par un taux fixe de 2,75% (Swap de taux) pour une période courant jusqu'au 28 juin 2013. Le coût des instruments dérivés s'est élevé à 36 Ke sur l'exercice (Voir §3.3 des présentes).

L'activité du groupe est exercée exclusivement en France. Il n'existe aucun actif ni passif monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de la clôture. Il n'existe donc aucun risque de change.

5.17 Secteurs opérationnels

Le groupe a défini deux secteurs opérationnels basés sur l'information transmise en interne au principal décideur opérationnel (DPO). Ces secteurs, déclinés par typologie d'activité, correspondent à ceux arrêtés au regard de la norme IFRS 8, à savoir :

- 1- Le réseau de distribution, nommé ci-après « Distribution », regroupe les entités sociales Huis Clos, Logi Particulier, Altherm, HC Management et SCI RB1. Ces dernières sont chargées au travers d'un réseau d'agences commerciales, d'une plateforme de distribution et de bases techniques régionales de vendre et installer, auprès d'une clientèle de particuliers, les différents produits de la gamme du groupe.
- 2- Les unités de fabrication, nommées ci-après « Fabrication », regroupe les entités industrielles Isoplas, Logi Fermetures, Isosud et SEC. Ces dernières, placées sous la responsabilité d'un seul et même Directeur industriel, sont chargées de la fabrication des menuiseries PVC et Aluminium, des volets roulants et de l'assemblage de radiateurs électriques à destination du réseau de distribution et de clients professionnels extérieurs au groupe.

L'ensemble de ces activités s'exerce uniquement sur le territoire national, il n'est donc pas décliné de secteurs opérationnels liés à une situation géographique.

Chiffre d'Affaires et Résultats sectoriels

(en Ke)	Distribution	Fabrication	2011	Distribution	Fabrication	2010
CA Total	144 075	29 101	173 176	158 250	33 676	191 926
CA Clients Externes	144 075	7 381	151 456	158 250	6 987	165 237
CA Autres Secteurs		21 720	21 720		26 689	26 689
Résultat Sectoriel	-1 065	1 514	449	1 543	2 015	3 558

Répartition du chiffre d'affaires par pôle « métiers » et nature de clientèle

Produits / Nature Clientèle	2011			2010			Ecart			
	Distribution	Fabrication		Distribution	Fabrication		Distribution	Fabrication		
Menuiseries	111 635		111 635	125 629		125 629	(13 994)		(13 994)	(11,1%)
Chauffage & EnR	16 825		16 825	20 669		20 669	-3 844		(3 844)	(18,6%)
Isolation Bardage	8 005		8 005	5 230		5 230	2 775		2 775	53,1%
Particuliers	136 465		136 465	151 528		151 528	-15 063		(15 063)	(9,9%)
Menuiseries	183	3 758	3 941	126	3 607	3 733	57	151	208	5,6%
Chauffage & EnR	15	50	65		19	19	15	31	46	242,1%
Isolation Bardage										
Concessionnaires PJ	198	3 808	4 006	126	3 626	3 752	72	182	254	6,8%
Menuiseries		3 539	3 539		3 334	3 334		205	205	6,1%
Chauffage & EnR	7 412	34	7 446	6 596	27	6 623	816	7	823	12,4%
Isolation Bardage										
Autres	7 412	3 573	10 985	6 596	3 361	9 957	816	212	1 028	10,3%
Menuiseries	111 818	7 297	119 115	125 755	6 941	132 696	(13 937)	356	(13 581)	(10,2%)
Chauffage & EnR	24 252	84	24 336	27 265	46	27 311	(3 013)	38	(2 975)	(10,9%)
Isolation Bardage	8 005		8 005	5 230		5 230	2 775		2 775	53,1%
Totalité	144 075	7 381	151 456	158 250	6 987	165 237	(14 175)	394	(13 781)	(8,3%)

Actifs sectoriels

(en Ke)	Distribution	Fabrication	2011	Distribution	Fabrication	2010
Actifs non courants	17 884	6 440	24 324	19 473	6 108	25 581
dont Externes	15 611	6 213	21 824	16 749	6 332	23 082
dont Autres Secteurs	2 273	226	2 499	2 723	-224	2 499
Actifs courants	30 039	9 951	39 990	32 045	10 490	42 535
dont Externes	22 371	3 980	26 351	23 447	4 182	27 629
dont Autres Secteurs	7 668	5 971	13 639	8 597	6 308	14 906
Total Actifs	47 922	16 391	64 313	51 517	16 599	68 116
dont Externes	37 981	10 193	48 175	40 197	10 514	50 711
dont Autres Secteurs	9 941	6 197	16 138	11 320	6 085	17 405

Bilan Actifs & Passifs sectoriels

ACTIF	Distribution	Fabrication	2011	PASSIF	Distribution	Fabrication	2011
Actifs Incorporels	7 967	2 174	10 142	Capitaux & Réserves	8 644	1 423	10 066
Actifs corporels	6 544	3 540	10 084	Résultat de l'exercice	-1 065	1 514	449
Actifs financiers	746	305	1 050	Actions Propres	-2 516		-2 516
Actifs Immobilisés	15 257	6 019	21 276	CAPITAUX PROPRES	5 064	2 937	8 000
Impôt Différé Actif	354	194	548	Provisions	3 534	245	3 779
ACTIFS NON COURANTS	15 611	6 213	21 824	Dettes Financières	5 615	1 025	6 640
Actifs courants	18 285	2 860	21 144	Autres dettes courantes	24 539	5 216	29 755
Trésorerie	4 086	1 120	5 206	TOTAL DES PASSIFS	38 752	9 423	48 175
ACTIFS COURANTS	22 371	3 980	26 351				
TOTAL DES ACTIFS	37 981	10 193	48 175				

ACTIF	Distribution	Fabrication	2010	PASSIF	Distribution	Fabrication	2010
Actifs Incorporels	7 853	2 183	10 036	Capitaux & Réserves	9 202	1 508	10 709
Actifs corporels	7 530	3 743	11 272	Résultat de l'exercice	1 543	2 015	3 558
Actifs financiers	731	136	866	Actions Propres	-2 548		-2 548
Actifs Immobilisés	16 113	6 061	22 175	CAPITAUX PROPRES	8 196	3 523	11 719
Impôt Différé Actif	636	271	907	Provisions	3 457	213	3 670
ACTIFS NON COURANTS	16 749	6 332	23 082	Dettes Financières	5 160	1 603	6 763
Actifs courants	19 511	3 585	23 096	Autres dettes courantes	23 192	5 367	28 559
Trésorerie	3 936	597	4 533	TOTAL DES PASSIFS	40 005	10 706	50 711
ACTIFS COURANTS	23 447	4 182	27 629				
TOTAL DES ACTIFS	40 197	10 514	50 711				

5.18 Engagements et opérations hors bilan

Engagements reçus : Néant.

Engagements donnés :

	moins 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Nantissements	1 170	6 755		7 925
Cautions	188	297	41	527
contrats de leasing	297	360		657
Autres				
Total	1 655	7 412	41	9 109

Nantissements, garanties et suretés (sur base des comptes sociaux de la société mère).

Type de Nantissements Hypothèques	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant d'Actif Nanti (a)	Total du Poste de Bilan (b)	% correspondant (a) / (b)
Nantissement de la totalité des actions ou parts sociales ISOPLAS, SEC et ALTHERM	05/06/2009	30/06/2014	2 925 K€	955 K€	85,23%
Nantissement de la Marque et du Fonds de Commerce Huis Clos	05/06/2009	30/06/2014	7 925 K€	8 343 K€	
TOTAL ACTIF NANTI / TOTAL PIED DE BILAN			7 925 K€	45 277 K€	17,50%

Certains contrats de financement comportent des clauses d'exigibilité anticipée en cas de non- respect de ratios financiers :

Emprunts de 862 K€ à l'origine présentant un solde de 426 K€ à la clôture de l'exercice

Maintenir un total fonds propres > ou égal à 10 M€ sur le bilan consolidé

Total dettes moyen et long terme + CB retraité/ fonds propres <1,2

Total dettes moyen et long terme + CB retraité/ CAF <3

Emprunt de 5 200 K€ à l'origine présentant un solde de 2 925 K€ à la clôture de l'exercice

Dettes financières nettes / Fonds propres < 0,30

Dettes financières nettes / Ebitda < 0,50

Cash-flow libre / Service de la dette > 1

Ces ratios sont respectés à la clôture de l'exercice. Des bris de covenant avaient été constatés à la clôture de l'exercice précédent, sur demande du groupe, les organismes financiers ont renoncé à l'exigibilité anticipée des crédits accordés. Par conséquent, au 31 décembre 2010, la partie remboursable à plus d'un an (2.925 Ke) de cet emprunt avait été classée en dettes financières à court terme conformément à la réglementation. Au 31 décembre 2011, la partie remboursable à plus d'un an (1.755 Ke) est classée en dettes financières à long terme.

Par ailleurs, certains contrats de financement prévoient qu'un changement de contrôle de l'emprunteur constitue un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'exigibilité anticipée.

5.19 Autres opérations non inscrites au bilan

Constitue une opération non inscrite au bilan, toute transaction ou tout accord entre une société et une ou plusieurs autres entités qui présente des risques et des avantages significatifs non traduits au bilan et dont la connaissance est nécessaire à l'appréciation de la situation financière de la société.

Détail des engagements au titre des contrats de location simple non résiliables (montants retenus au dernier taux d'indexation connu). Impact financier				
(en Ke)	Totaux	- 1 an	de 2 à 5 ans	+ de 5 ans
Locations Immobilières	27 360	5 048	15 230	7 082
Locations de véhicules	2 893	1 855	1 038	
Mat.de bureau & Informatique	961	499	462	
TOTAUX	31 214	7 402	16 730	7 082

D'autre part, le groupe Huis Clos est engagé par convention règlementée à sa holding animatrice et actionnaire principal BG2P dans un contrat d'externalisation de prestations de services de gouvernance, de direction et d'encadrement. Ce contrat se renouvelle par tacite reconduction annuelle, les prestations facturées au titre de l'exercice 2011 se sont élevées à 7 116 Ke.

5.20 Rémunération des organes de direction

Conformément à la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001, nous vous précisons l'ensemble des rémunérations perçues par les mandataires sociaux de la société Huis Clos :

	Exercice 2011	Exercice 2010
Monsieur René BERTIN	Néant	Néant
Madame Claudine BERTIN	Néant	Néant
Monsieur Jean Charles GALLI	Néant	Néant
TOTAL	Néant	Néant

Les dirigeants ainsi que l'ensemble du personnel du siège social ont été transférés, fin octobre 2009, du groupe Huis Clos vers la holding animatrice et actionnaire majoritaire BG2P.

Aucun engagement de toute nature, correspondant à des éléments de rémunérations, des indemnités ou des avantages quelconques, n'est prévu au bénéfice des mandataires sociaux en cas de prise, de cessation ou de changement dans leur fonction.

5.21 Résultat par action

	31/12/2011	31/12/2010
Nombre moyen d'actions composant le Capital Social	1 601 500	1 594 995
Nombre d'actions propres à la clôture	-82 997	-83 515
Nombre moyen net d'actions (1)	1 518 503	1 511 480
Attributions d'actions gratuites en cours		
Nombre net d'actions après attributions (2)	1 518 503	1 511 480
Résultat de l'exercice (en Ke) (3)	449	3 558
Résultat de base par Action (en euros) (3)/(1)	0,296	2,354
Résultat dilué par Action (en euros) (3)/(2)	0,296	2,354

5.22 Opérations entre parties liées

Opérations avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entité, directement ou indirectement, y compris les administrateurs de cette entité. A ce titre, les dirigeants constituant des parties liées sont les membres du conseil d'administration, au nombre de 3, et les membres de la direction générale, également au nombre de 3, en ce compris le Président Directeur Général également administrateur et Président du conseil.

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordés à ces principaux dirigeants qui ont été comptabilisés en charge au titre de l'exercice considéré, s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	Notes	2011	2010
Avantages à court terme	1	-	-
Avantages à long terme	2	-	-
Avantages postérieurs à l'emploi	3	-	-
Jetons de présence		-	-
Cotisations aux Régimes spéciaux à prestations définies		-	-
Cotisations aux régimes sociaux	4	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail		-	-
Paiements en actions	5	-	-
TOTAUX		Néant	Néant

- 1 Avantages à court terme : Il s'agit des rémunérations brutes, congés payés, intéressement et primes (s'ils sont payables dans les 12 mois) versés au titre de chacun des exercices relatés, ainsi que les avantages monétaires (voitures, logement...). Ces montants incluent les parties fixes et variables.
- 2 Les avantages à long terme comprennent les congés liés à l'ancienneté, congés sabbatiques, jubilés et médailles du travail, intéressement et primes différés
- 3 Les avantages postérieurs à l'emploi désignent les avantages du personnel (autres que les indemnités de fin de contrat de travail) qui sont payables postérieurement à la cessation de l'emploi (pensions de retraite, assurance vie,...)
- 4 Cotisations aux régimes sociaux : Ce montant comprend l'ensemble des cotisations sociales patronales acquittées au titre des avantages à court terme visés ci-dessus. Les dirigeants bénéficient des régimes légaux conventionnels au même titre que l'ensemble des cadres du groupe. Ils ne bénéficient d'aucun régime spécial supplémentaire.
- 5 Paiements en actions : Ce montant correspond à la charge comptabilisée dans l'exercice au titre des différents programmes d'attribution d'actions gratuites destinées aux dirigeants concernés.

Les administrateurs de la société détiennent, à la clôture de l'exercice, 89,9% des droits de vote de la société.

Certains des principaux dirigeants ou de leurs parties liées détiennent des participations dans d'autres entités qui leur confèrent le contrôle ou une influence notable sur les politiques financière et opérationnelle de ces entités. Plusieurs de ces entités ont réalisé des transactions avec le Groupe au cours de l'exercice. Ces transactions, détaillées ci-dessous, ont été opérées à des conditions habituelles de marché.

Sens Groupe Huis Clos vers parties liées (Produits courants)

SAS Groupe Bertin Investissement (Prestations de services)	15 Ke
SARL System Car Wash Distribution (Prestations de services)	13 Ke

Sens parties liées vers Groupe Huis Clos (Charges courantes)

SCI Foncière Bertin (Location Immobilière Centre de formation)	85 Ke
SCI RB2 (Location Immobilière de 2 agences Huis Clos)	78 Ke
SCI Moto Center 14 (Location Immobilière d' 1 agence Huis Clos)	29 Ke
SCI Bertin Immobilier (Location Immobilière du Siège Social Huis Clos)	204 Ke
SARL Gallieni (Location Immobilière des locaux industriels)	588 Ke
SAS Groupe Bertin Investissement (Rétrocession de frais financiers)	34 Ke
SAS BG2P (Prestations Administratives et d'Encadrement)	7 116 Ke

5.23 Honoraires des contrôleurs légaux des comptes

Montants en euros HT <i>Prestations effectuées au cours de l'exercice prises en charge au compte de résultat</i>	SAS KPMG AUDIT IS Le Palatin - 3 cours du triangle 92939 PARIS La Défense				OPUS 3.14 Audit & Conseil 1091 chemin de Clères 76230 BOISGUILLAUME				DAVEC 30 Avenue Jean Jaurès 76 300 Sotteville			
	Montants		%		Montants		%		Montants		%	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Audit												
↳ Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
a) Emetteur	63 209	62 938	97%	100%	55 500	58 320	57%	59%			0%	0%
b) Filiales intégrées globalement			0%	0%	39 504	40 738	41%	41%	13 765	10 523	100%	100%
↳ Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes												
a) Emetteur	2 000		3%	0%	2 000		2%	0%			0%	0%
b) Filiales intégrées globalement			0%	0%			0%	0%			0%	0%
<i>Sous-totaux</i>	65 209	62 938	100%	100%	97 004	99 058	100%	100%	13 765	10 523	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
↳ Juridique, fiscal, social			0%	0%			0%	0%			0%	0%
↳ Autres			0%	0%			0%	0%			0%	0%
<i>Sous-totaux</i>	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
TOTAUX	65 209	62 938	100%	100%	97 004	99 058	100%	100%	13 765	10 523	100%	100%

Etat des honoraires par entité sociale	Montants		%		Montants		%		Montants		%	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Huis Clos SA	65 209	62 938	100%	100%	57 500	58 320	60%	59%	13 765	10 523	0%	0%
Isoplas SAS			0%	0%	13 800	13 000	14%	13%			0%	0%
Logi Fermeture SARL			0%	0%	9 000	8 200	9%	8%			0%	0%
HC Management SAS			0%	0%	500	5 970	1%	6%			0%	0%
Altherm SAS			0%	0%	7 704	7 300	9%	7%			0%	0%
Isosud					8 500	6 268	8%	6%				
TOTAUX	65 209	62 938	100%	100%	97 004	99 058	100%	100%	13 765	10 523	100%	100%

KPMG Audit IS S.A.S.
Les Hauts de Villiers
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex
France

Opus 3.14 Audit & Conseil
1091, Chemin de Clères
76230 BOISGUILLAUME
France

Huis Clos S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2011

Huis Clos S.A.
Siège social : 35, square Raymond Aron - 76130 Mont Saint Aignan
Capital social : €1 601 500

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Huis Clos S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes aux états financiers 3.2 « risque de liquidité », 5.11 « dettes financières » et 5.18 « engagements et opérations hors bilan » concernant le classement comptable de la partie remboursable à plus d'un an de contrats de financement contenant des clauses d'exigibilité anticipée en cas de non respect de ratios financiers (ou covenants).

2. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers consolidés au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance.

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 2.3 et 2.13. aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes précitées donnent une information appropriée.

Nous rappelons toutefois que ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, leur réalisation étant susceptible de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 27 avril 2012
KPMG Audit IS

Bois Guillaume, le 27 avril 2012
Opus 3.14 Audit & Conseil

Simon Lubais
Associé

Alexis Levasseur
Associé



COMPTES SOCIAUX

EXERCICE 2011

1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011



Bilan (en K€)	31/12/2011			31/12/2010
ACTIF	Brut	Amort/Prov.	Net	Net
Immobilisation Incorporelles	9 538	601	8 937	483
Immobilisations Corporelles	11 453	5 898	5 555	6 443
Titres de Participation	1 126		1 126	9 996
Autres Immobilisations Financières	871		871	804
Actif Immobilisé	22 988	6 498	16 489	17 726
Stocks & En Cours	2 997	85	2 911	1 919
Créances Clients & Comptes rattachés	9 156	837	8 319	7 377
Autres Créances	9 564	142	9 421	12 567
Charges constatées d'avance	1 920		1 920	2 259
Actifs Courants	23 636	1 064	22 572	24 122
Trésorerie & Equivalents de Trésorerie	6 564	524	6 040	5 691
Frais d'émission d'emprunts à étaler	176		176	248
TOTAL ACTIF	53 364	8 087	45 277	47 787

PASSIF	31/12/2011	31/12/2010
Capital Social	1 602	1 602
Réserves	5 248	5 211
Résultat de l'Exercice	567	4 213
Capitaux Propres	7 416	11 026
Provisions pour Risques & Charges	3 482	3 354
Dettes Financières	6 078	5 581
Avances & Acomptes reçus	6 628	5 096
Dettes Fournisseurs & Comptes rattachés	12 917	13 084
Dettes Fiscales & Sociales	8 730	9 323
Autres Dettes	26	322
Passifs Courants	28 301	27 825
TOTAL PASSIF	45 277	47 787

Compte de Résultat (en K€)	31/12/2011	31/12/2010
Chiffre d'Affaires	146 473	150 758
Production Immobilisée	149	126
Subventions d'Exploitation	89	69
Reprises sur Amort./ Prov. & Transferts de Charges	1 847	1 331
Autres Produits	89	3 893
Produits d'Exploitation	148 647	156 177
Achats Matières 1ères & Autres Approvisionnements	40 646	40 418
Variation de Stocks	748	420
Autres Achats & Charges Externes	44 130	45 483
Impôts et Taxes	2 767	3 199
Salaires et Traitements	42 898	43 770
Charges Sociales	15 111	15 971
Dotations aux Amortissements	1 488	1 613
Dotations aux Provisions sur Actif Circulant	365	432
Dotations aux Provisions pour Risques & Charges	1 114	763
Autres Charges d'Exploitation	1 350	1 463
Charges d'Exploitation	150 617	153 533
Résultat d'Exploitation	(1 970)	2 644
Produits Financiers	2 690	3 376
Charges Financières	800	344
Résultat Financier	1 890	3 032
Résultat Courant avant Impôt	(80)	5 676
Produits Exceptionnels	631	149
Charges Exceptionnelles	927	326
Résultat Exceptionnel	(296)	(177)
Participation des Salariés aux résultats		392
Impôt sur les Bénéfices	-942	894
Résultat Net	567	4 213

Etat des variations des capitaux propres

Etat des variations des capitaux propres	Capital social	Réserve légale	Autres réserves	Prime d'Emission	Report à nouveau	Résultats non distribués	Total Capitaux propres
Solde au 31/12/2009	1 568	157	3 564	0	0	5 321	10 609
Augmentation de capital (1)	34		(34)				
Affectation Résultat N-1		3	1 520			(5 321)	(3 797)
Résultat de la période						4 213	4 213
Solde au 31/12/2010	1 602	160	5 051	0	0	4 213	11 025
Augmentation de capital							
Affectation Résultat N-1			37			(4 213)	(4 176)
Résultat de la période						567	567
Solde au 31/12/2011	1 602	160	5 088	0	0	566	7 416

(1) Afin d'honorer un plan d'attributions d'actions gratuites en faveur des salariés du groupe, la société a procédé à une augmentation de capital en date du 10 mars 2010 à hauteur de 33 500 euros. Cette augmentation de capital a été réalisée par création de 33 500 actions nouvelles au nominal de 1 euro, par imputation à due concurrence sur les réserves.

Annexe aux comptes sociaux au 31/12/2011

1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Activité de la Société

La société, créée en 1990, cotée sur le marché d'Euronext Paris depuis juillet 2001, a pour objet la commercialisation et la pose de volets, portes, fenêtres, systèmes de fermetures, destinés à la rénovation de bâtiments à usage d'habitation, commercial ou industriel. Au 1^{er} semestre 2006, la société a étendu son activité à la rénovation du chauffage électrique, remplacement de radiateurs et installation d'appareils réversibles (Chauffage, Climatisation & Purification d'Air). Depuis Avril 2007, Huis Clos commercialise également des pompes à chaleur « air-eau ». Ces produits, destinés à compléter les installations de chauffage classique par adjonction sur les chaudières (gaz ou fuel), permettent des économies d'énergies conséquentes. Cette dernière extension de gamme permet ainsi de s'adresser à la quasi-totalité de la clientèle « particuliers » sur le marché du chauffage. Depuis 2010, Huis Clos propose également à sa clientèle des prestations d'isolation de combles perdus et d'isolation extérieure par l'installation de bardage.

Le groupe assure, au travers de 3 sites de production, la fabrication des fenêtres et portes PVC ou Aluminium, la fabrication des volets roulants PVC ou Aluminium, et l'assemblage de radiateurs électriques à inertie.

La commercialisation passe par une chaîne de magasins intégrés qui s'adressent quasi-essentiellement, via la vente directe, à une clientèle de particuliers, dans le cadre de la réhabilitation de leur habitation principale, en leur proposant un service complet à domicile (vente, financement, métrage, livraison et installation).

Le métier de la société consiste donc en la rénovation de toutes les ouvertures (fenêtres, portes, stores, portails, clôtures, portes de garage), quel que soit le matériau demandé (PVC, bois, aluminium, métal), la rénovation de tous chauffages par l'installation de pompes à chaleur « air-air » ou « air-eau » ou de radiateurs à inertie, et de prestations d'isolation thermique.

La commercialisation passe par une force commerciale d'environ 1200 VRP selon des méthodes de prospection et de vente formalisées, diversifiées et éprouvées :

- un service formation intégré
- des supports de travail codifiés
- des sources de prospection diversifiées (galeries marchandes, marchés, foires, porte à porte, comités d'entreprise, contacts passifs...)
- expérience de plus de 20 ans en vente directe

Elle passe par un maillage national de 160 magasins qui servent de lieu d'encadrement des VRP, qui assoient la notoriété locale de la marque et qui crédibilisent l'offre service grâce à l'avantage de proximité.

Ce réseau commercialise en priorité les produits fabriqués par les usines du groupe.

Faits caractéristiques de l'exercice

Fusion de la filiale Chaud Froid National (CFN)

Afin de simplifier les relations commerciales et de réaliser des économies d'échelle, il a été procédé à la fusion de la société Chaud Froid National, filiale à 100% de la SA Huis Clos, cette dernière absorbant CFN avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Les valeurs d'actifs et de passifs intégrés ont été retenues sur la base des comptes sociaux CFN arrêtés au 31 décembre 2010.

Cette fusion a généré un mali d'un montant de 8.251.649 euros porté en actif incorporel sur la SA Huis Clos avec pour contrepartie l'élimination des titres CFN figurant en actif financier au 31 décembre 2010 pour une valeur de 8.420.000 euros.

Evolution de l'activité

Les principaux faits marquants de l'exercice qui sont relatés plus précisément dans les présentes et dans le rapport de gestion sont les suivants :

Après avoir réalisé des progressions annuelles de 33% en 2007, de 37% en 2008, de 4% en 2009, puis un repli de 12% en 2010, Huis Clos enregistre un nouveau recul d'activité de 8% sur l'exercice 2011. Ainsi, le chiffre d'affaires de l'exercice 2011 s'élève à 139 Me contre 151 Me en 2010. La fusion de sa filiale Chaud Froid National au 1^{er} janvier 2011, dont le CA de l'exercice s'est élevé à 7,5 Me, permet à Huis Clos d'afficher un chiffre d'affaire total de 146,5 Me.

Dans un contexte économique incertain, le volume d'activité a été pénalisé par des dispositions fiscales défavorables entrées en vigueur au 1er janvier 2010 et renforcées par celles du 1er janvier 2011 (baisse du crédit d'impôt de 25% à 13% sur les menuiseries, de 40% à 22% sur la plupart des autres produits).

Toujours impacté par la suppression du crédit d'impôt de 50% sur les pompes à chaleur « air-air », le chiffre d'affaires des produits « énergies renouvelables » est en recul de 11%, soit 3 M€ en valeur. La proportion de ces produits dans le chiffre d'affaires global semble se stabiliser, ceux-ci représentent 16% de l'activité du Groupe contre 18% un an plus tôt. Les produits « menuiseries » enregistrent quant à eux un repli de 8,6% (11%, à gamme équivalente, hors prestations d'isolation des combles & bardage extérieur isolant).

Le réseau de distribution compte 160 magasins succursalistes sur l'ensemble du territoire français et n'a pas connu de nouvelles implantations sur 2011.

L'exercice 2011 enregistre une perte d'exploitation de 2,0 Me contre un bénéfice de 2.6 Me l'exercice précédent.

Le résultat du réseau de distribution a été fortement dégradé par une nouvelle baisse du chiffre d'affaires. Le réseau a perdu 15 Me de CA représentant plus de 10 Me de marge brute. Cette perte de CA est directement liée à la suppression du crédit d'impôt sur les pompes à chaleur « air-air » et à la réduction de ce même crédit d'impôt de 25% à 13% sur les menuiseries et de 40% à 22% sur la plupart des autres produits. La gestion rigoureuse des charges de personnel et des frais généraux ne permet pas de compenser la perte de résultat engendrée par cette baisse de volume.

Le résultat net d'impôts s'élève à 0.6 Me au 31 décembre 2011 contre 4,2 Me sur l'exercice précédent.

Evènements postérieurs à la clôture

Dans un contexte économique toujours difficile, Huis Clos SA enregistre un recul d'activité de 5% sur les 3 premiers mois de l'exercice 2012. Le chiffre d'affaires facturé s'est élevé à 33.8 Me contre 35.5 Me à même date sur l'exercice précédent. Cependant, les prises de commandes de ces trois premiers mois, à hauteur de 37,1 Me contre 36,2 Me en 2011, marquent une progression de 2,6%, ce qui semble traduire une reprise d'activité ou pour le moins une stabilisation.

Aucun autre évènement important de nature à avoir une influence notable sur la situation de la société n'est à signaler.

2 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 BASE DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

Tous les montants des tableaux sont exprimés en K€, sauf indications spécifiques.
Toutes les transactions sont faites en euro.

La société HUIS CLOS est nommée la société.

Les états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration du 25 avril 2012 et seront soumis pour approbation à la prochaine assemblée générale statuant sur les comptes qui se tiendra le vendredi 22 juin 2012.

Les états financiers ont été établis en conformité avec les principes généraux d'établissement et de présentation des comptes définis par le code de commerce et le règlement CRC n° 99-03 du 29 avril 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Logiciels de gestion

Les logiciels de gestion acquis sont amortis linéairement entre trois et cinq ans, de même que les frais de développement internes ou externes engagés pour leur mise en œuvre.

Les coûts de développement liés à certains logiciels développés en interne ont été activés. Ces coûts de développement, ayant une durée d'utilisation définie, sont amortis en linéaire sur 5 ans (meilleure estimation de la durée probable d'utilisation d'un projet). Le coût de développement des logiciels par le groupe pour lui-même comprend les consommables directs et le coût de la main d'œuvre (salaires et charges sociales)

Droit au bail

Les droits aux baux sont comptabilisés pour leur valeur d'achat et sont amortis sur la durée attendue de la location, soit en général 9 ans.

Fonds commerciaux

Afin de simplifier les relations commerciales et de réaliser des économies d'échelle, il a été procédé à la fusion de la société Chaud Froid National, filiale à 100% de la SA Huis Clos, cette dernière absorbant CFN avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Les valeurs d'actifs et de passifs intégrés ont été retenues sur la base des comptes sociaux CFN arrêtés au 31 décembre 2010. Cette fusion a généré un mali d'un montant de 8.251.649 euros porté en actif incorporel sur la SA Huis Clos avec pour contrepartie l'élimination des titres CFN figurant en actif financier au 31 décembre 2010 pour une valeur de 8.420.000 euros.

2.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les éléments dont il est probable que les avantages économiques futurs qui leur sont associés iront à l'entreprise et qui peuvent être évalués de façon fiable sont comptabilisés en immobilisations. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

Les durées d'amortissements sont déterminées selon les durées d'utilité attendues par l'entreprise pour les actifs concernés, dans les meilleures conditions de fonctionnement et d'utilisation. Le mode d'amortissement retenu est le mode linéaire qui correspond le mieux au rythme de consommation des avantages économiques attendus.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- agencements, aménagements des constructions : Gros Œuvre 20 à 40 ans ; Agencements divers dix ans ; Peintures et Décorations 5 ans
- installations techniques, matériel et outillage : trois à cinq ans ; sept ans pour standard téléphonique
- matériel de transport : trois à cinq ans
- matériel de bureau et informatique : trois à cinq ans ;
- mobilier de bureau : entre 10 et 20 ans.

Le groupe n'a pas identifié de valeur résiduelle significative pour ses immobilisations corporelles.

2.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Titres de participation

Ce poste comprend les titres de participation et les créances rattachées aux investissements financiers dans les filiales créées ou achetées par la société. Des provisions sont, le cas échéant, constituées sur la base d'une appréciation de la valeur d'inventaire fondée sur la situation financière de la filiale, sa rentabilité et ses perspectives d'avenir.

Cautions

Ce poste comprend les cautions et garanties versées dans le cadre de l'occupation des locaux industriels et commerciaux, en tant que locataire.

2.5 STOCKS ET TRAVAUX EN COURS

Les matières consommables et les marchandises sont valorisées sur la base de leur dernier coût d'achat qui peut inclure des coûts accessoires d'approvisionnement.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision, pour tenir compte de la valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

2.6 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances clients et autres débiteurs sont évaluées à leur valeur nominale.

Des dépréciations sont constituées sur les créances présentant un risque de non-recouvrement, par une appréciation au cas par cas de ce risque en fonction de leur ancienneté et du résultat des relances effectuées.

Certains risques de non-recouvrement sont également couverts par la provision SAV inscrite au passif.

2.7 TRESORERIE & EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Ce poste comprend les fonds en caisse, les dépôts à vue en banque, les valeurs mobilières de placement et les actions propres de la société. Concernant les VMP et actions propres, une provision est constatée lorsque leur valeur de marché, calculée sur la moyenne des cours du dernier mois de l'exercice, devient inférieure à leur coût d'acquisition.

2.8 CAPITAL

Le capital social de la société Huis Clos (société mère) est constitué de 1 601 500 actions au prix nominal d' 1 euro.

2.9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Provisions pour litiges clients et prud'homaux

Dès lors qu'il est plus probable qu'improbable que le contentieux aboutira à une sortie de ressources pour le groupe, celui-ci constate une provision déterminée en fonction de l'évaluation du risque encouru.

Provision pour SAV

Le groupe peut engager des coûts de SAV sur les produits qu'il fabrique et qu'il pose, dans le cadre des garanties accordées dans les contrats de vente : 10 ans pour les dormants de menuiserie (pièces attenantes aux murs), 2 ans pour les autres pièces et autres produits.

Une analyse historique, portant sur l'ensemble des coûts SAV des 10 dernières années, permet de déterminer de manière prospective, les engagements futurs du groupe en termes de SAV.

Ce coût de SAV comprend une part d'achats matières et une part de main d'œuvre technique nécessaire aux interventions.

Le coût de la sous-traitance SAV n'a pas été retenu dans ce calcul car toutes les interventions SAV sont assurées par du personnel technique interne.

2.10 AVANTAGES AU PERSONNEL

PROVISIONS POUR DEPART EN RETRAITE

L'obligation du groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. Les calculs sont effectués par un actuaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Taux d'actualisation retenu :

Selon IAS 19.78 : *"le taux à appliquer pour actualiser les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi (que ceux-ci soient financés ou non) doit être déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entités de première catégorie. Dans les pays où ce type de marché n'est pas actif, il faut prendre le taux (à la clôture) des obligations d'Etat (...)."*

Nous avons considéré :

- que la notion « d'entités de première catégorie » renvoie à la seule notation AAA,
- que l'indice Bloomberg € composite Corporate AAA 15 ans est représentatif du risque de signature des émetteurs privés français de première catégorie,
- que la maturité moyenne des engagements sociaux du Groupe Huis Clos est d'environ 25 ans.

Nous avons procédé par interpolation linéaire, fondée sur l'évolution du taux des OAT en fonction de la maturité (entre 15 ans et 20/25 ans, la courbe des taux étant très plate après 20 ans), afin d'estimer le taux de rendement € composite Corporate AAA à 25 ans.

Description du Taux d'Actualisation retenu	31/12/2011	31/12/2010
OAT France 15 ans / 25 ans	3,54% / 3,69 %	3.78% / 3.67%
Différence sur taux OAT selon maturité	0,15 %	0,11%
Indice € Composite AAA (15 ans)	3,74%	4,20%
Estimation de l'Indice € Composite AAA 20/25 ans	3.89 %	4.31%

Le taux retenu pour l'actualisation des engagements de retraite (PIDR) s'établit au 31/12/2011 à 3.89 %.

L'écart sur le taux d'actualisation s'élève ainsi à 0,42%. Une analyse de sensibilité est présentée au § 3.9 des présentes.

La loi sur le financement de la sécurité sociale, de 2008 et 2009, a porté l'âge du départ en retraite des salariés à 70 ans au lieu de 65 ans lorsqu'elle intervient à l'initiative de l'employeur tout en la pénalisant d'une contribution sociale de 50%. Le groupe a donc pris acte de l'intention du législateur, à savoir limiter le plus possible l'initiative de l'employeur dans ce domaine, et a pris en conséquence la décision de laisser cette initiative au salarié. Il en résulte qu'à compter de l'exercice 2008, l'indemnité de départ en retraite est calculée sur l'hypothèse d'un départ volontaire du salarié.

La loi sur le financement de la sécurité sociale, de 2010, a porté l'âge du départ en retraite à l'initiative des salariés à 67 ans au lieu de 65 ans auparavant. Il en résulte qu'à compter de l'exercice 2010, l'indemnité de départ en retraite est calculée sur l'hypothèse d'un départ volontaire du salarié à l'âge de 67 ans (aucun historique ne permettant d'évaluer plus précisément un âge de départ dans le groupe).

L'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 11 Janvier 2008 sur la modernisation du marché du travail a, dans son article 11, établi un barème des indemnités de rupture du contrat de travail. Cet accord a été étendu par Arrêté du 23 juillet 2008. Des analyses juridiques ont conduit, dans un premier temps, certains syndicats professionnels à considérer que ce nouveau barème était également applicable aux indemnités de départ en retraite à l'initiative des salariés. Ceci aurait pour effet d'augmenter de façon très sensible le montant des engagements. Il semble qu'aujourd'hui ces analyses soient remises en cause par certains organismes patronaux et notamment par le MEDEF au motif notamment que cette extension n'était pas dans l'intention des parties et résulte dès lors plutôt d'une interprétation particulièrement extensive de la notion de rupture contenue dans l'accord, sans se prononcer toutefois sur le fait de savoir si en l'état actuel de la rédaction des textes cette extension est réellement juridiquement contestable. Dès lors, de nouvelles analyses juridiques actuellement en cours pourraient remettre en cause la conclusion initiale et établir que la notion de rupture étant sensiblement différente de la notion de départ en retraite, l'ANI n'aurait finalement pas pour effet de modifier les barèmes en cause. L'ANI n'est donc pas retenu par le groupe dans son évaluation de la PIDR.

PLANS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

L'assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2009 a renouvelé, pour une durée de 38 mois, l'autorisation faite au Conseil d'Administration par AGE du 20 décembre 2005 d'octroyer des attributions d'actions gratuites en faveur des salariés et mandataires sociaux du groupe dans la limite de 10% du capital social.

Synthèse de l'utilisation au 31 décembre 2011

Date du Plan d'Attribution	Attribution Initiale	Nombre d'actions actualisé		Date prévue d'Attribution	Nbre d'actions après Attribution	% du Capital Social cumulé
		Par Plan	En Cumul			
20/12/2005					1 500 000	
20/12/2005	54 000	43 500	43 500	15/02/2008	1 543 500	2,82%
14/06/2006	12 000	9 500	53 000	15/06/2008	1 553 000	3,41%
27/12/2006	19 500	15 000	68 000	15/02/2009	1 568 000	4,34%
14/02/2008	39 000	33 500	101 500	15/02/2010	1 601 500	6,34%
TOTAUX	124 500	101 500				

PROVISIONS POUR DROITS INDIVIDUELS DE FORMATION (DIF)

L'évaluation du DIF a été calculée selon les règles des conventions collectives applicables.

La mise en œuvre du DIF relève de l'initiative du salarié en accord avec l'employeur et les actions de formation se déroulent, en principe, en dehors du temps de travail et ouvrent droit à une allocation horaire forfaitaire de 9,15 euros.

Avant taux de déchéance et actualisation financière, le montant total des droits acquis hors frais de formation, arrêtés au 31/12/2011 pour l'ensemble des salariés de la société, s'élève à la somme de 375 Ke.

Depuis la mise en place de ce dispositif, à savoir début 2004, aucune demande relevant de ce régime n'a été formulée auprès des services de ressources humaines du groupe.

2.11 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel les éléments relatifs aux cessions d'immobilisations (détenues en propre ou en leasing), les amendes diverses et tous les éléments qui ont un caractère extraordinaire par rapport à l'activité du groupe.

3 NOTES SUR LE BILAN

3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

Valeurs brutes	31/12/10	CFN	Acquisitions	Virement	Cessions	31/12/11
Frais d'établissement, de recherche						
Logiciels, Droits au Bail, Fonds Commerciaux	1 807	8 359	135	150	913	9 537
Constructions, agencements et aménagements	8 671		648	10	527	8 801
Installations techniques, outillage	236	10	28		21	253
Install. Générales	1 343	73	42	44	272	1 230
Matériel de transport	5	5			1	10
Matériel et mobilier de bureau, informatique	1 120	48	27		46	1 149
En cours	209		4	-204		10
Immobilisations financières	10 800	-8 373	104		534	1 997
	24 192	122	987		2 313	22 988

Les amortissements ont évolué comme suit :

Amortissements	31/12/10	CFN	Dotations	Reprises	31/12/11
Frais d'établissement, de recherche					
Logiciels informatiques	1 324	29	142	895	601
Constructions, agencements et aménagements	3 571		903	266	4 208
Installations techniques, outillage	166	7	47	19	201
Install. Générales	642	16	249	257	650
Matériel de transport	2	5	4	1	10
Matériel et mobilier de bureau	761	41	73	45	829
	6 466	99	1 417	1 483	6 498

Les autres immobilisations financières au 31 décembre 2011 sont essentiellement composées de dépôts et cautionnements. Ces créances ont une échéance de recouvrement supérieure à un an.

Les immobilisations en cours concernent principalement des modules d'exposition.

3.2 STOCKS ET EN COURS

	2011	2010	dont HC 2010	dont CFN 2010
Matières premières	221	245	245	
Produits finis et en cours	1 156	1 674	1 674	
Marchandises	1 620	1 826		1 826
Valeur brute	2 997	3 745	1 919	1 826
Matières premières				
Produits finis et en cours				
Marchandises	85	73		73
Dépréciation	85	73		73
Matières premières	221	245	245	
Produits finis et en cours	1 156	1 674	1 674	
Marchandises	1 535	1 753		1 753
Valeur nette	2 911	3 671	1 919	1 753

Une dépréciation de stocks est constatée sur l'entité CFN .

3.3 CLIENTS

	2011	2010	dont HC 2010	dont CFN 2010
Clients et comptes rattachés	9 156	10 681	8 110	2 571
Valeur brute	9 156	10 681	8 110	2 571
Clients et comptes rattachés	837	827	733	93
Dépréciation	837	827	733	93
Clients et comptes rattachés	8 319	9 854	7 377	2 477
Valeur nette	8 319	9 854	7 377	2 477

Le poste « clients » intègre un montant de Factures à établir pour 99 K€ et d'effets à recevoir pour 132 K€. Ces créances sont recouvrables à moins d'un an.

3.4 AUTRES CREANCES

	Brut 2011	A 1 an au plus	A plus d'un an	2010	dont HC 2010	dont CFN 2010
Créances sociales	203	203		434	430	4
Créances fiscales	1 941	1 941		2 056	2 044	12
Groupe	4 802		4 802	8 917	8 607	310
Débiteurs divers	2 618	2 618		1 987	1 894	93
Valeur brute	9 564	4 762	4 802	13 394	12 976	418
Créances sociales	142	142		409	409	
Débiteurs Divers						
Dépréciation	142	142		409	409	
Créances sociales	60	60		25	21	4
Créances fiscales	1 941	1 941		2 056	2 044	12
Groupe	4 802		4 802	8 917	8 607	310
Débiteurs divers	2 618	2 618		1 987	1 894	93
Valeur nette	9 421	4 619	4 802	12 985	12 567	418

Les créances fiscales comprennent de la TVA récupérable pour un montant de 492 K€ ainsi que les acomptes d'IS pour un montant de 1 142 K€, remboursables sur le premier trimestre 2011.

Une convention d'intégration fiscale a été mise en place au 1^{er} janvier 2003 pour l'ensemble des sociétés du groupe, hormis Isosud et Huis Clos Espagne. Les filles versent à Huis clos, à titre de contribution au paiement de l'IS du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé leur résultat et/ou leur plus value nette long terme de l'exercice si elles étaient imposables distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont les sociétés auraient bénéficiées en l'absence d'intégration.

Toutes ces créances sont recouvrables à moins d'un an, à l'exception des créances liées au groupe.

Le poste « autres créances » intègre des produits à recevoir composés de :

- Commissions liées au financement de nos ventes pour 1 095 Ke
- Dégrèvement CFE pour 91 Ke
- Remboursement Formation pour 5 Ke
- Indemnités journalières de Sécurité Sociale pour 12 Ke

3.5 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Ce poste est principalement constitué des avances sur commissions versées aux VRP lors de leur entrée, récupérée à leur départ de l'entreprise, ainsi que des commissions payées sur les contrats vendus avant la clôture de l'exercice et posés sur l'exercice suivant.

- Avances sur Commissions pour 1 584 Ke
- Charges d'exploitation diverses pour 336 Ke

3.6 CHARGES A REPARTIR

Ce poste est intégralement constitué des frais de mise en place en 2009 d'une enveloppe financière de 5,2 Me. D'un montant brut de 359 Ke amorti sur la durée du prêt, ce poste ressort à un montant net de 176 Ke à la clôture de l'exercice.

3.7 ACTIONS PROPRES

L'Assemblée Générale du 17 juin 2011 a autorisé, pour une durée ne pouvant excéder 18 mois, un programme de rachat d'actions propres. Les Objectifs de celui-ci par ordre de priorité décroissant sont les suivants :

- Assurer l'animation de marché et la liquidité de l'action Huis Clos par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au moyen d'un contrat de liquidité conforme à la réglementation admise par l'AMF.
- Procéder à des échanges ou à des remises de titres à l'occasion d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attributions gratuites d'actions ;

La synthèse de son utilisation sur l'exercice est la suivante :

	2011	2010
Actions détenues au 1er janvier	83 515	80 378
Nombre d'actions acquises	2 798	4 414
Nombre d'actions cédées	3 316	1 277
Actions détenues à la clôture	82 997	83 515
Cours moyen d'achat au 1er janvier	30,514	30,531
Cours moyen des achats de l'exercice	24,117	30,226
Cours moyen des ventes de l'exercice	26,666	28,239
Cours moyen d'achat à la clôture	30,309	30,514
Valeur à l'ouverture (en Ke)	2 548	2 454
Valeur d'achats des acquisitions de l'exercice	67	133
Valeur d'achats des cessions de l'exercice	100	39
Coût d'achat à la clôture (en Ke)	2 516	2 548

Les valeurs mobilières sont évaluées au cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice.

Les valeurs brutes sont retenues au coût d'achat et la provision est calculée par rapport au cours moyen de l'action sur le dernier mois de l'exercice.

Risque sur actions

A la clôture de l'exercice, le groupe ne détient aucune action cotée sur les marchés financiers, hormis des actions propres possédées dans le cadre de son programme de rachat et de son contrat de liquidité géré par un prestataire de service d'investissement.

Les seuls autres titres détenus sont ceux de ses filiales, sociétés non cotées, et retraitées en consolidation.

Evaluation des actions propres dans les comptes sociaux à la clôture du dernier exercice :

Valeur brute à l'actif du bilan :	2 516 K€
Dépréciation constatée :	524 K€
Valeur nette à l'actif du bilan :	1 992 K€
Valeur de marché à la clôture :	2 000 K€

3.8 CAPITAL

Le capital de la société est constitué de 1.601.500 d'actions de 1 Euro de valeur nominale.

La société est cotée sur Euronext Paris, compartiment C sous le code ISIN FR0000072357.

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, grâce notamment à la présence de ses deux actionnaires principaux historiques, qui se sont associés en juin 2009 au sein de la SAS BG2P pour se renforcer au capital au moyen d'une offre publique réalisée à cette date. La réalisation de cette offre permet ainsi à BG2P de détenir désormais plus de 85% du capital du groupe Huis Clos. L'objectif est également d'associer les membres du personnel dans la détention du capital, jusqu'à 10% des actions de la société à moyen/long terme au moyen d'attributions d'actions gratuites.

3.9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	2010	CFN	dotation	reprises utilisées	reprises non utilisées	2011
clients	495		585	256		824
SAV	1 902	5	50	333		1 624
prud'hommes	682		405	457		630
engagements retraite	256	39	87			382
Autres	19		18	14		23
Valeur brute	3 355	44	1 145	1 061		3 483

Provision pour départ en retraite

	Valeur des droits au 31/12/10	Droit acquis salariés sortis	Coût des services rendus dans l'exercice	Coût financier de l'exercice	Gains (+) Pertes (-) actuariels	Valeur des droits au 31/12/11
Huis Clos	256	-21	47	11	42	335
CFN	39	-3	7	2	2	47

La valorisation des engagements de retraite au 31 décembre 2011 au titre de l'indemnité de fin de carrière pour les personnels des sociétés du Groupe repose sur les hypothèses actuarielles suivantes :

	31/12/2011	31/12/2010
Taux de turn over	Selon âge, statut et activité	Selon âge, statut et activité
Table de mortalité	TGF TGH 2005 en cas de vie	TGF TGH 2005 en cas de vie
Mode de départ en retraite	Départ volontaire du salarié	Départ volontaire du salarié
Age de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Taux d'évolution des salaires à LT	2,5 % non-cadres, 3% cadres	2,5 % non-cadres, 3% cadres
Taux d'actualisation financière	3.89 %	4.31 %

Analyses de sensibilité

Taux d'actualisation : Une baisse de 1% du taux d'actualisation appliqué provoque une hausse de la PIDR qui s'élève alors à un montant de 480 Ke au lieu de 382 Ke constatés à la clôture de l'exercice créant ainsi une charge complémentaire de 98 Ke. A l'inverse, une hausse de 1% provoque une baisse de la PIDR qui s'élève alors à 306 Ke créant un gain sur la charge de l'exercice de 76 Ke.

Age de départ en retraite du salarié : Si l'on porte l'âge de départ en retraite du salarié à 70 ans, la PIDR d'un montant de 382 Ke à la clôture de l'exercice est réduite à 359 Ke, soit un gain sur la charge de l'exercice de 23 Ke. Si l'âge de départ est ramené à 62 ans, cas peu probable, la PIDR passe alors à un montant de 412 Ke créant ainsi une charge de 30 Ke.

Mode de départ en retraite du salarié : La loi sur la modernisation de l'économie, promulguée en 2008, a porté l'âge du départ en retraite des salariés à 70 ans lorsqu'elle intervient à l'initiative de l'employeur tout en la pénalisant d'une contribution sociale de 50%. Si l'on prend pour hypothèse qu'il s'agit de l'employeur qui prend l'initiative du départ en retraite du salarié, la PIDR s'élève alors à 476 Ke pour une mise en retraite à l'âge de 67 ans ou à 445 Ke pour une mise en retraite à l'âge de 70 ans, créant ainsi des charges complémentaires sur l'exercice respectivement de 94 Ke ou de 63 Ke. Le groupe a donc pris acte de l'intention du législateur, à savoir limiter le plus possible l'initiative de l'employeur dans ce domaine, et a pris en conséquence la décision de laisser cette initiative au salarié. Il en résulte qu'à compter de l'exercice 2008, l'indemnité de départ en retraite est calculée sur l'hypothèse d'un départ volontaire du salarié à un âge moyen de 65 ans, 67 ans à compter de 2010.

Accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2008 : L'application de l'ANI, pour mise en retraite du salarié par l'employeur à l'âge de 70 ans, porterait la provision constatée au bilan à 849 Ke et conduirait à constater une charge complémentaire sur l'exercice de 467 Ke (Voir § 2.10 des présentes annexes).

3.10 EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS

	2011	2010
emprunts souscrits au 1er janvier (1)	4 490	3 527
nouvelles souscriptions	2 000	2 600
remboursements	1 380	1 650
emprunts souscrits au 31 décembre	5 110	4 477

(1) Dont 13 K€ d'emprunt issus de CFN

Au 31/12/11, l'échéancier des emprunts est le suivant :

	2011
2 012	1 471
2 013	1 524
2 014	1 065
2 015	400
plus de 5 ans	650
Total restant	5 110

Le principal emprunt bancaire de 5,2 Me, lié au financement de l'acquisition de Chaud Froid National, est amortissable sur une durée de 5 ans. En contrepartie de celui-ci, les organismes financiers ont pris pour garantie 100% des titres Isoplas, SEC et Altherm ainsi que le nantissement du fonds de commerce (en ce compris les marques) et une caution solidaire de l'actionnaire principal BG2P.

Cette enveloppe financière se décompose en 4 tranches :

	Tranche A1	Tranche A2	Tranche A3	Tranche A4
Nominal en K€	1 100	1 100	1 500	1 500
Date début	juin-09	avr-10	juin-09	avr-10
Date de fin	juin-14	juin-14	juin-14	juin-14
Modalités de remboursement	Amortissement trimestriel à compter du 30/09/2009	Amortissement trimestriel à compter du 30/09/2010	Amortissement trimestriel à compter du 30/09/2009	Amortissement trimestriel à compter du 30/09/2010
Taux	EURIBOR 3 mois + marge	EURIBOR 3 mois + marge	EURIBOR 3 mois + marge	EURIBOR 3 mois + marge
Garanties	Nantissement de la totalité des actions ou parts sociales ISOPLAS, SEC et ALTHERM Nantissement du fonds de commerce en ce compris les marques Caution solidaire de l'actionnaire principal BG2P			

Ce contrat de financement, présentant un solde de 2 925 K€ à la clôture de l'exercice, comporte des clauses d'exigibilité anticipée en cas de non respect de ratios financiers :

Dettes financières nettes / Fonds propres < 0,30

Dettes financières nettes / Ebitda < 0,50

Cash flow libre / Service de la dette > 1

Ces ratios sont respectés à la clôture de l'exercice. Des bris de covenant avaient été constatés à la clôture de l'exercice précédent, sur demande du groupe, les organismes financiers ont renoncé à l'exigibilité anticipée des crédits accordés.

Par ailleurs, certains contrats de financement prévoient qu'un changement de contrôle de l'emprunteur constitue un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'exigibilité anticipée.

3.11 EMPRUNTS DIVERS

	2011	2010
concours bancaires	0	0
c/c groupe et associés	958	1 095
Crédit Vendeurs s/Acquisition CFN		
autres	10	9
Valeur brute	968	1 104

Les comptes courants au 31 décembre 2011 correspondent aux avances reçues des filiales.

Ces dettes sont remboursables à moins d'un an.

3.12 TRESORERIE

	2011	2010	dont HC 2010	dont CFN 2010
Actions Propres	2 516	2 548	2 548	
Valeurs mobilières de placement	527	568	568	
Disponibilités	3 522	3 347	2 632	715
Trésorerie nette	6 564	6 463	5 748	715

3.13 AVANCES ET ACOMPTES RECUS

Il figure dans ce poste une avance de 5 M€ négociée avec nos partenaires financiers auprès desquels sont déposés la majorité des dossiers de financement de nos clients.

Cette avance compense le besoin en fonds de roulement créé entre le moment où les dossiers sont déposés auprès de l'organisme et le moment où ce dernier débloque les fonds ainsi que les acomptes sur commandes (habituellement 30%) qui sont minorés en cas de vente en financement.

3.14 DETTES FISCALES ET SOCIALES

	2011	2010	dont HC 2010	dont CFN 2010
Dettes sociales	7 886	9 035	8 776	260
dettes fiscales	844	630	547	83
Total	8 730	9 666	9 323	343

Toutes ces dettes sont à moins d'un an.

Les dettes sociales se décomposent de la façon suivante :

- Provision et charges sociales sur congés payés :	2 616 K€
- Provision et charges sociales sur gratifications :	1 304 K€
- Provision comité d'entreprise :	158 K€
- Provision handicapé :	60 K€
- Urssaf :	1 561 K€
- Caisse de retraite :	983 K€
- Taxes sur les salaires :	987 K€
- Organic, charges à payer	217 K€

Les dettes fiscales se décomposent de la façon suivante :

- TVA :	512 K€
- Provision Taxe Foncière :	244 K€
- Provision Taxe Professionnelle :	51 K€
- Provision Taxe Publicité et écofolio :	8 K€
- Provision TVS :	11 K€
- Divers :	18 K€

3.15 AUTRES DETTES

	2011	2010	dont HC 2010	dont CFN 2010
fournisseurs (1)	12 917	15 038	13 084	1 955
dettes sur immobilisations				
autres dettes (2)	26	331	322	8
Total	12 943	15 369	13 406	1 963

(1) dont 2 721 K€ d'effets de commerce
654 K€ de factures fournisseurs non parvenues

(2) dont 26 K€ de clients, avoirs à établir

Ces dettes sont remboursables à moins d'un an.

3.16 ENGAGEMENTS ET OPERATIONS HORS BILAN

Engagements reçus : Néant.

Engagements donnés :

	moins 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Nantissements	1 170	6 755		7 925
Cautions	188	297	41	527
contrats de leasing	41	37		78
Autres				
Total	1 399	7 089	41	8 530

En contrepartie du principal emprunt bancaire, les organismes financiers ont pris pour garantie 100% des titres Isoplas, SEC et Altherm ainsi que le nantissement du fonds de commerce (en ce compris les marques) et une caution solidaire de l'actionnaire principal BG2P.

Ce contrat de financement, présentant un solde de 2 925 K€ à la clôture de l'exercice, comporte des clauses d'exigibilité anticipée en cas de non respect de ratios financiers :

Dettes financières nettes / Fonds propres < 0,30

Dettes financières nettes / Ebitda < 0,50

Cash flow libre / Service de la dette > 1

Ces ratios sont respectés à la clôture de l'exercice. Des bris de covenant avaient été constatés à la clôture de l'exercice précédent, sur demande du groupe, les organismes financiers ont renoncé à l'exigibilité anticipée des crédits accordés.

Par ailleurs, certains contrats de financement prévoient qu'un changement de contrôle de l'emprunteur constitue un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'exigibilité anticipée.

3.17 CONTRATS DE CREDIT-BAIL

	2011	2010
Valeur des biens pris en CB	123	371
Amortissement cumulé	67	286
Valeur nette	56	85
Amortissement de l'exercice	79	174
Loyers versés dans l'exercice	107	145
Loyers restant à payer :	78	185
<1 an	41	75
>1 an	37	110
dont Valeurs résiduelles		

3.18 AUTRES OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN

Constitue une opération non inscrite au bilan, toute transaction ou tout accord entre une société et une ou plusieurs autres entités qui présente des risques et des avantages significatifs non traduits au bilan et dont la connaissance est nécessaire à l'appréciation de la situation financière de la société.

Détail des engagements au titre des contrats de location simple non résiliables (montants retenus au dernier taux d'indexation connu). Impact financier				
(en Ke)	Totaux	- 1 an	de 2 à 5 ans	+ de 5 ans
Locations Immobilières	22 680	4 456	12 862	5 362
Locations de véhicules	2 209	1 491	718	
Mat.de bureau & Informatique	899	470	429	
TOTAUX	25 788	6 417	14 009	5 362

D'autre part, la société Huis Clos est engagée par convention règlementée à sa holding animatrice et actionnaire principal BG2P dans un contrat d'externalisation de prestations de services de gouvernance, de direction et d'encadrement. Ce contrat se renouvelle par tacite reconduction annuelle, les prestations facturées au titre de l'exercice 2011 se sont élevées à 6 009 Ke.

3.19 SITUATION FISCALE LATENTE

NATURE	Base Impôt 2011	Base Impôt 2010	dont HC 2010	dont CFN 2010
Différences temporelles d'imposition :				
Effort Construction	160	147	147	
Organic	217	261	243	18
Participation des salariés aux bénéfices		392	392	
Engagement Retraite	382	295	256	39
Retraitement Amortissements Règlement CRC 2002-10	184	118	118	
Sur déficits reportables en avant				
TOTAL BASE	942	1 213	1 156	57
Taux d'imposition	33,33%	33,33%	33,33%	33,33%
TOTAL IMPOT	314	404	385	19

3.20 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Conformément à la loi n°2001-420 du 15 mai 2001, nous vous communiquons l'information suivante relative aux conséquences sur l'environnement de notre activité :

L'activité du groupe Huis Clos, à savoir la fabrication et la commercialisation de menuiseries, la rénovation et l'optimisation des systèmes de chauffage, a un impact très limité sur l'environnement :

- peu de rejets dans l'eau ou dans l'air, peu de nuisances olfactives et sonores
- pas d'atteinte aux équilibres biologiques
- les gaz utilisés pour l'installation de climatisation sont manipulés par du personnel dûment qualifié à cet effet
- récupération des anciennes menuiseries et anciens éléments de chauffage stockés provisoirement dans des bennes, qui sont enlevées et dont le contenu est retraité par des professionnels.

A fortiori, l'activité du groupe œuvre en faveur de l'amélioration de l'environnement compte tenu des réductions de consommations d'énergies réalisées grâce aux travaux d'isolation et à l'installation de systèmes de chauffage plus performants effectués en faveur de l'habitat individuel.

En conséquence, aucune certification n'est en cours en matière d'environnement, de même qu'aucune provision pour atteinte à l'environnement n'a été constatée dans les comptes de la société.

3.21 CHIFFRE D'AFFAIRES

La totalité du CA a été généré en France.

La répartition entre les catégories de produits est la suivante :

	2011	2010
Chassis	35,6%	39,1%
Volets roulants	15,1%	15,3%
Portes entrée	9,5%	8,8%
Energies Renouvelables	12,9%	16,7%
Autres	27,2%	20,2%
	100%	100%

3.22 PERSONNEL

Evolution des effectifs employés en fin d'exercice :

	2011	2010
Cadres	37	45
Employés	1446	1404
Intérimaires		
Total	1483	1449

3.23 REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION

Conformément à la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001, nous vous précisons l'ensemble des rémunérations perçues par les mandataires sociaux de la société Huis Clos :

	Exercice 2011	Exercice 2010
Monsieur René BERTIN	Néant	Néant
Madame Claudine BERTIN	Néant	Néant
Monsieur Jean Charles GALLI	Néant	Néant
TOTAL	Néant	Néant

Les dirigeants ainsi que l'ensemble du personnel du siège social ont été transférés, fin octobre 2009, du groupe Huis Clos vers la holding animatrice et actionnaire majoritaire BG2P.

3.24 DOTATION AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION

	2011	2010	dont HC 2010	dont CFN 2010
Amortissements	1 488	1 650	1 613	37
Provisions	1 479	1 310	1 195	115
	2 967	2 960	2 808	152

3.25 RESULTAT FINANCIER

	2011	2010	dont HC 2010	dont CFN 2010
Dividendes	2 500	3 049	3 049	
Intérêts C/Courants reçus	177	313	313	
Reprise Prov.Actions Propres				
Produits net s/Cessions VMP				
Produits financiers Divers	14	13	13	
Intérêts des Emprunts	-169	-149	-148	-1
Coût des Instruments Dérivés	-101	-107	-107	
Intérêts C/Courants versés	-9	-84	-7	-77
Agios Bancaires	-21	-19	-12	-7
Dotation Prov.Actions Propres	-467	-57	-57	
Actualisation Prov.Retraite	-13	-11	-9	-1
Abandon financier aux filiales				
Charges financières diverses	-21	-5	-3	-2
	1 890	2 943	3 032	-89

Afin de palier au risque de fluctuation de taux sur la dette du groupe à taux variable ou prévisionnelle, des instruments dérivés de taux sont contractés. Ces contrats ont pour effet de fixer les taux d'intérêts payés sur la dette. Ces instruments de couverture économique ne sont pas qualifiés de couverture comptable. Le contrat en cours à la clôture de l'exercice porte sur une dette maximale de 7,8 Me et a pour effet de substituer l'Euribor 3 mois par un taux fixe de 2,75% (Swap de taux) pour une période courant jusqu'au 28 juin 2013. Le coût des instruments dérivés s'est élevé à 102 Ke sur l'exercice.

L'intégralité de l'activité de la société s'opère sur le territoire français, les flux d'approvisionnements sont réalisés majoritairement en France et dans quelques pays membres de la communauté européenne. Toutes les opérations sont réalisées en euros, il n'existe pas de risque de change.

3.26 TRANSFERT DE CHARGES

Le poste « transfert de charges » a enregistré sur l'exercice un montant de 195 Ke qui ne concernent que des contreparties de frais de personnel. Il s'agit notamment de remboursements de frais de formation, d'indemnités journalières de sécurité sociale et la contrepartie des avantages en nature constatés dans les rémunérations brutes.

3.27 PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits qui représentent 89 K€ sont constitués principalement de la régularisation de chèques, non débités, émis depuis plus d'un an.

3.28 RESULTAT EXCEPTIONNEL

	2011	2010	Dont HC 2010	Dont CFN 2010
Cessions Immobilisations	< 299 >	< 166 >	< 166 >	
Cessions Contrats Leasing	26	< 8 >	< 8 >	
Divers	<23>	< 3 >	< 3 >	
Abandon de C/Courants				
Total	<296>	<177 >	<177 >	

3.29 IMPOT SOCIETE

La société a opté pour le régime de l'intégration fiscale, le périmètre est le suivant :

ENTREPRISES	SIRET	SIEGE SOCIAL	% Détention
HUIS CLOS SA	37846028100017	76130 Mont Saint Aignan	Mère
ISOPLAS SAS	35308001380012	76700 Harfleur	100%
LOGI FERMETURES SARL	42860800400027	76700 Rogerville	100%
LOGI PARTICULIER SARL	40405213600029	76130 Mont Saint Aignan	100%
SCI RB1	38977360700012	76130 Mont Saint Aignan	100%
HC MANAGEMENT SAS	48535219900015	76130 Mont Saint Aignan	100%
SEC	40214172500075	76700 Rogerville	100%
ALTHERM SAS	49365721700011	76130 Mont Saint Aignan	100%

L'impôt de l'exercice se décompose comme suit :

Natures Base d'impôt	IS social Huis clos	Corrections Intégration fiscale	IS Groupe Fiscal
Charge d'impôt sur résultat courant	0		0
Charge d'impôt sur résultat exceptionnel			0
Contribution sociale	0	0	0
Filiales : Bénéfices de l'exercice imputés sur Déficit de la Mère		-869	-869
Filiales : Déficits de l'exercice transférés		-20	-20
Annulation Quote Part des dividendes taxables		-53	-53
Ajustements divers			
Totaux	0	-942	-942

Dans le cadre du régime d'intégration fiscale, les filiales versent à la société mère Huis Clos SA une contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe égale à l'impôt qui aurait grevé leur résultat si elles étaient imposables distinctement. Grâce à l'option prise pour ce régime, la société Huis Clos a réalisé une économie d'impôt de 53 Ke sur l'exercice et a anticipé une imputation de 889 Ke d'impôt sur son déficit 2011.

3.30 FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capital	Capitaux propres (avant résultat)	QP capital détenu	Valeur brute titres	Valeur nette titres	Prêts Avances Consentis	Cautions Avals donnés	CA HT exercice 2011	Résultat 2011	Dividendes	Date clôture
Isoplas SAS	765	1 370	100,00%	915	915			28 705	1 217	700	31/12/2011
Logi Particulier SARL	50	103	99,80%	8	8			965	96		31/12/2011
SCI RB1	15	83	99,99%	15	15		155	71	246		31/12/2011
Huis Clos Espagne	100	97	100,00%	100	100						31/12/2011
HC Mangment SAS	50	43	97,00%	49	49				-4		31/12/2011
SEC SARL	101	183	100,00%					928	170		31/12/2011
Altherm SAS	40	160	100,00%	40	40			4 810	146		31/12/2011

Chaud Froid National (CFN), SAS intégrée au groupe au 1^{er} janvier 2008 et spécialisée dans la distribution de produits « Energies renouvelables (EnR) » a été fusionnée à la SA Huis Clos au 1^{er} janvier 2011.

Les montants des postes du bilan et du résultat financier relatifs aux opérations réalisées avec les entreprises filiales sont les suivants :

	Créances Clients	C/Courants Débiteurs	Autres Créances	Dettes Fournisseurs	C/Courants Créditeurs	Autres Dettes	Charges Financières	Produits Financiers
Avec Isoplas		1 738		4 392	110			35
Avec Logi Fermetures		1 760		-26				55
Avec Logi Particulier		21		-6	126		1	
Avec RB.1		121		0	4			10
Avec SEC				-6	201		4	
Avec HC Management		35			73			
Avec Altherm	38			379	340			9
Avec Iso Sud		753		-12				59
Avec Huis Clos Espagne					96			
TOTAUX	38	4 429		4 722	950		6	169

3.31 VALEURS MOBILIERES DETENUES EN PORTEFEUILLE

	Valeur brute titres	Valeur nette titres	Valeur de Marché
Huis Clos SA (Actions Propres)	2 516	1 992	2 000
Sicav de Trésorerie	527	527	527

3.32 RESULTAT PAR ACTION

		31/12/2011	31/12/2010
Nombre moyen d'actions composant le Capital Social		1 601 500	1 594 995
Nombre d'actions propres à la clôture		-82 997	-83 515
Nombre moyen net d'actions	(1)	1 518 503	1 511 480
Attributions d'actions gratuites en cours			
Nombre net d'actions après attributions	(2)	1 518 503	1 511 480
Résultat de l'exercice (en Ke)	(3)	567	4 213
Résultat de base par Action (en euros)	(3)/(1)	0,373	2,788
Résultat dilué par Action (en euros)	(3)/(2)	0,373	2,788

Le résultat par action sur capital de base est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à l'exclusion des actions détenues en propre par la société.

Le résultat dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments financiers donnant un accès différé au capital de la société consolidante.

KPMG Audit IS S.A.S.
Les Hauts de Villiers
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex
France

Opus 3.14 Audit & Conseil
1091, Chemin de Clères
76230 BOISGUILLAUME
France

Huis Clos S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011

Huis Clos S.A.
Siège social : 35, square Raymond Aron - 76130 Mont Saint Aignan
Capital social : €1 601 500

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Huis Clos S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations et que nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Votre société constitue des dépréciations sur titres de participation et comptabilise des provisions pour couvrir les risques de litiges, les risques prud'homaux et les charges de service après-vente.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société, décrites dans l'annexe (paragraphes 2.4 et 2.9), sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondage, l'application de ces méthodes.

Nous rappelons toutefois que, ces estimations étant fondées sur des prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative, des prévisions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 27 avril 2012
KPMG Audit IS

Bois Guillaume, le 27 avril 2012
Opus 3.14 Audit & Conseil

Simon Lubais
Associé

Alexis Levasseur
Associé

KPMG Audit IS S.A.S.
Les Hauts de Villiers
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex
France

Opus 3.14 Audit & Conseil
1091, Chemin de Clères
76230 BOISGUILLAUME
France

Huis Clos S.A.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Huis Clos S.A.
Siège social : 35, square Raymond Aron - 76130 Mont Saint Aignan
Capital social : €1 601 500

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société ISO SUD S.A.S.

Convention d'avance de trésorerie

- Personne concernée : Monsieur René BERTIN
- Nature et objet : La société Huis Clos S.A. a consenti à la société ISO SUD S.A.S. une avance en compte courant dont le solde au 31 décembre 2011 est de €. 752 679.
- Modalités : Cette avance est rémunérée au taux de 3,90 % soit un produit financier de €. 59 195 sur l'exercice.

Convention de cautionnement solidaire

- Personne concernée : Monsieur René BERTIN
- Nature et objet : La société Huis Clos S.A. s'est portée caution solidaire pour le compte de la société ISO SUD S.A.S. au profit de la société SOGELEASE, à concurrence d'un montant de €. 417 932 en principal, outre tous intérêts, commissions et frais accessoires.

Avec la société Groupe René BERTIN S.A.S.

Convention de trésorerie

- Personne concernée : Monsieur René BERTIN
- Nature et objet : Convention de remboursement d'agios bancaires
- Modalités : La société Groupe René BERTIN S.A.S. refacture à la société Huis Clos S.A. les agios bancaires lui incombant soit une charge financière de €. 34 022.

Avec la SCI Foncière BERTIN

Convention de location

- Personne concernée : Monsieur René BERTIN
- Nature et objet : Location par la société Huis Clos S.A. des locaux sis 24 rue Raymond Aron, 76130 Mont Saint Aignan.
- Modalités : La charge de l'exercice s'élève à la somme de €. 75 124 à laquelle s'ajoute la taxe foncière refacturée pour un montant de €. 9 629.

Avec la société HUIS CLOS Espagne

Convention de trésorerie

- Personne concernée : Monsieur René BERTIN
- Nature et objet : La société Huis Clos S.A. a perçu de la société Huis Clos Espagne une avance en compte courant dont le solde au 31 décembre 2011 est de €. 96 572.
- Modalités : Cette avance n'est pas rémunérée.

Avec la société LOGI PARTICULIER S.A.R.L.

Convention de trésorerie

- Personne concernée : Monsieur René BERTIN
- Nature et objet : La société Huis Clos a perçu de la société Logi Particulier S.A.R.L. une avance en compte courant dont le solde au 31 décembre 2011 est de €. 126 450.
- Modalités : Cette avance est rémunérée au taux de 3,90 %, soit une charge financière de €. 1 451 sur l'exercice.

Avec Monsieur BERTIN

Convention de trésorerie avec Monsieur René BERTIN

- Personne concernée : Monsieur René BERTIN
- Nature et objet : Monsieur René Bertin a consenti à la société Huis Clos S.A. une avance en compte courant dont le solde au 31 décembre 2011 est de €. 1 064.
- Modalités : Cette avance n'est pas rémunérée.

Avec la société HC MANAGEMENT S.A.S.

Convention de trésorerie

- Personne concernée : Monsieur René BERTIN
- Nature et objet : La société Huis Clos S.A. a consenti à la société HC Management S.A.S. une avance en compte courant dont le solde au 31 décembre 2011 est de €. 35 203.
- Modalités : Cette avance n'est pas rémunérée.

Avec la société SEC S.A.R.L.

Convention de trésorerie

- Personne concernée : Monsieur René BERTIN
- Nature et objet : La société Huis Clos S.A. a perçu de la société SEC S.A.R.L une avance en compte courant dont le solde au 31 décembre 2011 est de €. 199 062.
- Modalités : Cette avance est rémunérée au taux de 3,90 %, soit une charge financière de €. 4 437 sur l'exercice.

Avec la société SCI RB1

Convention de trésorerie

- Personne concernée : Monsieur René BERTIN
- Nature et objet : La société Huis Clos S.A. a perçu de la société SCI RBI une avance en compte courant dont le solde au 31 décembre 2011 est de €. 3 528.
- Modalités : Cette avance est rémunérée au taux de 3,90 %, soit un produit financier de €. 10 196 sur l'exercice.

Convention de location

- Personne concernée : Monsieur René BERTIN
- Nature et objet : La SCI RBI loue à la société Huis Clos S.A. des locaux pour l'exploitation de ses agences.
- Modalités :

A Lorient : 178 rue de Belgique	
Loyer annuel (y compris charges locatives) de	€. 18 276
Et refacturation de la taxe foncière pour	€. 2 210
A Pavillon sous Bois : 146 avenue Aristide Briand	
Loyer annuel (y compris charges locatives) de	€. 12 897
Et refacturation de la taxe foncière pour	€. 1 745
A Montargis : 52 Rue du Général Leclerc	
Loyer annuel (y compris charges locatives) de	€. 16 629
Et refacturation de la taxe foncière pour	€. 1 240

Avec la société ISOPLAS S.A.S.

Convention d'avance de trésorerie

- Personne concernée : Monsieur René BERTIN
- Nature et objet : La société Huis Clos S.A. a consenti à la société Isoplas S.A.S. une avance en compte courant dont le solde au 31 décembre 2011 est de €. 1 737 992.
- Modalités : Cette avance est rémunérée au taux de 3,90 %, soit un produit financier de €. 35 177 sur l'exercice.

Convention de remise annuelle

- Personne concernée : Monsieur René BERTIN
- Nature et objet : La société Isoplas S.A.S. vend à la société Huis Clos S.A. des menuiseries donnant lieu à une remise annuelle.
- Modalités : Une remise annuelle de 20 % sur le chiffre d'affaires est accordée, soit €. 5 327 877.

Convention de cautionnement solidaire

- Personne concernée : Monsieur René BERTIN
- Nature, objet et modalités : La société Huis Clos S.A. s'est porté caution solidaire pour le compte de la société ISOPLAS S.A.S. au profit de la banque HSBC, à concurrence d'un montant de €. 250 000, s'ajoutant à celui de €. 612 000 en principal, outre tous intérêts, commissions et frais accessoires.

Avec la société LOGI FERMETURES S.A.R.L.

Convention de trésorerie

- Personne concernée : Monsieur René BERTIN
- Nature et objet : La société Huis Clos S.A. a consenti à la société Logi Fermetures S.A.R.L. une avance en compte courant dont le solde au 31 décembre 2011 est de €. 1 541 939.
- Modalités : Cette avance est rémunérée au taux de 3,90 %, soit un produit financier de €. 55 038 sur l'exercice.

Avec la SCI RB2

Convention de location

- Personne concernée : Monsieur René BERTIN
- Nature et objet : La SCI RB2 loue à la société Huis Clos S.A. des locaux pour l'exploitation de ses agences
- Modalités :

Au Havre : 126 rue du Maréchal Joffre	
Loyer annuel (y compris charges locatives) de	€. 22 995
Et refacturation de la taxe foncière pour	€. 6 153
A Rouen : 76 avenue de Caen	
Loyer annuel (y compris charges locatives) de	€. 43 769
Et refacturation de la taxe foncière pour	€. 5 189

Avec la SCI Moto Center 14

Convention de location

- Personne concernée : Monsieur René BERTIN
- Nature et objet : Cette société loue à la société Huis Clos S.A. des locaux situés à l'angle de la rue des Tonneliers et de la rue de Vaucelles à Caen, pour l'exploitation de son agence caennaise.
- Modalités : Loyer annuel de €. 26 289 correspondant à la révision triennale prévue au bail et une taxe foncière de €. 2 393.

Avec la SCI BERTIN

Convention de location

- Personne concernée : Monsieur René BERTIN
- Nature et objet : Cette société loue à la société Huis Clos S.A. des locaux sis au 35 square Raymond Aron à Mont Saint Aignan.
- Modalités : La charge de l'exercice s'élève à la somme de €. 173 600 à laquelle s'ajoute la taxe foncière refacturée pour un montant de €. 30 241.

Avec la société ALTHERM S.A.S.

Convention de trésorerie

- Personne concernée : Monsieur René BERTIN
- Nature et objet : La société Huis Clos S.A. a consenti à la société Altherm S.A.S. une avance en compte courant dont le solde au 31 décembre 2011 est de €. 337 978
- Modalités : Cette avance est rémunérée au taux de 3,90 %, soit un produit financier de €. 8 976 sur l'exercice.

Avec la société BG2P S.A.S.

Convention de prestation de services

- Personne concernée : Monsieur René BERTIN
- Nature et objet : La société BG2P S.A.S. met à la disposition de la société Huis Clos S.A. des moyens humains et techniques pour la tenue de la comptabilité et la gestion administrative.
- Modalités : Ces prestations sont facturées en fonction du coût et du temps passé pour les différents travaux administratifs. Les frais généraux correspondants au personnel mis à disposition complètent cette refacturation. La charge de l'exercice s'élève à €. 6 008 880.

Convention d'avance de trésorerie

- Personne concernée : Monsieur René BERTIN
- Nature et objet : La société Huis Clos S.A. a perçu de la société BG2P S.A.S. une avance en compte courant dont le solde au 31 décembre 2011 est de €. 196 464.
- Modalités : Cette avance est rémunérée au taux de 3,90 % soit un produit financier de €. 8 136 sur l'exercice.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 27 avril 2012
KPMG Audit IS

Bois Guillaume, le 27 avril 2012
Opus 3.14 Audit & Conseil

Simon Lubais
Associé

Alexis Levasseur
Associé

HUIS CLOS

Société Anonyme au capital de 1.601.500 Euros
35 square Raymond Aron 76 130 MONT SAINT AIGNAN
RCS ROUEN 378 460 281- Cotée à Euronext Paris
Compartiment C - FR0000072357 – HCL

AVIS PREALABLE A UNE ASSEMBLEE GENERALE D'ACTIONNAIRES

Les actionnaires de la Société HUIS CLOS sont informés qu'une assemblée générale ordinaire et extraordinaire se tiendra le **Vendredi 22 juin 2012 à 10 Heures, au siège social**, à l'effet notamment de statuer sur l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Seront soumis à cette assemblée les projets de résolutions suivants :

A titre ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Co-Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels sociaux arrêtés à la date du 31 Décembre 2011 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle approuve également le montant des dépenses et charges non déductibles des bénéficiaires assujettis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à un montant de 208.999 Euros au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts et le montant de l'impôt correspondant soit 69.666 Euros.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des Co-Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés arrêtés à la date du 31 Décembre 2011 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à la somme de 566.746 Euros, comme suit :

- Bénéfice de l'exercice		566 745,68 €
- Prélèvement sur " Autres réserves " (1)		572 131,57 €
- Dividende de 0,75 euros par action (1)	1 138 877,25 €	
(1 601 500 actions - 82 997 actions propres x 0,75 €)		
	<u>1 138 877,25 €</u>	<u>1 138 877,25 €</u>

(1) le montant du prélèvement sur " Autres réserves " sera ajusté en fonction du nombre d'actions propres détenues par la société à la date du détachement du coupon (82 997 à la clôture de l'exercice).

Il est précisé que la société ne percevra pas de dividende au titre des actions qu'elle détiendrait en propre à la date de mise en paiement. Le montant correspondant sera porté au compte « Autres réserves ».

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que ce dividende est éligible, lorsqu'il est versé à des actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40 % résultant de l'application de l'article 158 du même Code. Conformément à l'article 117 quater du Code général des impôts, les actionnaires peuvent toutefois, sous conditions et en lieu et place du barème progressif de l'impôt sur le revenu, opter pour un prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 21 % ; le dividende est alors exclu de l'abattement de 40 %. Il est rappelé aux actionnaires que, dans ces deux cas, sous certaines conditions, les prélèvements sociaux afférents à ces dividendes sont prélevés à la source.

Enfin, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale constate que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

EXERCICE	DIVIDENDE GLOBAL	DIVIDENDE PAR ACTION
31/12/2008	1.851.951 €	1,30 €
31/12/2009	3.796.905 €	2,50 €
31/12/2010	4.176.274 €	2,75 €

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Co-Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de Commerce, approuve les conventions énumérées audit rapport.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à réaliser et à mettre en œuvre dès ce jour des opérations d'achats ou de ventes sur les actions de la société, conformément aux statuts de la société, sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention.

L'assemblée Générale décide que les actions achetées auront, par ordre de priorité décroissant, les objectifs suivants :

- Assurer l'animation de marché et la liquidité de l'action Huis Clos par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au moyen d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- Procéder à des échanges ou à des remises de titres à l'occasion d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attributions gratuites d'actions.

Il est précisé que, dans l'hypothèse où la pertinence de l'affectation des actions rachetées aux objectifs susvisés viendrait à être ultérieurement remise en question par le conseil d'administration, ce dernier aura la faculté, soit de les céder, soit de les annuler, sous réserve de l'adoption de la sixième résolution par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

En période d'offre publique, ces opérations ne pourront être réalisées que dans le strict respect des conditions de l'article 232-17 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, aux fins de permettre à la Société de respecter ses engagements antérieurs et uniquement si :

- l'offre publique est réglée intégralement en numéraire ; et
- les opérations de rachat ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre étant précisé qu'à défaut, la mise en œuvre du programme devra faire l'objet d'une approbation ou d'une confirmation par l'assemblée générale.

La société pourra acquérir sur le marché ou hors marché ses propres actions et vendre tout ou partie des actions ainsi acquises en respectant les limites ci-dessous :

- Le nombre total d'actions acquises ne dépassera pas 10 % du capital social étant rappelé (i) que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale et que (ii) en tout état de cause, la société ne pourra posséder plus de 10% du total de ses propres actions ;
- Le prix maximum d'achat est fixé à 60 Euros par action hors frais ;
- Le prix minimum de vente est fixé à 20 Euros par action hors frais.

Sur la base du nombre d'actions composant actuellement le capital social de la Société, le nombre maximal d'actions pouvant être acquises est de 160.150 actions dans la limite en tout état de cause de la possession de 10% du capital de la société. Le montant total que la Société pourra consacrer au rachat de ses propres actions ne pourra pas dépasser 9.609.000 euros étant précisé que les acquisitions d'actions effectuées au titre du programme d'achat d'actions adopté par l'assemblée générale des actionnaires du 17 juin 2011, s'imputeront sur ce montant.

Lorsque les actions sont rachetées dans le cadre du premier objectif indiqué ci-dessus, le plafond de 10% doit être calculé en tenant compte du nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, attribution de titres gratuits, augmentation du nominal de l'action ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement des titres ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

L'Assemblée Générale prend acte que les actionnaires seront informés, dans le cadre de la prochaine Assemblée Générale annuelle, de l'affectation précise des actions acquises aux différents objectifs poursuivis pour l'ensemble des rachats effectués.

L'assemblée Générale décide de donner tout pouvoir au conseil d'administration avec faculté de subdélégation afin :

- D'effectuer par tout moyen l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions ;
- De conclure tout accord en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de vente d'actions et notamment un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- D'effectuer toutes déclarations auprès de tous organismes ;
- De remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une durée qui prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle d'approbation des comptes sans toutefois excéder une durée maximale de dix huit mois.

SIXIEME RESOLUTION

Constatant que son mandat arrive à échéance à l'issue de la présente réunion, l'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de monsieur René BERTIN pour une durée de 6 années qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Monsieur René BERTIN occupe également les fonctions de Président du conseil d'administration, son mandat venant également à échéance à l'issue de la présente réunion, il y a lieu que le conseil d'administration se réunisse, au plus tôt, pour que ces membres procèdent à la nomination de leur Président.

SEPTIEME RESOLUTION

Constatant que son mandat arrive à échéance à l'issue de la présente réunion, l'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Claudine BERTIN pour une durée de 6 années qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

HUITIEME RESOLUTION

Constatant que son mandat arrive à échéance à l'issue de la présente réunion, l'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de la Société Financière de Placements et de Participations (SFPP), représentée par Monsieur Jean Charles GALLI, pour une durée de 6 années qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

NEUVIEME RESOLUTION

Sur proposition du Président qui désire élargir le nombre des membres du conseil d'administration, et afin que la société Huis Clos réponde, d'ores et déjà, à la représentation équilibrée « Femmes/hommes » prévue par la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011, l'assemblée générale décide de nommer Mademoiselle Marie BERTIN comme nouvel administrateur de la société et lui donne mandat pour une durée de 6 années qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

A titre extraordinaire

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration avec faculté de subdélégation :

- à réduire le capital par annulation des actions rachetées dans le cadre du programme de rachat mentionné à la cinquième résolution ci-dessus, dans l'hypothèse où la pertinence de leur affectation aux objectifs initialement visés viendrait à être remise en question, par période de vingt-quatre mois dans la limite de 10% du nombre total des actions composant le capital social existant à la date de l'opération ;
- à modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes les formalités nécessaires.

La présente autorisation est donnée pour une durée qui prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle d'approbation des comptes sans toutefois excéder une durée maximale de dix huit mois.

ONZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration à procéder, au profit des mandataires sociaux et de certains membres du personnel salarié, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce.

Le nombre total des actions pouvant être attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pourra pas excéder 10 % du capital social.

En vertu de la présente autorisation, le conseil d'administration aura la faculté d'attribuer gratuitement lesdites actions :

- aux mandataires sociaux ;
- et/ou aux membres du personnel salarié de la société et de ses filiales détenues pour au moins 10 % de leur capital.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée minimale est fixée à deux ans. En outre, les bénéficiaires ne pourront pas céder les actions qui leur ont été attribuées au titre de la présente autorisation pendant une durée minimale de deux ans à compter de l'attribution définitive des actions. Le conseil d'administration pourra augmenter la durée de ces deux périodes.

Les actions gratuites attribuées pourront consister en actions existantes ou en actions nouvelles. Dans ce dernier cas, le capital social sera augmenté à due concurrence par voie d'incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission.

La décision d'attribution gratuite des actions incombant au conseil d'administration, ce dernier déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions d'actions, fixera les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions.

Conformément aux dispositions légales, à l'issue de la période d'obligation de conservation, les actions ne pourront pas être cédées :

- dans le délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés, ou à défaut les comptes annuels, sont rendus publics ;
- dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique.

Le conseil d'administration pourra faire usage de cette autorisation, en une ou plusieurs fois, pendant une durée de trente-huit mois à compter de la présente assemblée.

DOUZIEME RESOLUTION

Dans le cadre d'attribution gratuite d'actions au bénéfice des dirigeants, mandataires sociaux ou membres de personnel salarié du groupe par voie de création d'actions nouvelles, le capital social sera augmenté à due concurrence.

L'assemblée délègue sa compétence et donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour procéder à une augmentation de capital et à l'émission d'actions nouvelles à due concurrence des attributions gratuites accordées.

TREIZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-127, L. 225-129, L. 225-129-2, et L. 228-92 et suivants du Code de commerce :

1. Délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, sa compétence pour procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera :

- a) par émission avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, tant en France qu'à l'étranger, soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies, d'actions de la société, et de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, émises à titre onéreux ou gratuit, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à tout moment ou à date fixe, (en ce compris toute forme de bons de souscription ou d'achat) à une quotité du capital social ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, (à l'exclusion d'actions de préférence et de tous titres ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence) ;

- b) et/ou par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes, précision étant faite que, le cas échéant, les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits dans le délai fixé par les dispositions légales.

2. Décide que le montant total des augmentations de capital social en numéraire susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation, ne pourra être supérieur à 1 million d'euros (1.000.000 €) en nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société, étant précisé que ce plafond global d'augmentation de capital est commun à la dixième résolution ci-après et que le montant nominal total des augmentations de capital réalisées au titre de cette résolution s'imputera sur ce plafond global.

3. Décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres de créances, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Ces titres de créances pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies.

Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 30.000.000 Euros ou leur contre-valeur en euros à la date de la décision d'émission, étant précisé que ce montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu. Ce montant est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est déléguée au conseil d'administration par la présente assemblée générale.

4. En cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation l'assemblée générale décide que :

- a) les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription à titre irréductible, aux actions et aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution ;
- b) le conseil d'administration aura en outre la faculté de conférer aux actionnaires un droit de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes ;
- c) si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission réalisée en vertu de la présente délégation, le conseil pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
- limiter dans les conditions fixées par la loi, l'émission au montant des souscriptions recueillies ;
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
 - offrir au public tout ou partie des titres non souscrits sur le marché français et/ou international et/ou à l'étranger.

5. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation.

6. Décide que la présente délégation prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

7. Prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

8. Le conseil d'administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il déterminera la catégorie des titres émis et fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, les modalités de leur libération, leur date de jouissance éventuellement rétroactive ou les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions de la société, ainsi que les conditions dans lesquelles sera provisoirement suspendu, conformément aux dispositions légales applicables, le droit d'attribution des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société.

Le conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de réserver les droits éventuels de tout titulaire de titres donnant droit immédiatement ou à terme à une quotité du capital social, en vue de la bonne fin de toute émission, pour procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions susvisées - ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir - en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions et en général, faire le nécessaire.

QUATORZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-127, L. 225-129, L. 225-129-2, et L. 228-92 et suivants du Code de commerce :

1. Délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, sa compétence pour procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, par émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, tant en France qu'à l'étranger, soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies, d'actions de la société, et de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, émises à titre onéreux ou gratuit, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à tout moment ou à date fixe, (en ce compris toute forme de bons de souscription ou d'achat) à une quotité du capital social ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, (à l'exclusion d'actions de préférence et de tous titres ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence).

2. Décide que le montant total des augmentations de capital social en numéraire susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation, ne pourra être supérieur à 1 Million d'Euros (1.000.000 €) en nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société, étant précisé que ce plafond global d'augmentation de capital est commun à la neuvième résolution ci-dessus et que le montant nominal total des augmentations de capital réalisées au titre de cette résolution s'imputera sur ce plafond global.

3. Décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres de créances, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Ces titres de créances pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies.

Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 30.000.000 Euros ou leur contre-valeur en euros à la date de la décision d'émission, étant précisé que ce montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu. Ce montant est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est déléguée au conseil d'administration par la présente assemblée générale.

4. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation.

5. Décide que la présente délégation prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

6. Prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

7. Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le conseil d'administration mettra en œuvre la délégation.

8. Le conseil d'administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il déterminera la catégorie des titres émis et fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, les modalités de leur libération, leur date de jouissance éventuellement rétroactive ou les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions de la société, ainsi que les conditions dans lesquelles sera provisoirement suspendu, conformément aux dispositions légales applicables, le droit d'attribution des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société.

Le conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de réserver les droits éventuels de tout titulaire de titres donnant droit immédiatement ou à terme à une quotité du capital social, en vue de la bonne fin de toute émission, pour procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions susvisées - ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir - en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avéreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions et en général, faire le nécessaire.

QUINZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes, décide en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce de réserver aux salariés de la Société une augmentation de capital par émission d'actions de numéraire aux conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail. En conséquence, l'assemblée générale :

- décide que le Conseil d'Administration dispose d'un délai maximum de douze (12) mois pour mettre en place un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-1 à L. 3332-8 du Code du travail,
- autorise le Conseil d'Administration à procéder, dans un délai maximum de cinq ans à compter de la réunion de l'assemblée générale, à une augmentation de capital d'un montant maximum de dix mille euros en une ou plusieurs fois, par émission d'actions de numéraire réservées aux salariés adhérant audit plan d'épargne d'entreprise, et réalisée conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail,
- décide en conséquence de supprimer au profit des salariés de la Société le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux dites actions nouvelles.

Le prix d'émission des actions émises sur le fondement de la présente autorisation sera fixé par le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

SEIZIEME RESOLUTION

Afin d'être mieux en corrélation avec la législation actuelle, l'assemblée générale décide de modifier les articles 9 et 11, des statuts de la société, qui suivent :

Article 9 (3ème alinéa) :

En lieu et place de : « *Tout actionnaire venant à détenir directement ou indirectement un nombre d'actions représentant 5 % du capital est tenu d'informer la société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans un délai de quinze jours.* »

Le texte suivant : « *Tout actionnaire qui vient à franchir un des seuils de détention du capital prévus par les dispositions des articles L233-7 et suivants du code de commerce est tenu d'informer la société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans les délais impartis par la législation en vigueur.*

La personne tenue à l'information informe également l'Autorité des marchés financiers, dans les délais impartis par la législation en vigueur, lorsque les actions de la société sont admises aux négociations sur un marché réglementé ou sur un marché d'instruments financiers autre qu'un marché réglementé, à la demande de la personne qui gère ce marché d'instruments financiers. Cette information est portée à la connaissance du public dans les conditions fixées par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers. »

Le reste de l'article reste inchangé.

Article 11 :

En lieu et place de : « *La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres. Conformément à la loi, ce nombre, égal au minimum de trois membres, ne peut dépasser dix-huit membres sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.*»

Le texte suivant : « *La Société est administrée par un Conseil d'Administration constitué dans le respect de la législation en vigueur.* »

DIX SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes à l'effet d'effectuer les formalités légales de publicité et de dépôt.

Le Conseil d'Administration

HUIS CLOS
Société Anonyme au capital de 1.601.500 Euros
35 square Raymond Aron 76 130 MONT SAINT AIGNAN
RCS ROUEN 378 460 281- Cotée à Euronext Paris
Compartiment C - FR0000072357 – HCL

**AVIS DE CONVOCATION
A UNE ASSEMBLEE GENERALE D'ACTIONNAIRES**

Les actionnaires de la Société HUIS CLOS sont informés qu'une assemblée générale ordinaire et extraordinaire est convoquée le **Vendredi 22 juin 2012 à 10 Heures, au siège social**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1°) De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Examen et approbation des comptes annuels sociaux de l'exercice clos le 31 Décembre 2011,
- Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 Décembre 2011,
- Affectation du résultat,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du code de Commerce,
- Autorisation d'un programme de rachats d'actions,
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur René BERTIN,
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Claudine BERTIN,
- Renouvellement du mandat d'administrateur de la société SFPP, représentée par Monsieur Jean Charles GALLI,
- Nomination d'un nouvel administrateur, Mademoiselle Marie BERTIN.

2°) De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Autorisation de réduction de capital par annulation d'actions détenues en propre par la société
- Autorisation d'attribution d'actions gratuites et autorisation d'augmentation de capital en conséquence,
- Autorisation d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires,
- Autorisation d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires,
- En application de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce, autorisation à donner au Conseil d'administration d'une augmentation de capital en faveur des salariés qui adhèreraient à un PEE ou à un PPRESV ; renonciation au droit préférentiel de souscription des associés,
- Modification des articles 9 et 11 des statuts de la société,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour les formalités.

Les projets de résolutions seront publiés prochainement au Balo au sein de l'avis préalable à l'assemblée générale, ils sont également disponibles dans le rapport financier annuel 2011 mis en ligne sur le site internet de la société www.huisclos.fr à la rubrique « Le groupe Huis Clos » > « Informations réglementées ».

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions prévues par l'article R.225-73 du Code de Commerce, doivent, conformément aux dispositions légales et réglementaires, être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au plus tard vingt-cinq (25) jours avant la tenue de l'assemblée générale. Toutefois, lorsque l'avis est publié plus de quarante cinq jours avant la date de l'assemblée, les projets de résolution doivent être envoyés dans les vingt (20) jours de la publication de l'avis. Ces demandes doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Conformément à l'article R.225-85 du Code de Commerce, il est justifié du droit de participer aux assemblées générales des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique, et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- 1) adresser une procuration à la société sans indication de mandataire ;
- 2) voter par correspondance ;
- 3) donner une procuration à toute autre personne (physique ou morale) de son choix.

Tout actionnaire ayant effectué l'une des formalités ci-dessus, peut néanmoins céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires. Aucune cession, ni aucune autre opération réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la société, nonobstant toute convention contraire.

Les actionnaires pourront obtenir des formulaires de vote par correspondance et les documents annexes sur demande faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, reçue au siège social six jours avant la date de la réunion de l'assemblée. Pour être pris en compte, ces formulaires doivent être reçus par la société trois jours avant la date de la réunion.

Des questions écrites mentionnées au 3^{ème} alinéa de l'article L.225-108 du Code de commerce peuvent être envoyées, au plus tard le 4^{ème} jour ouvré précédant la date de l'assemblée, au siège social, par lettre recommandée avec avis de réception ou par voie de communication électronique à l'adresse suivante corinne.tremenbert@huisclos.fr. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Les documents prévus par l'article R.225-83 du Code de Commerce sont tenus à la disposition des actionnaires conformément aux dispositions réglementaires applicables.

Le présent avis vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour de l'assemblée à la suite de demandes d'inscription de projets de résolutions présentés par des actionnaires.

Le Conseil d'Administration